

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

E.S.C

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master
en sciences financières et comptables.**

Spécialité : COMPTABILITE ET FINANCE.

Thème :

**La conduite d'une mission d'audit interne au sein
d'une banque islamique.**

Cas : Al Salam Bank Algeria.

Elaboré par :

L'étudiante ZAARER Hadjer

Encadré par :

MOKRANI Abdelkrim

Professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce

Lieu du stage : Al Salam Bank Algeria.

Période du stage : du 01/02/2022 au 30/04/2022.

Année universitaire 2021/2022

Dédicace

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce travail à ceux qui, quels que soient les termes embrassés, je n'arriverais jamais à leur exprimer mon amour sincère.

*A l'homme, ma précieuse offre du Dieu, qui a souffert sans me laisser souffrir, qui n'a jamais dit non à mes exigences et qui n'a épargné aucun effort pour me rendre heureuse et toujours la meilleure. À l'homme qui doit ma vie, ma réussite et tout mon respect : **mon cher père**.*

*A l'âme pure de **ma chère mère**, la femme qui m'a quitté tôt sans que son image quitte mon esprit. Que Dieu lui offre le paradis.*

*A mes **chères sœurs**, mes **chers frères**, les merveilleuses personnes qui n'ont pas cessé de me conseiller, de m'encourager et de me soutenir tout au long de mes études. Que Dieu les protège et leurs offre la chance et le bonheur.*

*A **mon fiancé** qui a toujours été à mes côtés, par sa patience, son soutien moral et sa compréhension tout au long de ce projet.*

*A **ma grand-mère**, **ma tante** et **son mari**. Que Dieu leur donne une longue et joyeuse vie.*

*A tous **mes oncles**, **mes tantes**, **mes cousins** et **mes amis** que j'ai connu jusqu'à maintenant.*

Merci pour leurs amours et leurs encouragements. Ma réussite sera la même pour eux.

A ceux qui, par un mot, m'ont donné la force de continuer...

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Dieu le tout puissant de m'avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.

Tout d'abord, ce travail n'aurait pas pu avoir le jour sans l'aide et l'encadrement de monsieur le **professeur MOKRANI Abdelkrim** qui m'a suivi durant la préparation de ce mémoire, je lui remercie pour son encadrement exceptionnel, pour sa patience, sa rigueur et sa disponibilité.

Mes remerciements s'adressent également à **Mr. SAOUDI Amar** pour son encadrement tout au long de mon stage pratique, ainsi que **Mr. OUADAH Amir**, je leur remercie pour leur aide pratique et leurs encouragements.

Je remercie fortement tout le personnel d'Al Salam Bank Algeria pour leur bon accueil.

Sans oublier d'adresser mes sincères remerciements à tous mes professeurs de l'Ecole Supérieure de Commerce, pour leurs générosités et la grande patience dont ils ont su faire preuve malgré leurs charges académiques et professionnelles.

Sommaire

Dédicace

Remerciements

Liste des tableaux.....V

Liste des figures.....VI

Liste des abréviations.....VII

Résumé.....VIII

Introduction générale.....A-C

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelles et la banque islamique.....1

Introduction du chapitre.....2

Section 1 : La banque.....3

Section 2 : La banque islamique.....11

Section 3 : La finance islamique.....19

Conclusion du chapitre.....29

Chapitre II : Fondements théoriques de l’audit interne et l’audit charia.....30

Introduction du chapitre.....31

Section 1 : Généralités sur l’audit interne.....32

Section 2 : Principes fondamentaux de l’audit interne.....40

Section 3 : L’audit de conformité charia.....49

Conclusion du chapitre.....50

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique62

via Salam.

Introduction du chapitre.....63

Section 1 : Présentation d’Al Salam Bank Algeria.....64

Sommaire

Section 2 :Le déroulement d'une opération de financement via le contrat « <i>Salam سلم</i> ».....	72
au sein d'Al Salam Bank Algeria.	
Section 3 : l'audit interne de l'opération de financement via le contrat <i>Salam</i>	79
Conclusion du chapitre.....	80
Conclusion générale.....	105

Liste des tableaux

N° de tableau	Libellé	Page
01	La différence entre l'audit interne et l'audit externe	46
02	La différence entre l'audit interne et l'inspection	47
03	La différence entre l'audit interne et le contrôle interne	48
04	Les principaux indicateurs de gestion d'Al Salam Bank Algeria	65
05	L'évolution des financements accordés par Al Salam Bank Algeria entre 2017 et 2020	66
06	Les produits d'épargne et placements offerts par Al Salam Banque Algeria entre 2017 et 2020	67
07	Questionnaire prise de connaissance	81
08	Tableau illustratif de la phase de préparation pour la mission d'audit interne	85
09	Questionnaire du contrôle interne (achat de la marchandise auprès du client)	88
10	La grille de séparation des tâches au niveau de l'Agence	89
11	La grille de séparation des tâches au niveau de la DGOC	90
12	La grille de séparation des tâches au niveau de la DFESE	90
13	Le programme de réalisation des travaux d'audit	91
14	Constats et remarques préliminaires	91
15	La fiche de constats par rapport à l'échantillon audité de « financement via le contrat <i>Salam</i> »	94
16	Procédures de la validité chariatique du contrat <i>Salam</i> avec l'Eurl A	100
17	la fiche de constats par rapport à l'audit charia de l'opération de financement Salam avec l'Eurl A	102

Liste des figures

N° de figure	Libellé	Page
01	Schéma montrant la position de l'AI dans l'organigramme	34
02	Schéma illustratif des organes du comité chariatique	53
03	Demande, étude et acceptation de financement d'un client via <i>Salam</i>	76
04	Schéma récapitulant le principe de financement <i>Salam</i>	78
05	Schéma représentatif du planning d'intervention en mission d'audit interne	80
06	Modèle du procès verbal de la réunion d'ouverture.	86
07	Rapport d'audit interne	97

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AAOIFI	Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions
AC	Audit Charia
AI	Audit Interne
BI	Banque Islamique
CA	Comité d'Audit
CC	Chargé de la Clientèle
CD	Chargé des Dossiers
CEAC	Chargé d'Etude et d'Analyse Commerciales
CEAF	Chargé d'Etude et d'Analyse Financières
CFP	Comité de Facilités de Paiement
CI	Contrôle Interne
CSC	Chef du Service Commercial
CSF	Chef du Service Financier
DA	Directeur d'Agence
DAI	Direction d'Audit Interne
DFESE	Direction du Financement des Entreprises et suivi des engagements
DG	Direction Générale
DGOC	Direction de la Gestion des Opérations Commerciales
E/Se	Entreprise
EAU	Emirats Arabes Unies
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFI	Institution Financière Islamique
IIA	Institute of Internal Auditing
JORA	Journal Officiel de la République Algérienne
PDG	Président-Directeur Général
PDGA	Président-Directeur Général Adjoint
PV	Procès Verbal
QCC	Questionnaire du Contrôle Charia
QCI	Questionnaire du Contrôle Interne

Résumé

Aujourd'hui, les banques constituent un instrument incontournable d'équilibre économique, du fait de son intermédiation dans tous les domaines économiques.

De leur part, les banques islamiques apparaissent par leur innovation et leurs principes comportementaux et religieux, qui leur donnent leur spécificité dans l'investissement des fonds et la gestion des opérations financières.

L'audit interne est une fonction indispensable dans l'amélioration du système du contrôle interne, et notamment pour la bonne gestion des risques et l'amélioration du dispositif du contrôle interne.

En effet, l'audit interne applicable à la banque islamique, est censé avoir sa propre conduite du fait de l'existence de l'audit charia comme fonction majeure dans chaque banque islamique, afin de s'assurer de sa conformité aux principes chariatiques dans toutes ses opérations.

C'est pour cela que nous avons opté pour l'application de l'audit interne à une formule de financement dite « *Salam* ». Cette dernière constitue un moyen de financement islamique en avançant le prix, au client, d'une marchandise qui sera livrée à terme à sa banque.

Tout au long de notre travail, nous tenterons de répondre à la problématique suivante :

« Quel est le dispositif d'audit interne mis en place, et est-ce que sa démarche est bien adaptée au contexte islamique d'Al Salam Bank Algeria? ».

Mots clés : Audit interne, audit charia, banque islamique, financement *Salam*.

أصبحت اليوم البنوك أداة أساسية للتوازن الاقتصادي لوساطتها في جميع المجالات الاقتصادية. منجانبا، ظهر للبنوك الإسلامية ابتكاراتها ومبادئها السلوكية والدينية، التي تمنحها خصوصيتها في استثمار الأموال وإدارة العمليات المالية. ووظيفة التدقيق الداخلي لا غن عنها في تحسين نظام الرقابة المصرفي، لاسيما من أجل إدارة السليمة للمخاطر وتحسين نظام الرقابة الداخلية. في الواقع، من المفترض أن يكون التدقيق الداخلي المطبق على البنوك الإسلامية منهجه وسلوكه الخاص بسبب وجود التدقيق الشرعي كوظيفة رئيسية في البنك الإسلامي، من أجل ضمان امتثالها لمبادئ الشريعة الإسلامية في جميع معاملات هذا السبب. لهذا السبب، فإن تطبيق التدقيق الداخلي على البنوك الإسلامية يتمثل في "السلام". ويشكل هذا الأخير وسيلة للتمويل الإسلامي عن طريق تقديم مبلغ سلعة معينة إلى العميل الذي يقوم بتسليمها فيما بعد إلى المصرف. وخلال عملنا، سنحاول الإجابة على الإشكالية التالية:

"ما هو نظام التدقيق الداخلي المعمول به، وهل نهجه متكيف بشكل جيد مع السياق الإسلامي له مصرف السلام الجزائر؟"

الكلمات المفتاحية: تدقيق داخلي، تدقيق شرعي، بنك إسلامي، تمويل سلم.

Introduction générale

La banque est une maison de commerce, elle joue un rôle essentiel dans la stabilité et le fonctionnement du système financier.

La spécificité de ce secteur d'activités réside dans la collecte de dépôts, la distribution de crédits, et la gestion des moyens de paiement, tout en assurant à sa clientèle des garanties d'une sécurité suffisante.

En fonction de sa palette de produits et de services, de ses marchés, de sa forme de financement, de l'emploi de ses ressources, en fonction de l'évolution rapide du secteur économique et d'autres facteurs, toute institution bancaire, soit conventionnelle ou islamique, est théoriquement exposée à des risques spécifiques qui peuvent influencer durablement son image, son succès voire l'atteinte de ses objectifs.

L'apparition de la banque islamique se mondialise, de nombreux pays l'adoptent comme une institution financière ayant comme base le droit islamique et les principes religieux, et ayant comme but de développer des services ainsi que des produits financiers conformes à la charia islamique.

Le respect des règles et des méthodes ne serait pas suffisant pour l'atteinte des objectifs d'image, s'il n'est pas complété par des mesures destinées à assurer l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des informations produites, une politique de gestion efficace suppose l'existence d'un système de contrôle interne représenté par l'ensemble des règles et procédures mises en œuvre par l'entité pour assurer l'efficacité et la sécurité de ses activités en vue de minimiser les risques et d'améliorer sa performance.

La fonction intervenante dans la compréhension des risques significatifs et leur réévaluation est en l'occurrence l'audit interne. Cette fonction chargée de la supervision des autres fonctions de la banque, est présente comme un atout dans cette dernière, puisqu'elle supervise, évalue et propose des solutions voire des actions correctives pour réduire le niveau des risques et renforce l'immunité de la banque contre ces derniers.

La fonction d'audit charia de sa part, a confirmé sa place et son importance dans le système bancaire islamique, sans elle, la banque islamique pourrait être conventionnelle en tombant à des situations de non respect des règles et principes chariatiques. Pour cela, en pratiquant sa mission d'audit, l'auditeur charia doit strictement suivre les instructions, fatwas, règlements, procédures

Introduction générale

chariatiques émises par le comité charia de la banque à la quelle il appartient, afin de s'assurer de sa conformité à la charia et de minimiser les risques chariatiques potentiels.

En effet, pour que cette fonction d'audit interne soit bien appliquée, les pratiquants voire les professionnels doivent se mettre à respecter un certain nombre de principes et normes professionnels, dans les buts de mener à bien leur mission et contribuer efficacement au perfectionnement du contrôle interne, et donc l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Notre modeste travail tente à mettre l'accent sur la démarche suivie dans la pratique d'audit interne d'une opération de financement islamique, ses étapes et ses apports.

En vue de cela, nous allons chercher des éléments de réponse à une question déterminée, qui constitue la problématique de notre travail de recherche qui est la suivante :

Quel est le dispositif d'audit interne mis en place, et est-ce que sa démarche est bien adaptée au contexte islamique d'Al Salam Bank Algeria ?

Nous essayerons de répondre, tout au long de cette étude aux questions suivantes en précisant :

- 1) Quelle est l'utilité de la structure d'audit interne d'Al Salam Bank Algeria ?
- 2) Est-elle bien organisée ?
- 3) Sa démarche est-elle bien adaptée ?

Les hypothèses de recherche :

L'hypothèse se définit comme une proposition d'une réponse à une question posée. Pour appréhender notre étude et répondre effectivement à nos questions de recherche, nous avons formulé une hypothèse générale : Le dispositif d'audit interne mis en place au sein d'Al Salam Bank Algeria a une démarche spécifique en raison de la spécificité de la banque en tant que banque islamique.

De cette hypothèses nous en déduisons trois, ainsi :

Hypothèse 01 :L'utilité de la structure d'audit interne d'Al Salam Bank Algeria réside dans l'identification des anomalies et la gestion des risques.

Hypothèse 02 :Elle est bien organisée et suivant un organigramme bien structuré.

Hypothèse 03 : Elle est adaptée aux normes internationales, aux règlements, et procédures mises en œuvre par la Direction Générale.

L'objet de la recherche :

C'est ainsi que notre réflexion se fixe comme objectif de mettre l'accent sur la démarche d'audit interne d'une opération bancaire au sein d'une banque islamique, de comprendre les insuffisances identifiées dans le dispositif du contrôle interne et de comprendre le processus de création d'un contrat de financement islamique « le *Salam* ».

Les raisons de choix du thème :

- Intérêt personnel : c'est pour nous un plaisir de traiter un sujet d'actualité portant sur la pratique d'audit interne dans une banque islamique, car nous estimerons que les recherches sur ce sujet contribueront à améliorer notre expérience.
- Intérêt scientifique : étant donné que notre travail de recherche est orienté dans le domaine de l'audit interne des opérations financières islamiques, nous le trouvons très important, car il est une fonction normée par l'IIA et l'AAOIFI et ayant un rôle majeur dans le développement d'une banque islamique.

La démarche méthodologique :

Pour répondre à notre problématique de recherche, nous nous sommes appuyés sur la démarche méthodologique suivante :

- Une recherche documentaire à travers l'exploitation des informations externes et secondaires relative à notre thème (consultation d'ouvrages, articles, règlements et procédures, sites internet, etc.) tout au long de notre partie théorique ;
- Pour la pratique, et comme étude de cas, nous avons effectué un stage pratique au niveau d'Al Salam Bank Algeria.

Le plan de recherche :

Pour mener à bien ce travail de recherche, nous avons organisé notre étude en trois principaux chapitres :

- Le premier chapitre : abordera des généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique.
- Le deuxième chapitre : portera sur les fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia
- Le troisième chapitre : sera réservé au cas pratique afin de savoir la démarche d'une mission d'audit interne d'un financement islamique via le *Salam* à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Introduction du chapitre

Il est difficile d'élaborer une définition globale qui inclue tous les aspects des activités que la banque exerce, en raison de la diversité et les différentes opérations bancaires réalisées par chaque banque, outre la rapidité et le développement de ces opérations, cependant, malgré cela, le concept de la banque découle de l'objectif fondamental pour lequel la banque a été construite, cette dernière n'étant qu'un commerçant pouvant servir d'intermédiaire entre le capitaliste qui dépose son argent dans la banque pour l'investir et le préserver, et le commerçant ayant besoin de financement de ses projets, là intervient la banque pour lui verser cet argent et bénéficie de la différence entre le taux d'intérêt de dépôt et le taux du prêt, réalisant ainsi un profit.

Afin de connaître le concept de la banque, ses caractéristiques, ses principes et ses catégories, ce chapitre sera réparti en trois sections, la première a été consacrée à l'étude de la banque conventionnelle, en abordant la banque islamique dans la deuxième section, pour terminer avec la finance islamique dans la dernière section

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Section 1 : La banque conventionnelle

Comme c'est le cas dans diverses études, se rapprocher de la réalité du phénomène étudié appelle à s'arrêter au terme étudié et se familiariser avec ses connotations, et ses différentes définitions, ainsi à s'adresser à ses caractéristiques et à ses types.

Cela implique que dans notre étude nous allons définir la banque en premier lieu, citer ses caractéristiques en deuxième lieu, puis énumérer ses principes, et se terminer dernièrement par les différentes catégories de la banque ainsi que les opérations qu'elles effectuent..

1. Définition de la banque :

En principe, on peut définir la banque comme étant un intermédiaire financier spécifique dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts.¹

La banque représente également un organisme spécialisé dans l'émission et le commerce de la monnaie, elle gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde les prêts, pilote les instruments de paiement et assure pour l'Etat la traçabilité des opérations financières contribuant à la lutte contre le trafic.²

1.1. Définition historique :

Le terme « banque » vient du mot italien Banco, qui signifie le comptoir où l'on s'échange des marchandises.³

Les banques commerciales sous leur forme actuelle sont considérées comme un prolongement de l'activité des changeurs, des orfèvres et des usuriers car, les banques, quelle que soit la nature de leurs activités ou le type d'emplois qu'elles exercent, ne sont rien d'autre que de simples institutions financières s'occupant de dette et de crédit, qui est la même idée du commerce de l'argent que l'on connaissait au Moyen Âge.⁴

¹ Laurence Scialom, **Economie bancaire**, 3^{ème} édition, la découverte Paris, 2007, p11

² Schiff Nabila et Akouche Lydia, **La contribution des banques et l'Etat au financement des entreprises**, mémoire de master en sciences financières et comptabilité, université de Mouloud Mammeri, wilaya de Tizi-Ouzou, p7

³ Eric Lamarque et Vincent Maymo, **Economie et gestion de la banque**, DUNOD éditions, Paris, 2015, p8.

⁴ محمود حسين الواديز ملاؤه، **الاقتصاد الكلي**، الطبعة الأولى، دار المستقبل للنشر والتوزيع، الأردن، ص 178 .

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Le dernier quart du XVI^e siècle représente le véritable début de l'émergence des banques organisées modernes, avec la création de la célèbre banque dite "Banco della Piazza di Rialto" en 1587 à Venise.¹

1.2. Définition économique :

D'une vision économique, la banque est définie comme « un intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux à partir de deux processus distincts :

- L'intermédiation bancaire : en intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux ;
- La désintermédiation bancaire : en mettant en relation directe les offreurs et les demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire...)».²

Dans la même vision, pour le professeur LATRACHE Taher la banque représente « un type d'intermédiation financière dont l'activité principale est de recevoir des dépôts courants pour les familles, les institutions et les pouvoirs publics, ce qui leur permet de créer un type de monnaie, qui est la monnaie de dépôt.³

1.3. Définition juridique :

Selon la **Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques** : « est réputé « Banque » tout établissement de crédit qui effectue pour son propre compte et à titre de profession habituelle principalement les opérations suivantes :

- Collecter auprès de tiers, des fonds en dépôts, quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- Accorder du crédit quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- Effectuer, dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur ;
- Assurer la gestion des moyens de paiement ;
- Procéder au placement, à la souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;

¹ Norbert Olszak, **Histoire des banques centrales**, 1^{ère} édition, PUF éditions, France, 1998, p14.

² Philippe Garsuault et Stéphane Priami, **La banque fonctionnement et stratégie**, Economica, Paris, 1997, p8

³ الطاهر لطرش، **تفتيات البنوك**، الطبعة السابعة، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، 2010، ص12

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

- Fournir conseil, assistance et d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle ». ¹

La **loi du 12 janvier 1988** est venue par une nouvelle définition de la banque, stipulant que « la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable ». ²

2. Les caractéristiques de la banque :

D'après les définitions précédentes, il nous paraît clairement que la banque est une institution financière ayant des caractéristiques particulières qu'on peut les illustrer comme se suit :

2.1. Le capital bancaire :

La banque doit disposer d'un capital pleinement valable et d'un équivalent en espèces au moins égal au montant déterminé par le conseil de la monnaie et du crédit, les banques ayant leur siège à l'étranger doivent allouer à leurs filiales implantées en Algérie un montant au moins égale au capital minimum requis. ³

2.2. La banque est réputée commerçante :

La profession de la banque est une profession commerciale par nature, ce qui conduit à ce que la personne en charge des affaires bancaires acquière la qualité du commerçant et soit tenue par les obligations découlant de cette qualité. ⁴

2.3. Le nom et l'adresse de la banque :

Ce qui distingue la banque, c'est quelle n'a pas d'adresse commerciale, mais plutôt un nom commercial dont elle tire ses objectifs et par lequel l'activité commerciale est exercée pour son compte et par lequel ses représentants la signent sur ces affaires.

2.4. Le nombre d'associés:

Les textes légaux réglementant la profession bancaire, ne précisent pas le nombre d'associés, les dispositions du code de commerce sont donc applicables en la matière. Le législateur a fixé un

¹JORA(Journal Officiel de la République Algérienne), **règlement 86-12 du 20 août 1986** portant sur le système bancaire, article n° 17.

²**Loi du 12 janvier 1988**, article n° 2

³Khaoula Bezaoui, **Les crimes bancaires**, mémoire de master en droit pénal des affaires, université d'Elarbi Benmhidi, Oum el Bouaghi, p17

⁴ L'article 544, décret législatif n° 93-08 du code des sociétés (livre 5 du code de commerce), ordonnance du 26 septembre 1975 ; JORA, Article 9 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

nombre minimum d'associés qui ne peut pas être inférieur à sept (7) personnes¹, en contrepartie le nombre maximum n'est pas fixé ce qui permet à la banque de recevoir autant d'actionnaires qu'elle le souhaite.

2.5. L'acquisition de la personnalité morale par la banque :

Selon les règles générales du droit civil, la banque acquiert à l'issue de ses procédures de constitution, une personnalité morale entière et indépendante des apporteurs, elle jouit également d'une autonomie financière représentée par le capital souscrit, et du droit de Conclusion.²

2.6. La responsabilité limitée de l'associé :

La responsabilité de l'associé pour les dettes ou les pertes de la banque n'est que dans la mesure de sa part qu'il a fournie. Cela veut dire que sa responsabilité est limitée au montant de son apport dans le capital de la banque.

2.7. La banque est une société par actions :

La société par action est une société commerciale à raison de sa forme³. Les banques soumises au droit algérien sont donc constituées sous la forme de sociétés par actions, comme le stipule l'article 83 de l'ordonnance 03-11, qui est la situation en vigueur. Elle est également considérée comme une société de capitaux car son capital représente la base de sa constitution⁴.

2.8. La banque est une entreprise économique :

Et cela dans la mesure où une institution économique est « un groupe de personnes organisées de manière hiérarchique dans le but de produire des biens et des services marchands en vue d'atteindre le maximum du profit »⁵ qui est le cas pour la banque.

3. Les principes de la banque :

Il existe un certain nombre de principes importants que la banque doit respecter en exerçant ses fonctions en vue de gagner la confiance et la fidélité de ses clients, nous allons les aborder tout de suite :

¹ L'article (592/2) de la loi n° 05-02 du 6 février 2005, portant code de commerce, modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975

² JORA, Article 9 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

³ Voir l'Article 3 du droit commercial.

⁴ Article 83 de l'ordonnance n° 03-11 (relative à la monnaie et au crédit).

⁵ غولفرحات، الوجيز في اقتصاد المؤسسة، الطبعة الأولى، دار الخلدونية للنشر والتوزيع، الجزائر 2008، ص 8

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

3.1. La confidentialité :

Il est évident que les transactions entre la banque et ses clients reposent sur une confiance totale en elle et en ses collaborateurs, lorsqu'un client dépose ses son à la banque, il confie à cette dernière une partie de son intimité, qui est l'un de ses secrets. Ainsi, l'engagement de confidentialité de la banque dans ses opérations est une obligation générale exigée par les principes de la profession, et les circonstances de ses opérations qui sont extrêmement sensibles, ce qui implique que la banque ne peut communiquer à quiconque les données de ses collaborateurs sauf avec leurs autorisation. Par contre, le principe de confidentialité n'est pas respecté lorsqu'une autorité de contrôle publique demande les données de l'un de ceux qui traitent avec la banque.

3.2. Le bon traitement des clients :

Le bon traitement que le client reçoit de la part de la banque et ses employéest la base de la constitution d'une relation de fidélité et la transformation d'un nouveau client à un client permanent tant que les services bancaires offerts par toutes les banques sont semblables, et la banque doit faire une très bonne sélection de ses employés ainsi leurs bien former pour leurs permettre de fournir un excellent service bancaire à leurs clients, aussi, le banquier doit être franc et ferme dans la prise des décisions et doit avoir une forte observation qui leur permet d'agir et de juger rapidement l'état du client quelle que soit la relation qui leurs lie.¹

3.3. Le confort et la rapidité :

Lorsque le client se sent confortable dans une banque, de plusieurs côtés (bon accueil, rapidité des services....) il n'hésitera plus à se traiter avec et à demander ses services, c'est la raison pour laquelle les banque cherchent toujours à apporter du confort aux clients en aménageant des lieux adaptés ainsi que l'utilisation des technologies développées pour le meilleur accueil des clientset la prestation de ses services de haute qualité.

3.4. La multitude des agences :

Les banques publiques et commerciales en particulier cherchent toujours à développer leurs activités en créant de nouvelles agences dans les régions qu'elle souhaite couvrir, et ça sera bénéfique pour la banque et leurs collaborateurs en leurs offrant de nombreux avantages , tels que : la facilité du déplacement des clients pour effectuer leurs transactions dans les agences proches de chez eux pour éviter le déplacement à la direction de la banque et minimiser le temps qui en

¹ محمد عبدالفتاح الصيرفي، إدارة البنوك، الطبعة الأولى، دار المناهل للنشر، الأردن، 2006، ص19

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

résulte, ainsi de pouvoir répartir le travail nécessaire à la mise en place et l'exécution des grands projets sur plusieurs agences.¹

4. Les catégories de banques et leurs fonctions :

Le système bancaire de tout pays se compose d'un certain nombre de banques qui diffèrent selon leur spécialisation et leur rôle dans la société, on distingue alors :

4.1. Les banques centrales :

La banque centrale est une institution financière chargée par l'État de définir, d'appliquer et de gérer la politique monétaire et celle de crédit du pays², selon de la banque d'Algérie, cette dernière est chargée d'assurer:

- **La stabilité monétaire** : la BC est chargée de veiller à la stabilité des prix, de réguler la liquidité, de diriger et contrôler la distribution des crédits ainsi d'assurer la sécurité du système bancaire ;
- **Le bon fonctionnement du système de paiement** : en veillant à son efficacité et sa sécurité ;
- **L'organisation des marchés de change** : et cela dans le cadre de la politique de change arrêtée par le Conseil de la Monnaie et du crédit, dans le respect des engagements internationaux souscrits par l'Algérie ;
- **La gestion financière** : la banque d'Algérie établit la balance des paiements et présente la position financière extérieure de l'Algérie en demandant les statistiques nécessaires des autres banques ;
- **Emission de la monnaie** : la BC est chargée d'émettre la monnaie fiduciaire à savoir les billets de banques et les pièces de monnaie et fixe les modalités de contrôle de leur fabrication ;
- **Supervision bancaire** : cela signifie que la banque d'Algérie établit les conditions générales et les normes que chaque banque et institution financière doit respecter en permanence.³

¹ محمد عبدالفتاح الصيرفي، مرجع سبق ذكره، ص 29

² www.bank-of-algeria.dz consulté le 09 Mars 2022 à 11 :30.

³ Idem.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

4.2. Les banques commerciales :

On peut définir ces banques comme étant des établissements de crédit qui sont principalement chargés de recevoir les dépôts des particuliers pouvant être retirés à vue ou à court terme, les banques commerciales sont appelées banques de dépôts. Elles ont pour fonctions de :

- **Accepter les dépôts :** le dépôt auprès de la banque est plutôt un type de crédit accordé par le déposant à la banque, ce qui signifie l'acceptation par la banque son obligation devant le propriétaire de dépôt de lui verser toute somme sous forme de monnaie légale, et le processus de dépôt entraîne l'ouverture d'un compte bancaire comme fonction essentielle.¹
- **Octroi de crédit :** cette fonction est considérée comme l'une des bases de nos jours, c'est le principal moteur des opérations, par conséquent, nous devons donner une définition du crédit : il s'agit d'une relation entre deux parties créancier et débiteur à travers l'échange de valeurs à terme contre des valeurs immédiates, c'est comme la confiance, c'est-à-dire que la banque fait confiance à la capacité de son client et le lui donne du crédit.²
- **L'escompte des effets de commerce :** il représente principalement la lettre de change qui est un outil important pour le règlement des transactions commerciales. C'est un moyen de financement à court terme, donne l'avantage de pouvoir obtenir le paiement immédiat d'un effet de commerce (lettre de change principalement), sans attendre sa date d'échéance. Dans ce cas, l'effet de commerce est cédé à une banque par l'entreprise et en contrepartie, une avance de trésorerie immédiate est accordée. Il n'y a pas de rachat de la créance par la banque, celle-ci verse le montant de l'effet de commerce en faveur du créancier, en considérant la déduction des frais perçus par la banque.³

4.3. Les banques spécialisées :

Ce sont les banques qui ont pour fonctions de financer les opérations ou les projets économiques industriels, agricoles ou commerciaux selon la spécialisation de la banque. La raison de la spécialisation est ce qu'exigent les conditions de financement propres à chacun de ces projets ainsi que la durée et le type de facilités accordées par ces banques. Quant à leurs ressources de financement, elles ne reçoivent pas la plupart des dépôts même si elles le font, ils ne représentent pas leurs principales ressources mais elles emploient les obligations et les emprunts publics dans la limite desquelles les banques spécialisées peuvent développer leurs activités.

¹ محمد بن نسيو آخرون، أساسيات علم الاقتصاد، الطبعة الأولى، الدار الجامعية للنشر، مصر، ص 32

² مصطفى شديش، النقود والمصارف والائتمان، طبعة، دار الجامعة للنشر، 1999، ص 222

³ عبدالمطلب عبد الحميد، النظرية الاقتصادية وتحليل جزئيو كلي للمبادئ، الدار الجامعية للنشر والتوزيع، الإسكندرية، 2003، ص 346

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

4.4. Les banques généralistes :

Les banques généralistes peuvent être définies comme des entités bancaires qui cherchent toujours à diversifier les ressources de financement et d'emploi, à mobiliser le plus grand volume d'épargne possible de tous les secteurs et à employer leurs ressources dans plus d'une activité, et dans plusieurs domaines divers, et qui ouvrent et subventionnent des banques. de crédit à tous les secteurs Fournir tous les services divers et renouvelables, qui peuvent s'appuyer sur un solde bancaire de telle sorte que l'on constate qu'il cumule les fonctions de banques commerciales et les fonctions de banques spécialisées et de banques d'investissement, c'est-à-dire qu'elles assurent les opérations de toutes les banques.¹

¹ عبدالمطلب عبد الحميد، العولمة واقتصاديات البنوك، بدون طبعة، الدار الجامعية للنشر والتوزيع، الإسكندرية، 2001، ص 299.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Section 2 : La banque islamique

Après avoir abordé les points essentiels liés à la banque dans la première section, nous consacrons la deuxième section à l'étude de l'un de ces catégories appelée «la banque islamique », commençant par son émergence, puis définir ce que c'est une banque islamique et quelles sont ses caractéristiques pour arriver en dernier lieu à faire une comparaison entre la banque conventionnelle et une banque islamique

1. Aperçu historique:

Les banques islamiques sont considérées comme une expérience relativement récente dans le monde islamique, elles sont venues pour répondre au besoin urgent d'institutions bancaires qui s'adaptent aux principes et exigences des musulmans, et en même temps adhèrent aux dispositions de la charia islamique, loin des transactions usuraires des banques traditionnelles. L'histoire de l'émergence des institutions financières islamiques, selon certaines études, remonte à 1940 en Malaisie, dans laquelle des fonds d'épargne ont été créés sans intérêt. Cependant, les tentatives sérieuses de l'ère moderne pour établir des banques qui fournissent des services bancaires et des affaires conformément aux dispositions de la loi islamique, ont commencé en 1963 grâce à l'expérience des caisses d'épargne locales qui sont apparues en Égypte aux mains de l'économiste Dr Ahmed Abdel Aziz Al-Najjar, t les caisses d'épargne locales se sont appuyées dans leur travail sur la base de la collecte d'une petite épargne pour les petits agriculteurs et de leur réemploi sur la base d'une participation hors taux d'intérêt, que ce soit en prenant ou en donnant. Malgré sa brièveté (quatre ans), cette expérience a été un succès, matérialisé par le nombre de déposants atteignant cinquante-neuf mille déposants en seulement trois ans, mais cette expérience prometteuse n'a pas vocation à se poursuivre en raison de facteurs politiques et administratifs.¹

En 1973, lors d'une réunion des ministres des Finances des pays islamiques à Djeddah, l'idée de créer des banques islamiques qui fourniraient des services bancaires intégrés a été présentée et bien accueillie et acceptée², car la réunion s'est terminée par la nécessité de la mettre en pratique. Ainsi, L'activité bancaire islamique a connu ses débuts réels en 1975 lorsque le décret de l'Émir a été publié pour créer la *Banque Islamique de Dubaï*(BID)³, qui s'est distinguée par la fourniture de services bancaires intégrés. La même année, la *Banque Islamique de Développement*(BID) a été

¹ Gilbert Beaugé, **Les capitaux de L'Islam**, 1^{ère} édition, CNRS éditions, Paris, 2001, p6 ; Benlekhel Nawel, **la gouvernance de la banque islamique**, mémoire de magister en management, faculté des sciences économiques des sciences de gestion et des sciences commerciales, Université d'Oran, 2014, p9-10-11.

²Nawel Benlekhel, op. cit., p10

³ Le site web officiel de la (BID) <http://www.dib.com> consulté le 09 Mars 2022 à 15 :00

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

créée, à laquelle participent tous les pays islamiques. Par la suite, la création de banques islamiques ne se limitait pas aux pays arabes et islamiques, mais s'étendait plutôt dans le monde entier dont la première implantation qui attira l'attention de certains pays occidentaux fut la création à Genève en 1981 du groupe *Dar al Maal al Islami* (DMI)¹.

Pour le cas de l'Algérie, la création de la première banque islamique était en 1991 appelée banque Al Baraka et créée sans cadre juridique propre à la finance islamique.²

A la fin de l'année 2021, le nombre de banques islamiques s'élevait à 265 banques qui s'opèrent dans 45 pays dans la majeure partie du monde islamique, l'Europe, l'Amérique du Nord et certaines autres régions, tandis que 300 banques conventionnelles³ proposent des produits bancaires islamiques.⁴

2. Définition de la banque islamique et son rôle :

Les banques islamiques sont considérées comme une expérience relativement récente par rapport aux banques traditionnelles, elles ont leur rôle particulier qui les distingue des autres institutions financières. Dans ce qui suit, on essayera de définir cette catégorie de banque ainsi de déterminer son rôle ;

2.1. Définition de la banque islamique :

De nombreux chercheurs sont confrontés à un problème sérieux pour arriver à définir la notion de la banque islamique, car il n'existe pas une définition exacte et précise de cette appellation mais plutôt plusieurs. Néanmoins, grâce à cette multitude de définitions, nous pouvons remarquer différentes significations qui sont forcément similaires, à condition qu'elles respectent certains fondements essentiels à savoir:

- La banque islamique est une institution bancaire qui ne fonctionne pas sur la base des intérêts (*Riba*) et qui a dans ses activités et ses relations comme fondement les principes de la *Charia*.
- Elle est une institution financière et bancaire qui tient à éviter le (*Riba*) quel que soit le cas et dans toutes ses relations.

¹ Le site web officiel du (DMI) <http://www.dmitrust.com> consulté le 11 Mars 2022 à 10 :28.

² Le site web officiel de banque Al Baraka <http://www.albaraka-bank.com> consulté le 11 Mars 2022 à 13 :05.

³ Pour des raisons de simplifications nous appellerons « conventionnel » tout élément se rapportant à la finance non-islamique.

⁴ <http://ivorytraining.com> consulté le 11 Mars 2022 à 14 :00.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

- La banque islamique est une institution financière reposant sur le droit qui stipule qu'elle doit être conforme aux principes de la *Charia* et ne pas avoir une conduite basée sur le (*Riba*).¹

D'ailleurs, il existe plusieurs définitions du *Fiqh*. Par exemple, selon Al Najjar, la banque islamique est une institution qui rassemble les fonds et les utilise en se basant sur la *Charia* ce qui permet la construction de la solidarité islamique, la réalisation de l'équité de distribution et l'investissement de ces fonds dans un parcours islamique. Il affirme que les banques islamiques sont « des instruments financiers qui ont pour but le développement en fonctionnant dans le cadre de la *Charia* islamique et en se basant sur des principes de morale énoncés par les lois divines.

Elles ont pour fin la détermination du rôle du capital dans la société. Ainsi, ce sont les instruments de développement, sociaux et financiers parcequ'elles jouent le rôle des banques sur le plan de la gestion des échanges. Il s'agit d'instruments de développement d'une part, dans la mesure où ils rendent un service à la société dans laquelle ils réalisent un développement et où ils investissent leurs fonds pour le bien de cette même société. D'autre part, ils sont aussi des instruments sociaux, car ils entraînent, dans leur fonctionnement, les particuliers à dépenser et à épargner et les aident à développer leurs fonds ce qui peut avoir des résultats positifs à leur égard et à celui de leur société et surtout pour la réalisation de la solidarité entre les membres de la société en les invitant à payer la Zakat, la rassembler et la dépenser pour des motifs légitimes.²»

2.2. Rôle de la banque islamique :

2.2.1. L'exclusion de l'intérêt :

La première particularité que la banque islamique met en œuvre est l'exclusion du *Riba* sur toutes les opérations.³ Il s'agit de la base fondamentale de chaque banque islamique dans la mesure où si le *Riba* existe, la banque islamique sera considérée comme toute autre banque. En effet, l'Islam a prohibé le *Riba* sous toutes formes et il a aussi mentionné des sanctions sévères : « ô les croyants ! Craignez Dieu ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si

¹ غسان عساف، إدارة المصارف، الطبعة الأولى، دار صفاء للطباعة والنشر والتوزيع، الأردن، 1993، ص 175.

Mohammed Alkandari, **Les banques islamiques en droit koweïtien** « étude juridique à la lumière de la Charia », Thèse de doctorat au droit science politique et histoire, université de Strasbourg, France, 2015, p7-p8.

² Ahmed Abdel Aziz Al-Najjar, **Revue des banques islamiques**, n°7 p22, Dhu al Qi'dah 1399.

³ François Guéranger, **Finance islamique une illustration de la finance éthique**, édition DUNOD, Paris, 2009, p34

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et son messager. Et si vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés ».¹

Le fond de l'islam consiste en la protection de l'individu mais aussi de la société, il protège l'union entre l'ensemble des individus. Par surcroît, il fonde l'ensemble dans sa législation sociale et économique de manière à éliminer les causes de la formation d'une classe au détriment d'une autre.

2.2.2. L'orientation des activités vers l'investissement Halal :

Il est réputé que les banques islamiques sont des banques de développement en premier temps, et par conséquent, elles sont obligées de suivre les principes énoncés par Dieu concernant les investissements réalisant un profit pour le pays et le peuple tout en respectant le règle du Halal et du Haram que l'islam met en exergue. Conséquemment ²:

- L'orientation, l'investissement et la concentration sur les produits, marchandises et services qui remplissent la demande normale des musulmans ;
- Chercher à ce que le ressort que ça soit une marchandise où un service reste Halal ;
- Chercher à ce que toutes les étapes de la chaine productive (finance, fabrication, vente et achat) soient en harmonie avec le principe du Halal ;
- Chercher à ce que toutes les causes de production (salaires, système du travail) soient conformes au Halal ;
- L'examen du principe de besoin de la société et le bien général avant d'envisager le revenu de l'individu³.

2.2.3. Unir le développement économique avec le développement social :

Dans la société islamique on ne peut dissocier le côté social du côté économique pace que l'islam est une unité complète sans distinction des aspects de la vie. En effet, la banque islamique ne lie pas seulement le développement social et économique, mais elle considère que le développement social est un fondement à la suite duquel le développement économique réalise son progrès. La banque islamique rassemble la *Zakat* et s'occupe de la donner à ceux qui la méritent au

¹ Le Saint Coran : Sourate Al Baqara, verset : 278 et 279.

² الدكتور عبدالرزاق الهيني، المصارف الإسلامية بين النظرية والتطبيق، الطبعة الأولى، دار أسامة للنشر، الأردن، 1998، ص 193
³ أحمد عبدالعزيز النجار وآخرون، مائة سؤال وأجوبة حول الإسلام، الطبعة الأولى، الاتحاد الدولي للبنوك الإسلامية، القاهرة، 1978، ص 45-46

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

nombre de huit selon le Saint Coran¹, ce qui pousse à améliorer le niveau de vie de la société en appliquant sa politique d'investissement.²

2.2.4. Récolter les fonds inactifs et les verser dans le domaine d'investissement :

En général, on considère que les fonds des musulmans sont des fonds inactifs que la société n'en profite pas et la cause c'est que la majorité des musulmans investissent dans le Halal et s'emparent des investissements qui reposent sur le *Riba*³. Cependant, ces banques islamiques, et grâce à Dieu, ont pu réaliser et imposer leur existence ce qui a poussé plusieurs investisseurs à investir pour le développement que les banques islamiques gèrent. Ces institutions ont eu la faculté de récolter l'excédent des fonds et les investir dans différents domaines (social, commercial, industriel ou agricole). Par conséquent, on remarque la réalisation d'un grand succès pour la mobilité des fonds et leur utilisation dans le service social et économique du pays qui rend en contrepartie un service aux citoyens.

2.2.5. La gestion et la mise en action de l'échange commercial entre les pays islamiques :

Ceci s'est réalisé grâce à la coopération et la coordination entre les banques islamiques et les échanges des expériences et recherches, comme c'est le cas entre toutes autres banques d'intérêts. Cette harmonie participe au développement du peuple islamique, voire même qu'elle permet de s'éloigner des banques fonctionnant par le *Riba* et de leurs services⁴.

2.2.6. L'établissement de la Zakat :

Les banques islamiques, dans le message qu'elles portent et qui repose sur l'union entre le côté spirituel et le côté matériel, participent au développement de la société. C'est sur la base de cette raison qu'un compte a été réalisé pour la récolte de la Zakat et pour la partager entre les personnes nécessiteuses selon les principes Chariatiques. C'est ainsi que le devoir spirituel s'accomplit à côté du devoir économique puisque ces fonds seront investis dans des investissements pour le développement.

¹ Dieu tout puissant dit dans son Saint Coran : « les Sadaqats ne sont destinées que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu, et pour les voyageurs (en détresse). C'est un décret de Dieu ! et Dieu est Omniscient et Sage ». Sourate At-Taw bah, Verset 60.

² الدكتور عبدالرزاق الهيني، مرجع سابق ذكره، ص 194

³ الدكتور عبدالرزاق الهيني، مرجع سابق ذكره، ص 194

⁴ فليحسنا خلف، البنوك الإسلامية، الطبعة الأولى، عالم الكتب الحديث للنشر، 2006، ص 95

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

2.2.7. L'abolissement du monopole que les entreprises d'investissement imposent :

Les banques, à partir de leur principale fonction qui doit être conforme aux principes de la *Charia*, sont obligées d'abolir le monopole imposé par certaines entreprises actionnaires. Ces entreprises, dans le but de monopoliser les actions et interdire à d'autres d'en avoir, peuvent avoir des bons qui peuvent lui permettre d'avoir d'autres capitaux. Par contre, les banques islamiques ne produisent pas de bons, vu que le *Fiqh* estime qu'ils sont illicites sauf pour les bons de *Moqarada* que certains juristes contemporains ont admis¹. Par contre, elles ouvrent l'initiative à ceux qui souhaitent devenir des actionnaires.

2.2.8. La non participation de ces banques aux causes d'inflation monétaire²:

Lorsque les responsables de la politique monétaire augmentent la valeur monétaire, ils diminuent le taux de la valeur, ce qui pousse les banques commerciales à augmenter l'offre de la monnaie dans les marchés, ainsi à couvrir les demandes d'investissement. Par contre, si ces responsables veulent le contraire, ils augmenteront le taux de la remise ce qui va pousser les banques commerciales à recourir aux opérations de recalcul de la remise à la banque centrale et dans ce cas elles peuvent diminuer le volume de la monnaie sur le marché. Et depuis, la banque islamique est à la base loin des opérations du *Riba* dans ses relations avec les autres banques y compris la banque centrale, alors le phénomène d'augmentation n'aura aucun rôle dans son évolution ou son arrêt. Mais, elle peut être influencée de manière indirecte, surtout concernant les valeurs de l'unité monétaire et son pouvoir d'achat dans le commerce. Il en résulte qu'on peut dire que le système islamique bancaire offre une unité de monnaie qui réside dans la stabilité de la valeur d'achat³.

3. Les points de convergence et de divergence entre la banque islamique et la banque conventionnelle :

Il est possible de présenter le maximum de points de ressemblance et de différence entre les deux banques, mais on a choisi de se limiter à ce qui peut être le plus connu et le plus clair :

¹ Les juristes contemporains sont allés jusqu'à approuver la légitimité des bons de la *Moqarada*, à savoir : « les documents qui ont une valeur juste et qui portent le nom de leurs propriétaires, en contrepartie des fonds qu'ils ont présenté au propriétaire de l'investissement dans le but de réaliser l'investissement et le gain ». voir l'article 3 de la loi de sanadat al Moqarada n°1, 1987 du ministère de awqaf de Jordan 1982, les articles 3,18,19, et la loi de la banque islamique de Jordan n°13 de 1987, les articles 2,14, 31,36. La loi de la banque islamique de Jordan n°62 de 1985, les articles : 1,5,4 et 2.

² د.إسماعيل عبد الرحمن حيمشليبي، أثر البنوك الإسلامية والربوية على التضخم، بحث في مجلة الاقتصاد الإسلامي، العدد 12-18، العدد 49، 1985

³ الدكتور عبدالرزاق الهيثمي، مرجع سابق ذكره، ص 197

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

3.1. Les points de convergence :

- ✓ Toutes les deux banques sont des institutions dont la caractéristique est financière et bancaire en accomplissant des activités qui ont une relation avec la finance et la banque (recueillir des fonds et investir) malgré la différence de cette utilisation. Et c'est la raison pour laquelle on les nomme banques puisqu'elles exercent une activité similaire selon les règles propres à chacune.
- ✓ Les deux banques sont d'accord sur un ensemble de services bancaires tels que l'échange des devises, la conversion, la délivrance des chèques touristiques et les opérations contractuelles par actions ;¹
- ✓ Elles fournissent des services bancaires électroniques et échangent des devises ;
- ✓ Elles se rassemblent sur le fait de ne pas payer d'intérêt pour les possesseurs de comptes et pour les créiteurs, car l'objectif de ces comptes est de faciliter les opérations quotidiennes et non pas de réaliser des revenus
- ✓ Les deux types de banques en question, sont soumis au contrôle financier interne et externe.
- ✓ Toutes les deux banques font l'objet d'un contrôle financier par la banque centrale et doivent être en conformité avec l'ensemble des dispositions et des lois ayant relation avec le système bancaire ;²

3.2. Les points de divergence :

Les banques islamiques effectuent des opérations qui doivent être conformes aux principes de la *Charia* qui les ont fait acquérir des qualités importantes qui les distinguent des autres banques et institutions financières :

✓ **Pas d'intérêts ou Zéro Riba**

La banque islamique s'oppose au système bancaire classique qui repose sur l'usure, elle ne peut jamais donner des crédits qui engendrent des intérêts car la notion d'intérêt ou *Riba* est interdite en islam en vue de réduire les injustices financières qui existent entre les agents économiques.

✓ **Le partage du risque**

Une banque conventionnelle ne supporte pas les pertes. Le risque n'est donc pas partagé avec l'entrepreneur. La finance islamique, quant à elle, et dans son engagement dans la voie de

¹<https://shabab-ibb.yoo7.com> consulté le 11 Mars à 21 :15.

²فليحسن خلف، مرجع سابق ذكره، ص 100-99-101

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

l'honnêteté et de la transparence repose sur le principe du partage ce qui signifie que les bénéfices, les pertes et les risques sont partagés entre la banque, l'entrepreneur et l'investisseur.

✓ Les bases de financement bancaire

. Les banques classiques exigent une connaissance de l'objet et de la durée du financement, des risques attendus et des garanties adéquates et nécessaires pour restituer le montant prêté et de fixer le taux d'intérêt à l'avance, son financement est souvent destiné aux grands projets. Quant aux banques islamiques, elles ont des bases différentes dans le processus de financement, notamment :

- La légitimité dans les projets d'investissement faisant l'objet d'un financement ;
- L'application des formules islamiques dans le processus d'investissement ;
- Le financement de divers projets d'investissement bénéfiques pour la communauté ;
- L'interdiction du *Riba*.

✓ Le paiement de la *Zakat*

Contrairement aux banques conventionnelles, les banques islamiques sont tenues de verser la *Zakat* aux personnes nécessiteuses, elle représente un acte de purification et de fructification des biens détenus par une personne physique ou morale. C'est un droit obligatoire à l'argent d'une catégorie de personnes en particulier à un moment donné.¹

- ✓ Les banques conventionnelles s'appuient uniquement sur les prêts à taux d'intérêts bien définis, tandis que les banques islamiques s'appuient sur l'investissement dans les projets industriels et commerciaux.

✓ La structure organisationnelle

On trouve des départements dans les banques islamiques qui n'existent pas dans les banques conventionnelles, comme celui de la gestion des *Sokok*, la gestion de la *Zakat*, les sections de la *Mourabaha* et *Moucharakaet* l'organe du contrôle chariatique.

✓ Obtention des ressources financières externes

Pour le faire, les banques conventionnelles se basent sur la collecte et l'acceptation des dépôts de leurs clients et l'octroi des crédits en contrepartie des intérêts, contrairement aux banques islamiques qui investissent aux différents projets ayant un intérêt pour la communauté.

✓ La base fondamentale

¹<https://shabab-ibb.yoo7.com> consulté le 11 Mars à 21 :15.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

La solidarité sociale et la réussite des projets pour les banques islamiques représentent un élément essentiel dans les banques islamiques contrairement aux banques conventionnelles qui se basent essentiellement sur le profit quelques soient les résultats des projets de leurs clients.¹

¹idem

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Section 3 : La finance islamique

Un système financier islamique, s'organise autour de mécanismes, d'institutions et de produits qui doivent respecter l'ensemble de principes dictés par la *Charia* islamique. Ce système a sa propre finance, une finance islamique qui le distingue des autres systèmes financiers.

Dans cette section, on va aborder les principes fondamentaux de la finance islamique, puis les techniques de financement dans une banque islamique et on terminera par les défis de la finance islamique.

1. Les principes fondamentaux de la finance islamique :

Geneviève Causse Broquet a considéré la finance islamique comme étant un système complémentaire plus éthique contribuant à l'élargissement de l'offre bancaire.¹ Ce système se base sur des principes ou piliers dits religieux présentés comme suit :

1.1. L'interdiction du prêt à intérêt (*le Riba*) :

Dieu déclare dans le Saint Coran « Alors qu'Allah a rendu licite la vente et illicite l'usure.² » cela montre que l'usure est interdite en Islam, du fait que l'argent en lui-même est improductif et ne peut pas fructifier sans qu'il n'y avait aucun travail autre que le temps qui passe³. En vertu de la *Charia*, la réception et la perception des intérêts (fixes ou variables) sont ainsi strictement prohibées et toute obligation de verser des intérêts est réputée nulle.⁴

Ainsi, la pratique de l'usure provoque une inégalité entre les agents économiques : l'emprunteur sera exploité par le prêteur dans la mesure où les risques seront supportés seulement par lui, et en plus de la somme empruntée, il rémunérera son prêteur en fonction du montant et de la durée d'emprunt.

La finance islamique quant à elle, prohibe toute forme d'injustice ou d'abus en se basant sur le principe du partage des profits et pertes afin de réaliser la justice sociale et économique.⁵

¹ Geneviève Causse Broquet, **La finance islamique**, 2^{ème} édition, Revue Banque Edition, Paris, 2009, p203.

² Le Saint Coran : Sourate Al Baqara, verset : 275.

³ Aldo Lévy, **Finance islamique : Opérations financières autorisées et prohibées vers une finance humaniste**, 1^{ère} édition, Lextenso éditions, Paris, 2012, p50.

⁴ Idem, p56.

⁵ Faiza Benabdelmoula, **Les déterminants de l'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique**, Thèse de doctorat en gestion et management, université Côte d'Azur, France, 2017.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

1.2. L'interdiction du risque excessif (*Al Gharar*) :

Gharar est un terme en finance islamique qui désigne une vente risquée et dont les détails sont inconnus ou incertains.

Tout contrat, toute opération ou transaction, doit nécessairement être claire et transparente, de manière à ce que toutes les parties prenantes aient une connaissance parfaite des éléments et valeurs de leurs échanges. Cela veut dire que les opérations aléatoires ou celles dont la contre valeur n'est pas connue avec exactitude, ou également celles pouvant engendrer un risque excessif sont prohibés dans la finance islamique, à titre d'exemple les jeux hasard et les contrats d'assurance classique.¹

1.3. L'interdiction de la spéculation (*Le Maysir*) :

« La spéculation peut se définir comme l'achat ou la vente d'une marchandise, en vue d'une revente(ou d'un rachat) à une date ultérieure, là où le mobile d'une telle action est l'anticipation d'un changement de prix en vigueur et non un avantage résultant de leur emploi, ou une transformation ou un transfert d'un marché sur un autre .²»

Dans la finance islamique, pour que l'argent réalise une richesse licite, il doit circuler à travers une activité économique réelle et productive, la spéculation est donc prohibée dans la mesure où elle encourage la collecte des richesses sans efforts,³ à titre d'exemple, les jeux de hasard sont illicites⁴.

1.4. L'interdiction de la thésaurisation :

« La thésaurisation est un terme technique économique décrivant une accumulation de monnaie pour en tirer un profit ou par absence de meilleur emploi, et non par principe d'économie ou d'investissement productif.⁵ »

En retournant au Saint Coran, la *Charia* islamique interdit la thésaurisation : «..À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtime

¹ Javier Albarracin et Paula Cusi, **Economic Agendas of Islamic Actors**, European Institute of the Mediterranean , Barcelona, 2012, p55

² Nicholas Kaldor, **Spéculation et stabilité économique (1939)**, revue française d'économie, 1987, p115.

³ Javier Albarracin et Paula Cusi, op. cit., p55

⁴ Dhafer Saidane , la **finance islamique à l'heure de la mondialisation**, 2ème édition, RB éditions, Paris, 2011, p 49.

⁵ <https://www.memoireonline.com> consulté le 15 Mars 2022 à 8 :06.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

douloureux.¹» ceci dit que les gens sont obligés de verser l'aumône légale de la *Zakat* due sur les richesses résultantes des biens qui doivent être purifiés et fructifiés pour le bien commun.²

1.5. L'interdiction de financement des activités et produits illicites :

La finance islamique est une finance éthique et responsable.³ Dans ce contexte, elle interdit de financer tous les biens, transactions ou toute autre activité qui est contraire aux valeurs et principes chariatiques:

- Les produits illicites comme la drogue, le tabac, l'alcool, l'armement, viandes de porc et dérivées ;
- Les opérations portant sur l'échange de valeurs étalon de même nature (or contre or, argent contre argent et puis monnaie contre monnaie) sont illicites afin d'éviter la spéculation ;
- Certains types de contrats sont interdits : les contrats portant une "condition suspensive"⁴, les contrats doubles signifiant deux contrats en un, une vente et un prêt par exemple, et le rachat par une personne d'un bien déjà vendu.⁵

1.6. La présence d'un actif sous-jacent :

La finance islamique considère que l'argent n'a pas d'utilité ni de valeur intrinsèque. Il ne peut pas constituer l'objet d'un échange.

Pour cela, les opérations de financement islamique doivent être nécessairement liées à un actif sous-jacent, c'est-à-dire adossées à un actif non liquide, réel (*maal*) qui peut être matériel (tangibles) ou non (les services et usufruit par exemple)⁶.

Lorsque nous aborderons les techniques de la finance islamique, on verra les applications de ce principe.

¹ Le Saint Coran: Sourate At-Tawba ,verset :34.

² <https://quranenc.com> consulté le 12 Mars 2022 à 10 :00.

³ Javier Albarracin et Paula Cusi, op. cit., p56

⁴ Une condition suspensive signifie que lorsque la réalisation d'un contrat est soumise à une condition et si les cocontractants prévoient que le contrat va dépendre d'une condition particulière qui s'agit d'un événement futur et incertain qui, s'il se réalise, rend le contrat parfait et exécutoire.

⁵ KhechineYacoub, L'audit interne dans la maîtrise des risques : cas d'audit de crédit-bail, mémoire de master en sciences financières et comptabilité, Ecole Supérieure de Commerce, Alger, p5

⁶ François Guéranger, op. cit., p49.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

1.7. La participation aux pertes et aux profits :

Dans le cadre de réaliser une égalité entre les cocontractants, la *Charia* oblige tous les deux, entrepreneur et investisseur, de partager les risques et les profits liés à leur transaction, ce qui favorise le partenariat.¹ Car, il est injuste qu'une seule partie assume tout le risque lié à une opération sans que l'autre en participe.

Pour cela, les banques islamiques ont mis en place certaines techniques de financement dans le cadre de respecter les principes dictés par la *Charia*, les voici dans le point suivant :

2. Les techniques de financement dans les banques islamiques :

Les opérations exercées par une banque islamique sont des opérations particulières et concernent les produits ci-après :

2.1. La Mourabaha :

C'est une technique de financement qui réunit trois parties : la banque, son client et le fournisseur. La Mourabaha est un contrat en vertu duquel le client donne ordre à sa banque de lui acquérir un bien, meuble ou immeuble, cette banque va s'adresser au fournisseur pour l'acquisition du bien dont elle sera propriétaire. Par la suite, cette dernière va revendre le bien acquis à son client avec un prix qui représente le coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire convenus d'avance et selon les modalités de paiement arrêtées entre les deux parties.²

La Mourabaha doit être exercée dans un cadre chariatique qui conditionne :³

- Il est d'abord évident que l'objet de l'achat doit être licite ;
- Le prix de vente affiché dans le contrat Mourabaha doit rester fixe et ne pourra jamais être augmenté jusqu'à son paiement en totalité dans les délais convenus dans le contrat;
- Le contrat Mourabaha entraîne le transfert immédiat de la propriété du bien au client quelles qu'en soient les modalités de paiement convenues ;
- Les conditions de la transaction (conditions de livraison, de paiement et la marge bénéficiaire) doivent être clairement définies ;

¹ Anas Elmelki, **Le principe de partage des profits ou des pertes dans le cadre des banques islamiques : illustration modélisée des contrats de financement participatifs Moudaraba et Moucharaka**, Global Journal Inc, USA, 2011, p2

² François Guéranger, op. cit., p 103 ; Banque d'Algérie, article n° 5, règlement n°2020-02 du 15 Mars 2020 définissant les opérations relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.

³ Banque d'Algérie, Article n°4-8, instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers ; KhechineYacoub, op cit., p6

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

- L'acquisition du bien par la banque doit précéder le contrat car la marge de la banque est justifiée par la réalisation de l'opération commerciale qui le précède.

2.2. La Moucharaka :

« La Moucharaka est un contrat entre une banque ou un établissement financier et une ou plusieurs parties ayant pour objet la participation dans le capital d'une entreprise, dans un projet ou dans des opérations commerciales, en vue de la réalisation de profits.¹ » Les profits réalisés sont distribués entre les parties prenantes selon un accord convenu, ainsi, les pertes éventuelles sont supportées proportionnellement aux apports de chaque associé au capital.²

Il existe deux formes du contrat Moucharaka,³ ainsi ;

- La Moucharaka peut être définitive, constante ou encore fixe, lorsque la banque participe durant toute la période fixée au contrat, au financement du projet, et perçoit régulièrement sa part de bénéfices en sa qualité d'associé copropriétaire ;
- La Moucharaka est ainsi dégressive lorsque la banque finance le projet avec intention de s'en retirer progressivement au fur et à mesure de son avancement jusqu'au retrait total.

Comme tout autre contrat islamique, la Moucharaka doit respecter un ensemble de règles⁴ prescrites par la *charia* qui sont :

- Les biens et prestations, objet de la Moucharaka doivent être licites ;
- Le partage des profits ne peut jamais avoir lieu par anticipation des résultats, mais qu'après réalisation effective des bénéfices ;
- Chacun des cocontractants doit obligatoirement accepter le principe du partage des pertes et profits ;
- L'apport de chacune des parties doit être présent au moment de la réalisation du contrat.

2.3. La Moudaraba :

C'est un contrat en vertu duquel, une banque ou un établissement financier "rab al mal" soit propriétaire du capital, et l'autre "Moudarib" qui représente l'entrepreneur fournissant un apport en

¹ Banque d'Algérie, Article n°14-18, instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers

² Idem, Article n°16

³ Idem, Article n°17 ; Norme 12 Shari'ah Standards AAOIFI (Accounting And Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) .

⁴ <https://iqra-finance.com> consulté le 13 Mars 2022 à 6 :35.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

travail (savoir-faire, expertise, etc.) tout en participant à un projet afin de réaliser des profits qui sont partagés entre les deux selon une clé de répartition bien déterminée dans le contrat contrairement aux pertes financières éventuelles sont entièrement supportées par le propriétaire du capital. Quant à l'entrepreneur, sa perte sera son temps, sa force de travail et son effort qui a échoué à générer un surplus de revenu.

Les contrats Moudaraba diffèrent d'un projet à un autre, mais présentent toujours un grand degré de risque, pour cela, la banque a le droit d'exiger des garanties contre la mauvaise utilisation des fonds ainsi pour contrecarrer la violation du contrat ou la négligence de l'entrepreneur.¹

2.4. Le Bai Salam :

C'est l'un des modes de financement les plus populaires utilisés par la banque islamique.

Les *Foukaha Hanafites* définissent le Bai Salam authentiquement en disant que « Le Salam est l'acquittement immédiat d'un achat à terme. Le terme concerne la marchandise (absente) vendue contre paiement au comptant de son prix. »

Bai Salam peut également être défini comme un contrat de vente prévoyant le paiement intégral à l'avance des marchandises spécifiques livrées ultérieurement. Contrairement aux autres contrats islamiques exigeant l'existence des biens vendus au moment de la signature du contrat, le Salam est une exception qui conditionne :

- L'absence du bien vendu au moment de la signature du contrat ;
- Le bien faisant l'objet du Bai Salam doit être un bien courant (produit agricole, matière première, etc.) ;
- Pour qu'aucune ambiguïté ne puisse conduire à un litige, le bien vendu, son prix, sa qualité, la quantité de fabrication et la date de sa livraison doivent être clairement précisés dans le contrat.²

Le contrat Salam est dit parallèle lorsque la banque conclut un autre contrat Salam avec un tiers distinct du contrat initial afin de lui vendre un bien ayant des caractéristiques identiques que celui

¹Lhassane Jaouhari, **Analyse de techniques de financement participatif et processus de gestion des risques : cas du produit Moucharaka**, Revue d'études en management et finance d'organisation n°6, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, Agadir, 2017, p6 .

² Herbert Smith, **Guide de la finance islamique**, édition Groupe Finance Islamique Monde, Paris, 2009, p27 .

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

faisant l'objet du contrat initial, qui sera livré ultérieurement à un prix convenu payé immédiatement au comptant.¹

2.5. L'Istisn'a (bien à fabriquer) :

« L'Istisn'a est un contrat d'entreprise en vertu duquel une partie (Moustasni'i) demande à une autre (Sani'i) de lui fabriquer ou construire un ouvrage moyennant une rémunération payable d'avance, de manière fractionnée ou à terme. La majorité des juristes considèrent l'Istisn'a une variante qui s'apparente au contrat Salam à la différence que l'objet de la transaction porte sur la livraison, non pas de marchandises achetées en l'état, mais de produits finis ayant subi un processus de transformation.²»

La banque peut conclure un deuxième contrat (Istisn'a parallèle) avec un fabricant pour la réalisation d'un bien faisant l'objet du premier contrat Istisn'a.³

Pour qu'il soit légal, le contrat Istisn'a doit répondre aux principes⁴chariatiques qui sont :

- L'objet à construire doit être possible à cerner de façon à éviter toute ignorance et tromperie ;
- Les caractéristiques de l'objet à fabriquer (quantité, qualité...) doivent être précisément définies dans le contrat ;
- le prix du bien doit être connu à la conclusion du contrat, et le paiement est effectué selon les modalités convenues. Il s'agit notamment de paiement par fractions distribuées sur une période bien déterminée ;
- Il est préférable que le délai de livraison soit fixé dans le contrat pour ne pas tomber dans le *Gharar*, mais il n'est pas conditionné.

On conclue donc que la différence entre le contrat Salam et Istisn'a réside dans le fait que :

- La fixation du délai de livraison dans le contrat : elle est obligatoire pour le contrat Salam et facultative pour l'Istisn'a ;

¹ Banque d'Algérie, Article 37, instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers.

² Sofia Bennamara, **Finance islamique et capital-risque**, faculté des sciences de l'administration de l'université du Laval, Canada, p28.

³ Banque d'Algérie, Article 45, instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers.

⁴ Norme 11 Shari'ah Standards AAOIFI.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

- Le paiement intégral du prix au moment de la signature du contrat : c'est une exigence dans le cas d'un contrat Salam, comme elle n'est pas dans le cas d'un contrat Istisna.

2.6. L'Ijara :

« L'Ijara est un contrat de location au terme duquel la banque ou l'établissement financier, dénommé bailleur, met à disposition d'un client, dénommé preneur, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble, dont il est propriétaire, pour une période déterminée, en contrepartie de paiement d'un loyer fixé dans le contrat.¹ »

Pour que le contrat Ijara soit conforme aux règles de la *Charia*, il est conditionné que² :

- Ce contrat doit porter sur des biens non périssables du fait de la jouissance du preneur ;
- le montant du loyer doit être mentionné dans le contrat, soit fixe ou variable avec la précision des modalités de sa détermination dans le contrat;
- le loyer prend effet à compter de la date de mise à disposition du bien par le bailleur ;
- la durée de l'Ijara doit être déterminée dans le contrat, et prise en compte à partir de la date de la mise à disposition effective du client du bien par la banque ;
- durant la période contractuelle, la banque soit responsable sur le bien loué, quant au client, il soit responsable de la maintenance récurrente ou périodique de ce bien.

L'Ijara peut prendre deux formes³ :

- Ijara opérationnelle ou également Tachghilia portant sur une location simple qui ne se termine pas par l'acquisition du bien loué par le preneur ;
- Ijara acquisitive ou également IjaraMountahia bi Tamlik lorsque le preneur sera propriétaire du bien loué à travers son acquisition après une période convenue d'avance dans le contrat.

3. Les défis de la finance islamique :

Malgré le succès que la finance islamique a pu réaliser, et malgré sa participation dans le développement et la croissance des marchés financiers, elle rencontre des obstacles et difficultés qui entravent son avancement, il y'en a beaucoup, mais on a essayé de citer justes les plus connues: le problème d'image, le manque de transparence, et d'autres, ainsi :

¹ Banque d'Algérie, Article 24, instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers.

² Idem, Articles : 25-26-27-28.

³ Idem, Article 32.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

3.1. Le problème d'image :

Il est dû à plusieurs facteurs, principalement nous trouvons que :

Pour des uns, tenants du milieu des affaires, les produits financiers islamiques sont des produits conventionnels légèrement modifiés à travers une opération marketing afin de se présenter comme étant des produits conformes à la *Charia*. Pour d'autres, les établissements financiers islamiques sont destinés aux musulmans conservateurs.

3.2. Le manque de transparence :

De plus, le système du partage des profits et pertes doit être suffisamment clair et transparent et donnant une information pertinente qui présente réellement la gestion des fonds des investisseurs.

3.3. Le handicap des besoins de liquidité:

La faiblesse du capital des banques islamiques compromet leur pouvoir de financer les grands projets. Au cas de manque de liquidité, la banque islamique ne peut se réapprovisionner auprès de la banque centrale ou d'autres établissements financiers comme le font les banques conventionnelles. Même en cas d'un surplus de liquidité, elle ne peut pas fructifier ses fonds. Tout cela est dû à la prohibition de l'intérêt, et peut être de la culture et de la sensibilisation beaucoup plus, et d'absence de sanctions à défaut, ou aussi de mal compréhension et non fiabilité de l'interprétation.

3.4. Le dilemme de la concurrence :

La banque islamique vise à créer des fonds d'investissement tout en respectant les principes chariatiques, tandis que la haute concurrence des banques conventionnelles multinationales peut menacer l'avenir des banques islamiques. Cela nécessite l'investissement des banques islamiques dans des produits plus diversifiés et se baser plus sur leurs exigences en matière de revenu.

3.5. L'absence des produits de substitution :

Etant donné l'interdiction du *Riba*, du *Gharar* et du *Maysir*, certaines techniques de financement entravent les banques islamiques, et les obligent normalement de trouver des produits de substitution notamment dans les cas suivants :

- Les retards de paiement qui ne peuvent pas entraîner des pénalités de retard basées sur les intérêts ;
- Les risques financiers qui ne peuvent pas être couverts à travers les instruments de couverture basés sur la spéculation (les contrats à terme, les swaps et les options).

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

3.6. L'innovation :

Dans les banques islamiques, l'innovation est un peu difficile à cause de filtre religieux par lequel tout nouveau produit doit passer. Le processus d'innovation est encouragé mais requiert d'importants investissements et de grands efforts de la part des banques et établissements financiers islamiques.

3.7. La carence des marchés financiers islamiques :

« Les marchés des instruments et effets publics islamiques restent peu développés par rapport à ceux de la finance conventionnelle et le marché financier islamique international en est qu'à ses débuts.¹ »

3.8. La pénurie du personnel qualifié :

La finance islamique exige un personnel qualifié ayant un savoir faire et des connaissances spécifiques autre que celles en matière financière. Les experts en finance islamique exigent environ 15ans pour former un spécialiste à la fois en droit Coranique et en finance. Cela est difficile en raison d'augmentation des besoins de la finance islamique devant le manque des écoles et institutions de formation à la fois en finance et sciences de la *Charia*.²

¹Bahri Oum el Kheir, La finance islamique compartiment de la finance d'aujourd'hui, mémoire de magister en droit, université d'Oran, 2012,p182.

²ElyèsJouini, Olivier Pastré, La finance islamique-une solution à la crise ?, édition Economica, 2009, p70.

Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique

Conclusion du chapitre

D'après ce qu'on a abordé dans ce chapitre, on peut conclure que la banque, quelle que soit sa nature, conventionnelle ou participative, représente un élément moteur dans le développement économique. Car, la majorité des transactions (achat, vente, paiement des salaires ou transfert d'argent) s'opèrent sous forme monétaire, les banques participent d'une manière ou d'une autre dans la majorité de ces transactions.

La finance islamique a ses principes de base qui lui différencient de la finance conventionnelle, comme nous l'avons déjà vu, elle a connu une expansion mondiale dans plusieurs banques.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir les fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia en abordant plusieurs éléments que nous trouvons nécessaires.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Introduction du chapitre

De nos jours, pour que les entreprises s'assurent de leur bon fonctionnement, elles optent pour une démarche d'audit interne. Ainsi, elles le voient comme l'outil principal qui leur assure une meilleure maîtrise des opérations, un meilleur reporting au gouvernement de l'entreprise, et une gestion optimale des risques nés des mutations diverses externes à l'organisation (législation, progrès technologiques, normes professionnelles et éthiques etc.) et des changements internes conséquents.

L'audit interne traditionnel dans chaque organisation, vise à donner une assurance raisonnable aux utilisateurs de l'information qui leur est destinée qu'elle est fiable et ne comporte pas d'anomalies significatives. L'audit charia de sa part est pratiqué seulement dans les banques et institutions islamiques.

Ce chapitre sera subdivisé en trois sections : la première portera sur des généralités sur l'audit interne, dans la seconde on abordera les principes fondamentaux de l'audit interne, et la dernière section sera spécialement consacrée à l'audit charia.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Section 1 : Généralités sur l'audit interne

Afin de bien comprendre la notion d'audit interne, il est nécessaire que chacun de nous connaisse ses éléments de base que nous allons essayer d'aborder dans cette section, commençant par la définition de l'audit interne ainsi que ses caractéristiques, ensuite, nous allons montrer les objectifs de l'audit interne avant de terminer par ses différents types.

1. Définition et caractéristiques de l'audit interne :

1.1. Définition de l'audit interne :

Le mot « Audit » vient du mot latin « Audire » qui signifie entendre, écouter. Quant au mot anglais « To audit », il signifie examiner, surveiller, vérifier, contrôler ou encore inspecter¹.

L'audit interne a vu succéder plusieurs définitions avant que la notion ne soit stabilisée.

Pour Jacques Renard : « l'audit interne est un dispositif interne à l'entreprise qui vise à :

- Apprécier l'exactitude et la sincérité des informations notamment comptable ;
- Assurer la sécurité physique et comptable des opérations ;
- Garantir l'intégrité du patrimoine ;
- Juger de l'efficacité des systèmes d'information. ²»

Selon la définition officielle d'Institute of Internal Auditors (IIA) qui a été approuvée en 1999 :

« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. ³»

Cette activité est réalisée par les salariées de l'entité auditée.⁴

Nous déduisons de cette définition que l'audit interne (AI) est une activité exercée au sein de l'organisation et qui a des caractéristiques spécifiques que nous allons citer dans le point suivant :

¹www.larousse.fr consulté le 21 Mars 2022 à 15 :16.

²Jacques Renard, **Théorie et pratique de l'audit interne**, 7^{ème} édition, éditions d'Organisation, Paris, 2009, p72.

³ Site web officiel de l'IFACI www.ifaci.com consulté le 21 Mars 2022 à 16 :00.

⁴ Elisabeth Bertin, **Audit interne enjeux et pratiques à l'international**, éditions d'organisation, Paris, 2007, p19.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.2. Les caractéristiques de l'audit interne :

La définition de l'AI par l'IIA en 1999 nous montre que l'audit interne est une activité :

- Indépendante ;
- Objective ;
- Universelle ;
- Permanente et continue ;
- Qui apporte de valeur.

1.2.1. L'audit interne est une activité indépendante :

La norme 1100 portant sur l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leurs travaux avec objectivité.¹ »

Cette indépendance² représente le fait de se libérer des contraintes menaçant la capacité de l'activité d'AI de s'acquitter de ses responsabilités d'une manière impartiale. Ceci nécessite que le responsable de cette activité ait un accès direct sans aucune restriction à la Haute Direction ainsi qu'au Conseil (un double rattachement).

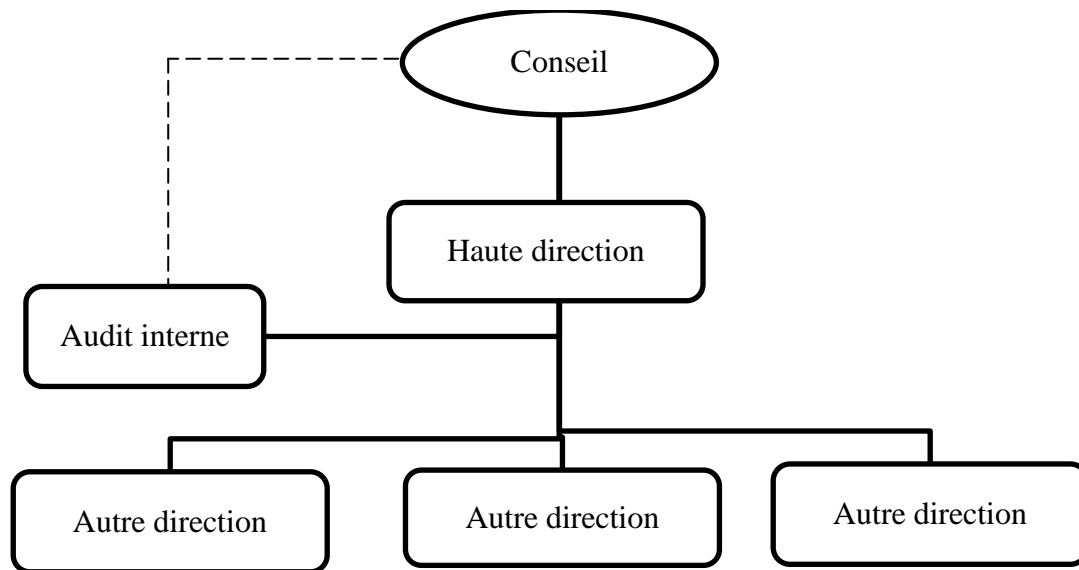
En effet, la position d'AI dans l'organigramme doit être comme suit :

¹ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. (International Professional Practices Framework - IPPF)

² Interprétation de la norme 1100, IPPF

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Figure N°1 : Schéma montrant la position de l'AI dans l'organigramme.



Source :Zied Boudriga, L'audit interne : Organisation et pratiques, édition Collection Azurite, Tunisie, 2012, p42.

Cette position permet à l'AI d'auditer les autres opérations, fonctions et processus avec un accès à tout moment aux personnes, biens et informations à tous les niveaux hiérarchiques.¹

1.2.2. L'audit interne est une activité objective :

Au moment de l'exercice de leurs missions, les auditeurs internes doivent être objectifs et non biaisés, comme ils doivent éviter tout conflit d'intérêts.

Etre objectif², veut dire que l'auditeur interne doit accomplir ses missions tout en faisant confiance en la qualité de ses travaux menés sans aucuns compromis. Son objectivité nécessite qu'il évalue de manière équitable tous les éléments pertinents et ne subordonne pas son jugement professionnel à celui d'autres personnes.

1.2.3. L'audit interne est une activité universelle³:

L'universalité de l'audit interne doit être appréhendée dans un double sens, à savoir :

¹Jaques Renard, op. cit., p70.

² Interprétation de la norme 1100, IPPF

³Zied Boudriga, L'audit interne : Organisation et pratiques, édition Collection Azurite, Tunisie, 2012, p43 ;

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.2.3.1. L'AI s'applique à toutes les organisations :

Le terme « entreprise » ne suffit pas pour qualifier le champ d'application de l'AI¹.

Cela signifie que l'application de l'AI ne se limite pas qu'aux entreprises, mais également à tout autre types d'organisations (administration publique, université, association...).

1.2.3.2. L'AI s'applique à tous les domaines, fonctions, opérations et processus :

Les objectifs et la méthodologie de l'AI sont universels dans le sens où ils s'appliquent à toutes les activités et fonctions : fonction financière et comptable, commerciale et logistique, managériale, fabrication, informatique, gestion et fonction d'audit interne dans le sens où l'audit interne doit faire lui-même l'objet des missions d'audit interne à travers des missions très particulières couvertes par les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.²

1.2.4. L'audit interne est une activité permanente et continue :

La permanence de l'auditeur interne se traduit par la pérennité dans la relation auditeur-audité,³Cela réside dans l'existence d'une structure indépendante chargée de l'activité d'AI qui accomplit ses tâches et responsabilités d'une façon continue. La direction générale doit fournir toutes les ressources et moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

1.2.5. L'audit interne est une activité qui apporte de valeur :

La norme 2000 exige que « le responsable de l'audit interne doit gérer efficacement cette activité de façon à garantir qu'elle apporte une valeur ajoutée à l'organisation.⁴»

Ceci est réalisé lorsque⁵ :

- Les objectifs et responsabilités définies dans la charte⁶ d'audit interne sont atteints ;
- L'activité est exercée conformément aux normes ;
- Le code de déontologie¹ ainsi que les normes sont respectés par l'équipe auditrice interne ;

¹Jaques Renard, op. cit., p40.

²Zied Boudriga, op. cit., p45 ; Jaques Renard, op. cit., p43-45

³<https://journals.openedition.org> consulté le 21 Mars 2022 à 19 :12.

⁴ Norme 2000, IPPF

⁵Interprétation de la norme 2000, IPPF

⁶ La charte d'AI est un énoncé de principes, de règles et de valeurs gouvernant l'activité des auditeurs internes en définissant leur rôle et les garanties nécessaires pour assumer leurs missions et leur confère une identité.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

- Toute problématique ou élément susceptible d'avoir un impact sur l'organisation est pris en compte.

2. Les objectifs d'audit interne :

L'audit interne est une activité permettant de répondre à plusieurs objectifs ²:

- Vérifier la conformité aux exigences des référentiels de l'entreprise (normes, politiques, textes réglementaires, cahiers des charges....) ;
- Vérifier que les dispositions organisationnels (processus) et opérationnelles (instructions et procédures) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- Promouvoir les éthiques et valeurs appropriées au sein de l'organisation ;
- Assurer une gestion efficace d du rendement organisationnel ;
- Communiquer efficacement les informations sur les risques et les contrôles aux secteurs appropriés de l'organisation ;
- S'assurer de l'existence d'un bon système du contrôle interne permettant de :
 - Maitriser les risques ;
 - Veiller de manière permanente à l'efficacité de son fonctionnement ;
 - Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité ;
 - Informer de façon régulière et indépendante la direction générale, l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état eu contrôle interne.

3. Les types des missions d'audit interne:

Les audits internes servent à plusieurs fins, de ce fait, la typologie³ de l'audit interne peut varier comme suit :

3.1. Selon les objectifs :

On peut distinguer quatre types d'AI selon les objectifs :

¹C'est le code comportant pour l'audit interne : les principes fondamentaux pertinents pour les auditeurs internes et pour la pratique d'AI, ainsi que les règles de conduite décrivant les normes de comportement attendues des auditeurs internes.

² K.H. Spencer Pickett, **The essential handbook of internal auditing**, John Wiley and Sons Ltd editions, England, 2005, p111 ; D. Hamiche et M. Neki, **Le rôle de l'audit interne dans l'amélioration de la gouvernance d'une banque : Cas d'inspection régionale de la BADR banque**, mémoire de master, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, p24.

³ Elisabeth Bertin, op. cit., p22

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

➤ L'audit de régularité:

Ou également audit de conformité, c'est l'audit qui s'assure de l'application des règles, lois, normes, procédures et systèmes d'information, en comparant ce qui devait être et ce qui est en réalité, ceci en :

- Signalant les irrégularités ;
- Analysant ses causes et ses conséquences ;
- Proposant à formuler des recommandations.

On observe deux types de régularité : une régularité par rapport aux règles internes de l'organisation, et une autre vérifiant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires.¹

➤ L'audit de l'efficacité :

Sa mission est de s'assurer que les procédures mises en place sont conformes aux référentiel et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs préalablement définies par l'organisation.

Pour cela, l'audit d'efficacité doit couvrir toutes les fonctions de l'organisation : gestion des ressources humaines, gestion des dépenses, gestion budgétaire, gestion commerciales, etc.

On parle également d'audit de performance, car l'auditeur est amené à porter des jugements sur les procédures par rapport à ce qu'il considère comme efficace et efficient en référence à des normes et référentiels².

➤ L'audit de management :

Ce type d'AI observe la forme et non pas le fond, autrement dit, il consiste à « observer les choix et les décisions, les comparer, les mesurer dans leurs conséquences et attirer l'attention sur les risques ou les incohérences.³ ». Il consiste également à :

- la réalisation de l'audit de processus dont la stratégie de l'organisation est élaborée.⁴
- La vérification de la façon de la conception, la transmission et l'exécution des politiques tout au long de la chaîne hiérarchique ;

¹ Manuel d'audit interne pour les inspections générales des ministères, p10.

² Idem, p11.

³ Jacques Renard, op. cit., p51.

⁴ Idem, p43.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

- La vérification de la conformité de la politique de chaque fonction par rapport aux politiques qui en découlent ou également par rapport à la stratégie de l'organisation.

➤ **L'audit de stratégie :**

Les décisions stratégiques portant sur les grands choix et orientations de l'organisation peuvent porter des risques, cela donc nécessite un auditeur interne (voire externe) ayant un degré d'expertise supérieur et suffisant. Ce type d'audit a une grande importance au sein d'une organisation car:

- Il apprécie la pertinence des objectifs stratégiques et leur cohérence avec les finalités de l'organisation ;
- Il aide les organisations à évaluer les processus internes suivis pour la réalisation des objectifs ;
- C'est sur la base des résultats d'un audit stratégique que la direction puisse ajuster les opérations pour maximiser les progrès vers ses objectifs stratégiques.¹

✓ **3.2. Selon les domaines d'intervention :**

L'AI peut intervenir dans deux domaines, opérationnel et comptable et financier, on les illustre comme suit :

➤ **L'audit opérationnel :**

Il représente un levier de performance essentiel pour les entreprises, car il s'agit de procéder à un examen systématique des activités et processus de l'organisation afin d'identifier les pratiques jugées non économiques ou non efficaces ainsi de proposer des solutions d'amélioration concrètes pour réduire les risques et s'assurer éventuellement de leur suivi et de l'optimisation des résultats.

L'audit opérationnel peut se présenter sous différents aspects indépendants selon les départements de l'organisation (social, contractuel, etc.).²

➤ **L'audit comptable et financier :**

C'est une mission d'audit à partir de laquelle l'auditeur interne doit s'assurer, en relation avec les auditeurs externes, de la fiabilité, la régularité et la sincérité des procédures du contrôle interne comptables ainsi des états financiers établies.

¹www.ces-consulting.fr consulté le 01 Avril 2022 à 9 :31.

²www.leguidedesce.fr consulté le 01 Avril 2022 à 10 :45.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Par son examen, l'auditeur interne qui ne peut pas être celui qui a préparé les états financiers, doit confirmer la validité des informations communiquées par l'organisation, qui doivent donner une image fidèle du patrimoine, des résultats et de la situation financière de l'organisation.¹

¹**Audit comptable et financier**, édition IGA, 2009, p9.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Section 2 : Principes fondamentaux de l'audit interne

La bonne pratique de l'audit interne, nécessite une bonne maîtrise et connaissance de ses principes fondamentaux que nous allons citer dans cette section en la divisant en trois parties, commençant par le cadre de référence de l'audit interne en premier lieu, puis nous allons montrer ses outils, et on terminera par le positionnement de l'audit interne par rapport à quelques fonctions voisines.

1. le cadre de référence de l'audit interne¹ :

L'audit interne est une profession qui s'appuie sur un cadre de références à vocation mondiale quelque soit l'environnement dans lequel il se pratique². Selon l'IIA, le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) se matérialise par les dispositions obligatoires ci-après :

1.1. La définition de l'AI :

On l'a déjà vu comme premier élément dans la première section de ce chapitre.

1.2. Les principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'audit interne :

- Faire preuve d'intégrité ;
- Faire preuve de compétence et de conscience professionnelle ;
- Etre objectif et indépendant ;
- Etre en phase avec la stratégie, les objectifs et les risques de l'organisation ;
- Etre positionné de manière appropriée et disposer des ressources adéquates ;
- Démontrer la qualité de l'audit interne et son amélioration continue ;
- Communiquer de manière efficace ;
- Fournir une assurance fondée sur une approche par les risques ;
- Etre perspicace, proactif et orienté vers le futur ;
- Encourager le progrès au sein de l'organisation.

¹ Site web officiel de l'IIA www.theiia.org consulté le 02 Avril 2022 à 08 :56.

² Louis Vaurs, **L'audit interne : une profession au service des organisations**, revue politiques et management public, 2002, p144.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.3. Le code de déontologie :

Son objectif est de promouvoir la culture d'éthique et du comportement attendu dans la profession mondiale de l'audit interne. Il inclut deux composantes essentielles :

- Des principes fondamentaux pour la profession d'AI et pour sa pratique ;
- Des règles de conduite décrivant les normes de comportement qui aident à la mise en œuvre pratique des principes d'AI et ayant pour but de guider la conduite éthique des auditeurs internes.

1.3.1. Les principes fondamentaux :

Les auditeurs internes sont tenus à respecter et appliquer les principes suivants :

1.3.1.1. Intégrité :

Elle se base sur la confiance et la crédibilité accordées aux jugements des auditeurs internes.

1.3.1.2. Objectivité :

Dans leur mission de collecte, évaluation et communication des informations, les auditeurs internes doivent être objectifs et professionnels et non influencés par leurs propres intérêts ou par autrui.

1.3.1.3. Confidentialité :

Ça implique que la valeur et la propriété des informations doivent être respectées et ne peuvent pas être divulguées qu'avec autorisation ou dans le cas d'une obligation légale ou professionnelle.

1.3.1.4. Compétence :

Un auditeur interne doit être compétent, ayant des connaissances, un savoir faire et des expériences dans l'exercice de ses travaux.

1.3.2. Les règles de conduite :

Dans le cadre du respect et d'application des principes cités auparavant, douze (12) règles en découlent qui doivent également être appliquées, on les résume comme suit :

- Découlant du principe d'intégrité :
 - « Accomplir honnêtement les missions ;
 - Respecter la loi ;

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

- Ne pas prendre part des activités illégales ;
- Respecter l'éthique. ¹».
- Découlant du principe d'objectivité
 - « Etre impartial ;
 - Ne rien accepter qui puisse compromettre le jugement ;
 - Révéler les faits significatifs. ² ».
- Découlant du principe de confidentialité :
 - « Protéger les informations ;
 - Ne pas en tirer un bénéfice personnel. ³ ».
- Découlant du principe de compétence :
 - « Ne faire que ce qu'on peut faire ;
 - Améliorer ses compétences ;
 - Respecter les normes. ⁴ ».

1.4. Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne :

Les normes, sont des dispositions obligatoires applicables tant au niveau de la profession qu'au niveau individuel, fondées sur des exigences et principes ainsi sur des interprétations afin de faciliter et clarifier la pratique professionnelle de l'AI et l'évaluation de son efficacité. Elles ont pour objet⁵ :

- Guider l'application des dispositions obligatoires du CRIPP d'AI ;
- De fournir un cadre permettant d'élargir l'éventail d'activités d'AI à valeur ajoutée ;
- D'établir les critères d'appréciation de la profession ;
- D'améliorer les processus et les opérations de l'organisation.

Initialement, on distingue les catégories de normes suivantes :

1.4.1. Les normes de qualification :

Ce sont les normes qui montrent les caractéristiques des organisations et des personnes exerçant la fonction d'AI, on les présente dans l'annexe n° 1.

¹ Jacques Renard, op. cit., p108

² Idem.

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ Zied Boudriga, op. cit.,p22

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.4.2. Les normes de fonctionnement :

Ce sont les normes décrivant la nature des activités d'AI et montrent les critères de qualité mesurant leur performance. Il y'en a 31 normes classées en 7 groupes, présentées dans l'annexe n°2.

1.4.3. Les normes de mise en œuvre :

Ce sont des normes ayant pour objet de compléter les normes de qualification et celles de fonctionnement, cela signifie que :

- **Dans le cadre de missions d'assurance**, l'auditeur interne procède à une évaluation objective et formule des conclusions ainsi que des opinions sur une opération, processus, entité, fonction , système ou d'autres domaines. Il détermine également le périmètre d'intervention de cette mission.
- **Dans le cadre de missions de conseil** qui sont généralement entreprises à la demande d'un client, le périmètre et la nature d'intervention sont déterminés à travers l'accord entre ce client et l'auditeur interne.¹

2. Les outils et techniques de l'audit interne :

« Une fois l'objet et les objectifs d'une mission d'audit sont définis, l'auditeur devra choisir la meilleure méthode pour les atteindre. Il doit donc déterminer quelle est la technique la mieux adaptée aux problèmes de l'entité étudiée.²».

2.1. Les outils d'interrogation :

2.1.1. Les sondages (échantillonnages statistiques) :

Le sondage est une technique d'audit qui consiste à prélever dans une population de référence un échantillon, à l'observer et l'examiner minutieusement pour en tirer une conclusion à extrapoler à l'ensemble de la population.³

2.1.2. Les interviews :

L'interview est une technique de recueil d'informations fréquemment utilisée par l'auditeur interne⁴. Elle signifie que ce dernier (intervieweur) fasse un entretien avec une personne

¹ IFACI, **Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles**, édition 2017, p2.

² Khellassi Reda, **L'audit interne : audit opérationnel**, 3^{ème} édition, édition Houma, 2010, p32.

³ Abderrazek Souei, **les outils de l'audit interne**, p21.

⁴ Jacques Renard, op. cit., p335.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

(interviewé) concernée par le domaine audité, afin de constituer des preuves d'audit et un compte rendu contenant les points les plus importants, et permettant de comprendre les différents processus de l'organisation ainsi d'atteindre les objectifs de la mission.¹

2.1.3. L'interrogation des fichiers informatiques :

C'est une technique qui consiste à extraire et traiter des fichiers et informations qui doivent être fiables, disponibles sur les supports électroniques de l'organisation.²

2.1.4. La confirmation par des tiers:

C'est une technique moins largement et moins systématiquement utilisée par les auditeurs internes ayant pour objet de confirmer leurs constats et observations auprès des tiers ayant relation avec l'organisation auditée.³

2.1.5. Le questionnaire de contrôle interne (QCI) :

Le QCI⁴ est un outil privilégié pour évaluer le système et le dispositif du contrôle interne d'une organisation, Il se constitue d'un ensemble de questions ayant généralement pour réponse « oui » ou « non ». Les points faibles du dispositif du contrôle interne sont désignées par les réponses négatives les points forts quant à elles, sont désignées par les réponses positives.

2.2. Les outils de description :

2.2.1. La narration :

C'est une technique décrivant la procédure en vigueur sous forme d'un écrit rassemblent et synthétisant l'ensemble des informations collectées sur la procédure étudiée.⁵

2.2.2. Le diagramme de circulation (Flow Chart) :

C'est une méthode de schématisation permettant de « représenter la circulation des documents entre les différentes fonctions et centres de responsabilité, d'indiquer leur origine et leur destination et donc de donner une vision complète du cheminement des informations et de leurs supports.⁶ ».

¹ Document IFACI, **Les outils de l'audit interne : 40 fiches pour conduire une mission d'audit**, éditions Eyrolles, Paris, 2013, p50.

² Abderrazek Souei, op. cit., p28.

³ Jacques Renard, op. cit., p348.

⁴ Khechine Yacoub, op. cit. , p46.

⁵ Abderrazek Souei, op. cit., p6.

⁶ Jacques Renard, op. cit., p361.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

2.2.3. L'observation physique :

C'est la constatation de la réalité instantanée de l'existence et du fonctionnement d'un processus, d'un bien, d'une transaction ou d'une valeur.

2.2.4. L'organigramme fonctionnel :

C'est une représentation schématique que l'auditeur dessine, quand il le trouve nécessaire, à partir des informations recueillies par les différents outils déjà mentionnés, afin d'enrichir les connaissances obtenues.¹

2.2.5. La grille d'analyse/séparation des tâches :

C'est la photographie à l'instant T de la répartition du travail, sa lecture permet de déceler dans erreur possible les manquements à la séparation des tâches et donc d'y porter remède.

2.2.6. La piste d'audit :

La piste d'audit est définie comme « un ensemble de procédures internes permanentes permettant :

- De reconstituer les événements de gestion dans un ordre chronologique ;
- De justifier toute information en remontant du document de synthèse à la source par un cheminement ininterrompu et réciproquement ;
- De conserver les mouvements permettant d'expliquer le passage d'un arrêté à l'autre et d'obtenir cette information sous une forme facilement consultable.²»

3. Positionnement de l'audit interne par rapport à quelques fonctions voisines :

Pour éviter toute confusion, il est nécessaire de préciser le positionnement d'audit interne par rapport à quelques fonctions voisines qu'on les trouve les plus importantes à aborder.

3.1. L'audit interne et l'audit externe :

L'audit externe est une fonction indépendante de l'organisation sa mission est de certifier l'exactitude des états financiers et résultats.³ On peut résumer les principales différences existant entre l'audit interne et l'audit externe dans le tableau suivant :

¹ Idem, p356.

² Idem, p367-368.

³ Jacques Renard, op. cit., p79.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Tableau N°1 : la différence entre l'audit interne et l'audit externe.

	Audit interne	Audit externe
Le statut d'auditeur	Appartient au personnel d'E/se	Indépendant de l'E/se
Les bénéficiaires de l'audit	Ce sont spécialement les responsables de l'E/se (DG, CA, et managers)	Toutes les parties ayant besoin des comptes certifiés (clients, actionnaires, banquiers, etc.)
Les objectifs	-Apprécier la bonne maîtrise des activités d'E/se ; -recommander des actions pour l'améliorer.	Certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, résultats et états financiers
Le champ d'application	Toutes les fonctions d'E/se dans toutes leurs dimensions	Toutes les fonctions et systèmes d'informations participant à la détermination du résultat et l'élaboration des états financiers
La prévention de la fraude	Toute fraude susceptible d'avoir une incidence à l'intérieur de l'organisation (une fraude touchant la confidentialité des dossiers du personnel par exemple)	Toute fraude susceptible de toucher les résultats, les comptes ou les états financiers
La méthode	Une méthodologie spécifique basée sur les outils qu'on a déjà vu d'AI dans la 2 ^{ème} partie de la section présente	Des méthodes qui ont fait leurs preuves : des rapprochements, analyses et inventaires
La périodicité	En permanence tout au long de l'année	Aux moments de certification des comptes : fin de trimestre, fin d'année, etc.)

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Source : tableau reformulé à partir de Jacques Renard, op. cit., p80-83.

3.2. L'audit interne et l'inspection :

La principale confusion entre « inspecteur » et « auditeur interne » est due à cause de l'appartenance des deux au personnel de l'entreprise. Quant aux différences, elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau N°2 : la différence entre l'audit interne et l'inspection.

	Audit interne	Inspection
Régularité/ efficacité	Contrôle le respect des règles et leur pertinence	Contrôle le respect des règles sans les interpréter ni les remettre en cause
Méthode et objectifs	Remonte aux causes et élabore des recommandations pour éviter la réapparition du problème	S'en tient aux faits et identifie les actions pour les réparer et remettre en cause
Evaluation	Evalue le fonctionnement des systèmes	Evalue le comportement, compétences et qualités des hommes et peut procéder aux sanctions
Service/police	Privilégie le conseil et la coopération avec les audités	Privilégie le contrôle et l'indépendance des contrôleurs
Sélection/sélectivité	Répond aux préoccupations du management soucieux de renforcer sa maîtrise, dur mandat de la DG	Investigations approfondies et contrôles exhaustifs, éventuellement sous sa propre initiative

Source : reformulé à partir de Schick Pierre, Vera Jacques et Bourrouilh-Parege Olivier, **Audit interne et référentiels de risques**, 2^{ème} édition, éditions DUNOD, Paris, 2007, p42.

3.3. L'audit interne et le contrôle interne :

Il est souvent connu que l'audit interne est une fonction chargée d'appréciation de niveau du contrôle interne, cela veut dire que les deux fonctions sont différentes, ainsi :

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Tableau N°3 : La différence entre l'audit interne et le contrôle interne.

	Audit interne	Contrôle interne
objectifs	Apprécie l'efficacité et la pertinence des dispositifs du contrôle interne mis en place	Conçoit et met en place les dispositifs du CI (règles, systèmes d'informations, processus de management des risques et de contrôle de la gouvernance d'E/se..)
Mode d'intervention	Va sur le terrain suivant une méthodologie d'investigation détaillée	Intervient à distance et par un réseau de correspondants
complémentarité	Les deux fonctions, lorsqu'elles cohabitent, elles se complètent : l'une (CI) conçoit et met en œuvre les dispositifs du CI , et l'autre (AI) en apprécie l'existence et l'efficacité	
Différences	Dispose de suffisamment de recul sur « l'opérationnel » pour donner une opinion objective sur le dispositif du contrôle interne	Trop impliquée dans la mise en œuvre pour l'appréciation de la qualité du dispositif qu'elle propose

Source : reformulé à partir de Schick Pierre, Vera Jacques et Bourrouilh-Parege Olivier, op. cit., p39.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Section 3 : l'audit de conformité Charia

Contrairement aux banques conventionnelles et en raison de leur particularité, les banques islamiques pratiquent en plus de l'audit traditionnel, un autre type d'audit connu sous le nom d'« Audit de conformité Charia ». Dans cette section, et dans un premier temps nous allons présenter les éléments théoriques de base de l'audit charia, ensuite nous allons montrer les conditions d'exercice de ce type d'audit, et enfin on va énumérer les normes à suivre par l'auditeur charia.

1. Les éléments théoriques de base de l'audit de conformité Charia :

1.1. Définition et caractéristiques de l'audit de conformité Charia :

L'audit de conformité charia ou tout simplement audit charia peut être défini de plusieurs manières :

Il peut être : « la révision des activités bancaires des institutions financières islamiques, pour vérifier leur conformité aux principes fondateurs de la charia islamique, le suivi des opérations bancaires, la détection des infractions en cas d'occurrence, la proposition de solutions adéquates pour y remédier, la révision des contrats établis entre ces institutions et leurs clients et la rédaction des contrats adéquats conformément aux normes de la charia islamique. ¹»

Comme il peut se définir comme étant: « l'un des organes de la banque islamique qui la protège des infractions éventuelles et de la non-conformité avec la charia islamique en exerçant ses activités, et lui fournit des solutions charaiques (conformes), ce qui lui confère le caractère charaique. ²»

D'une autre manière, l'audit de conformité charia est l'audit effectué par l'organe de contrôle chariatique, il vise principalement à aider la direction de la banque à s'acquitter de sa responsabilité en appliquant les principes et règles islamiques. ³

Dans une perspective islamique, l'audit charia présente certaines caractéristiques ⁴ dignes d'intérêt, parmi lesquelles figurent les suivantes :

¹AsemMadkhali, **Le rôle de la supervision des banques islamistes approche islamo-juridique**, thèse de doctorat en droit, université Côte d'Azur, Nice, 2016, p20.

² Idem.

³ محمد عواد الفريخ، دليل إجراءات التدقيق الشرعي، مجلة الشريعة والقانون، العدد الحادي الأربعون، جانفي 2010، ص 272.

⁴Berdaoui Badr, **Principes de base de l'audit Chariatique**, Journal of Geopolitics and Geostrategic Intelligence, Vol. 3, n° 3, septembre 2021, , p64-81.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

- Il se base sur la morale ; telles que : la crainte d'Allah, la confiance, le respect des promesses, l'honnêteté, la justice, la sincérité, la coopération et le pardon ;
- Il se base sur la croyance qu'Allah est le seul propriétaire de toute chose et que toute personne devrait être responsable devant Allah ;
- Il se base sur des principes et règles chariatiques qui doivent être parfaits, permanents et complets, tirées des sources de la jurisprudence islamique (le Saint Coran, la Sunna et les Fatwas) ;
- L'audit charia ne concerne que les transactions légales et évite toute opération ou transaction mauvaise ou illégale ;
- L'audit charia s'attache aux comportements des employés et leurs motive et incite à suivre le droit chemin selon les principes chariatiques.

1.2. L'étendu de la mission :

La mission d'un auditeur de conformité charia s'étend aux faits de nature à confirmer la situation chariatique préoccupante de la banque Elle porte sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à la compréhension dans l'aspect chariatique et à l'appréciation de la position de la banque vis-à-vis des règles et principes islamiques. En effet , cet examen comprend les contrats de financements, les accords, les politiques, les statuts, les états financiers, les produits, les rapports, etc.

L'auditeur charia doit déterminer les critères de son audit sur la base des textes législatifs et réglementaires applicables et du cadre de référence (le référentiel AAOIFI). Pour être appropriés, les critères d'un audit de conformité charia doivent être fiables, pertinents, exhaustifs, compréhensibles, objectifs, disponibles et acceptables. En outre, les procédures d'audit et d'examen doivent porter sur toutes les opérations, transactions, les produits, les activités et les emplacements de la banque (toutes les directions et les agences).¹

1.3. Les objectifs, principes et les périmètres de l'audit charia :

D'après ce qu'on a déduit de la norme n°1 de l'AAOIFI portant sur les objectifs, les principes et les périmètres de l'audit de conformité charia, on a :

¹ Hassen Ben Ouhiba, **les banques islamiques : Etude de positionnement ,spécificités réglementaires et particularités d'audit**, p73, 2015, disponible sur le site www.kantakji.com consulté le 04 Avril 2022 à 13 :20.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

✓ Les objectifs de l'audit charia :

-Exprimer un avis relatif à la conformité des états financiers aux normes comptables islamiques.

-Exprimer un avis relatif au respect des procédures opérationnelles conformes à la charia.

-Proposer éventuellement des mises à jour des procédures et des points de contrôle additionnels.

-Exprimer un avis relatif à la fiabilité du contrôle interne charia.

✓ Les principes généraux de l'audit charia :

Comme toute autre auditeur, l'auditeur charia doit respecter les principes suivants :

-Les valeurs de l'auditeur : Droiture, intégrité, indépendance, objectivité, professionnalisme et compétence

-L'auditeur doit se référer obligatoirement aux Fatawas émises par le comité Charia de l'entreprise

-L'auditeur doit planifier et exécuter sa mission d'audit avec minutie, précision et exactitude.

-La justification des résultats : argumentation des résultats par la formalisation des preuves tangibles sur lesquels s'appuie l'auditeur.

-La responsabilité relative aux états financiers : à l'image des commissaires aux comptes, la responsabilité de l'auditeur Charia se limite à la vérification des données financières tel que partagées par la direction financière de l'IFI.

✓ Les périmètres de l'Audit :

Brièvement, pour pratiquer un audit charia, deux principaux éléments sont indispensables :

-Les procédures indispensables pour exécuter la mission d'audit.

-Les outils de travail : Canevas d'audit par chapitre, Références chariatiques, Politique charia de l'IFI.

1.4. L'importance de l'audit charia au sein d'une banque islamique :

L'importance de l'audit charia se reflète dans un certain nombre d'éléments qui représentent des avantages pour les banques islamiques, notamment les suivants.¹ :

- Renforcer la confiance des actionnaires et du public des concessionnaires par l'efficacité de la charia dans la banque islamique, ainsi que la mesure de sa

¹ عبد البارئ مشعل، استراتيجيات التدقيق الشرعي الخارجى: المفاهيم والية العمل، ورقة عمل مقدمة للمؤتمر التدقيق الشرعي، ماليزيا ، 10 ماي 2011، ص6.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

conformité aux dispositions et principes chariatiques, ce qui confirme l'engagement de la banque dans tout ce que garantit son système à partir du rapport de l'auditeur charia ;

- L'application de l'AC a un impact positif et efficace sur l'évaluation et le développement du travail du conseil de surveillance chariatique¹ au sein d'une banque islamique, puisque la nature du processus d'audit de la charia nécessite une réglementation des travaux du conseil de surveillance de la fatwa et de la charia et le contrôle de qualité de ses performances afin de préserver les activités de la banque des violations légitimes

1.5. Typologie de l'audit charia :

On distingue deux types de l'audit charia pouvant être pratiqués dans les institutions financières islamiques, on a :

1.5.1. Audit charia interne :

1.5.1.1. Définition de l'audit charia interne :

Pour qu'on puisse définir et bien comprendre l'audit charia interne, il nous convient tout d'abord de connaître son positionnement dans le dispositif chariatique de l'institution financière, pour cela on doit clarifier les points² suivants :

Le comité chariatique dans la banque islamique se compose de deux principaux organes :

- ✓ **L'organe ou comité de la Fatwa** : c'est l'organe émetteur des fatwas et des décisions que la banque doit suivre ;
- ✓ **L'organe du contrôle chariatique** : c'est l'organe qui aide et soutient l'organe de la fatwa qui s'appelle « », et qui s'agit d'un examen de la conformité de la banque aux principes de la charia dans toutes ses activités et opérations. Il est composé de deux départements :
 - Un département dont la mission est de préparer un manuel de procédures chariatiques, de suivre les décisions de l'organe, les classer, préparer les recherches

¹ Le conseil de surveillance chariatique se compose de trois savants ou plus spécialisés dans la jurisprudence islamique dans le domaine des transactions financières, ils ont pour tâches d'émettre de fatwas et de vérifier que toutes les opérations de l'organisation sont conformes aux règles et principes de la charia présentant un rapport à l'assemblée générale.

² مطلق جاسر، التدقيق الشرعي بالاداء الخلفي في المؤسسات المالية الإسلامية، ورقة عمل مقدمة للمؤتمر المدققين الشرعيين الذين يتنظمهم شركتهم للاستشارات اناشر عية، أفريل 2009، ص3.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

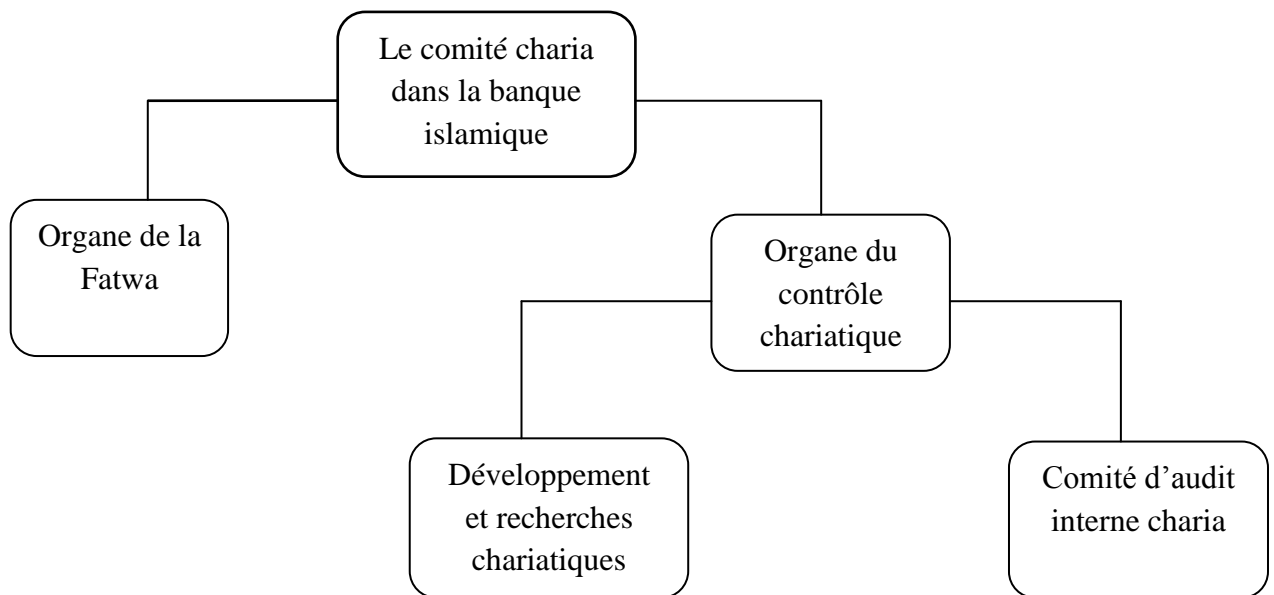
chariatiques nécessaires, développer les produits et former les nouveaux employés dans les bases de jurisprudence islamique des transactions financières et autres ;

- Un département dont la mission est de suivre la mise en œuvre par la banque des décisions de l'organe de la fatwa, c'est **le comité de l'audit charia interne**.

On déduit donc que l'audit charia interne est une direction parmi les directions principales de la banque islamique, il vise à aider la direction de la banque à s'acquitter de sa responsabilité de se conformer aux dispositions et principes de la charia conformément aux décisions du comité de la fatwa.¹

Tout ce qui est dit auparavant peut être résumé dans le schéma suivant :

Figure N° 2 : Schéma illustratif des organes du comité chariatique.



المصدر: مطلق جاسر، التدقيق الداخلي في المؤسسات الإسلامية، مرجع سبق ذكره، ص4.

¹ مطلق جاسر، مرجع سبق ذكره، ص4.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.5.1.2. Les missions du comité d'audit charia interne:

Dans la banque islamique, l'auditeur charia interne est chargé d'effectuer les missions¹ illustrées dans les points suivants :

- ✓ Vérification de la conformité de tous les contrats et produits aux avis du comité charia ;
- ✓ Vérification de la conformité des procédures et des modèles d'actes ;
- ✓ Vérification de l'exhaustivité du scope de contrôle (géographique, filiales, départements...);
- ✓ Vérification des guides d'instruction et des modes opératoires ;
- ✓ Vérification des schémas comptables et paramétrage SI conformément aux procédures validés / comité charia ;
- ✓ Vérification du dispositif de contrôle charia interne;
- ✓ Missions d'audit régulières sur le terrain préparées à l'avance (extraction, contrôle à distance, etc.) ;
- ✓ Actualisation du guide d'audit charia interne de l'IFI ;
- ✓ Etablissement du plan d'action annuel de l'audit charia interne ;
- ✓ Préparation des fiches et des canevas d'auditing ;
- ✓ Rédaction des rapports périodiques d'audit ;
- ✓ Contribution active au renforcement du dispositif de contrôle interne charia au sein de l'IFI.

1.5.1.3. Les instruments² d'audit charia interne :

✓ Les types d'examens d'audit :

➤ L'évaluation en amont du système de contrôle charia :

- Flowshart ;
- Notes descriptives ;
- Suivi filière ;
- Evaluation des points de contrôle ;

➤ Examens d'exécution du dispositif de contrôle charia :

- Vérification de la discipline d'exécution du dispositif du contrôle tout le long de la mission ;
- Entretiens des collaborateurs (opérants) ;

¹ Informations collectées d'après un document pdf illustrant les points abordés dans la formation des auditeurs de la banque islamique Al Salam Bank Algeria.

² Informations collectées d'après un document pdf illustrant les points abordés dans la formation des auditeurs de la banque islamique Al Salam Bank Algeria.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

- Evaluation des conséquences possibles des points faibles ;
- **Examens spécifiques :**
 - Opérations spéciales ou douteuses ;
- ✓ **Les plans d'action d'audit charia :**
 - **Plan d'audit stratégique ou global :**
 - Points de concentration sur les 2 à 5 ans à venir ;
 - Réalisé par le responsable du comité d'audit ;
 - Classification des activités par priorité (planification) ;
 - **Plan d'audit tactique ou annuel :**
 - Précise les actions de l'année ;
 - C'est la base d'élaboration des plannings individuels des auditeurs ;
 - Validation préalable par le Conseil d'administration ;
 - **Plan d'action fonctionnel :**
 - Couverture de l'objet de contrôle et des examens à réaliser.

1.5.1.4. Les prérogatives¹ du comité d'audit charia interne :

- Exécution des missions d'audit planifiées et inopinées ;
- Entretiens directs avec l'ensemble des niveaux hiérarchiques de l'IFI ;
- Entretiens réguliers avec le comité charia et l'audit externe ;
- L'accès sans contraintes à toute l'information (Guide, Procédures, Schéma comptable, paramétrage des systèmes d'informations, etc.)
- Expression d'avis sur l'arrêt ou la régularisation des opérations exécutées.

1.5.1.5. Le guide² d'audit charia interne :

- Délimitation des objectifs, des missions et des prérogatives ;
- Plan d'action d'audit charia interne ;
- Procédures et modes opératoires de la charia auditing par chapitre de contrôle ;
- Critères de choix des auditeurs charia internes ;
- Relations avec les parties tierces y compris l'audit externe ;
- Feuille de route, fiches et canevas d'audit interne par rubrique ;
- Responsabilité de correction et d'actualisation du guide d'audit ;

¹ Informations collectées d'après un document pdf illustrant les points abordés dans la formation des auditeurs de la banque islamique Al Salam Bank Algeria.

² Idem.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

1.5.2. Audit charia externe :

1.5.2.1. Définition de l'audit charia externe :

C'est un processus réalisé par un auditeur charia indépendant de la banque, il doit être qualifié et compétent pour qu'il puisse comprendre l'examen des travaux de l'institution financière islamique et des contrats conclus.

Dans le but de donner un avis sur l'étendue de l'engagement de la direction dans les contrôles, les recommandations et fatwas émises par l'autorité, et les normes de la charia émises par l'AAOIFI ainsi que des organes de la jurisprudence doivent être respectées.¹

1.5.2.2. Les règles d'examen de l'auditeur charia externe :

La norme n°4 de l'AAOIFI a dicté les règles nécessaires suivantes pour effectuer l'audit charia externe :

✓ **La responsabilité charia de l'auditeur Charia externe**

-Cette responsabilité charia est essentiellement celle de l'entreprise. L'auditeur émet un avis et ce n'est pas de son ressort de clarifier les principes de la Charia.

-Les fatawas et décisions du comité Charia constitue le référentiel de l'auditeur Charia ;

✓ **Périmètre de l'auditeur**

Ce n'est pas du ressort de l'auditeur d'évaluer les membres du comité Charia ;

✓ **Intégration du rapport du comité Charia dans le rapport annuel du comité d'audit**

Dans ce contexte, l'auditeur externe doit aussi examiner le travail réalisé par l'audit interne ou par le contrôle interne ;

✓ **Informé préalablement le comité Charia du contenu du rapport**

Et ce, dans le but d'inclure les réponses du comité Charia relatives aux constats relevés.

1.5.2.3. La responsabilité de l'auditeur externe quant aux erreurs et fraudes commises :

La norme n°5 de l'AAOIFI a bien clarifié la responsabilité de l'auditeur externe quant aux erreurs et fraudes commises :

✓ **Responsabilité de l'auditeur Charia externe**

L'auditeur externe doit fournir le plus d'effort possible pour détecter les erreurs ou fraudes qui peuvent être commises (responsabilité limitée à l'effort = Déploiement des moyens) ;

✓ **Le professionnalisme de l'auditeur**

¹. محمد عمر جاسر، التدقيق الشرعي الخارجي، تقرير مؤتمر المدققين الشرعيين، شركة مشور بلاستشار اتالشرعية، الكويت، ماي 2009، ص2.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

L'auditeur professionnel se caractérise par la préparation minutieuse de sa mission, son objectivité et son sens de responsabilité ;

✓ **Prendre en Considération l'effet du rapport d'audit**

L'auditeur doit avoir la capacité de valoriser l'ampleur des constats pour pouvoir prendre la bonne décision ;

✓ **La documentation**

L'auditeur Charia doit s'appuyer dans sa mission sur des preuves tangibles pour émettre un avis exacte.

2. Les conditions d'exercice de l'audit charia :

2.1. Les conditions d'exercice de la mission:

Pour exercer la mission d'audit charia, et selon la norme n°3 de l'AAOIFI, certaines conditions doivent être remplies par l'auditeur charia. Elles sont présentées dans les points suivants :

✓ **La lettre de mission**

C'est la lettre qui doit contenir le but de la mission, son périmètre ainsi que les responsabilités de l'auditeur charia ;

✓ **Le but de l'audit des états financiers**

L'auditeur charia doit exprimer un avis relatif à la conformité des états financiers aux Fatawas émises et aux règles et principes chariatiques ;

✓ **La responsabilité de la direction quant aux états financiers**

La direction a la responsabilité de la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour se conformer à la Charia ;

✓ **Les données de la direction auditée** qui sont Les données présentées à l'auditeur et qui doivent être exactes ;

✓ **Périmètre du rapport** qui doit être déterminé au préalable ;

✓ **Formulation des rapports** qui doit être soulignée dans la lettre de mission ;

✓ **Les honoraires** qui doivent être prédéfinis de manière standard.¹

¹ Voir la norme n°3 de l'AAOIFI portant sur les conditions d'exercice de l'audit charia.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

2.2. Les conditions ¹requis pour être un auditeur charia :

Les auditeurs de la charia sont considérés comme les mains exécutives du processus du contrôle de la charia au sein de la banque islamique, par conséquent il faut faire attention à leur sélection, préparation, formation et développement de leurs compétences.

Pour cela, chaque auditeur charia doit avoir :

✓ Un diplôme scientifique :

C'est-à-dire que l'auditeur charia doit :

- Avoir un diplôme universitaire dans le domaine du droit islamique et du commerce ;
- Connaitre et maîtriser les fatwas et les principes chariatiques nécessaires pour la pratique de sa mission d'audit,
- Connaitre et comprendre les opérations et transactions financières effectuées dans la banque islamique dans laquelle il travaille.

✓ Une qualification pratique :

L'auditeur charia, doit :

- Fréquemment participer aux formations dans le domaine de l'audit charia et les transactions commerciales islamiques, et cela pour être en actualité avec le développement des produits et services offerts par les banques islamiques et savoir trouver les fatwas propres à eux ;
- Avoir au moins un an d'expérience dans le secteur bancaire islamique.

3. Les normes à suivre par l'auditeur charia :

L'auditeur charia est tenu de prendre compte de toutes les normes et les référentiels juridiques, techniques et chariatiques pertinents liés au processus de l'audit charia des banques islamiques, et de les considérer comme des preuves et des références de base pour l'élaboration de la stratégie du dit audit, à savoir² :

¹، القاهرة، 2002، ص56-57، حسين حسيب نيشحاتة، دليل ارشادات الرقابة الشرعية على المصارف الإسلامية
² مرجع سبق ذكره، ص10-11 عبد البار يمشعل،

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

3.1. Les normes juridiques :

Les normes juridiques sont représentées par le droit civil, le droit commercial, le droit de la banque centrale et le droit bancaire islamique. Elles comprennent également la révision des statuts de l'institution ainsi que les règlements qui organisent l'activité d'une banque islamique, dans le but de s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions et aux principes chariatiques.¹

3.2. Les normes techniques :

Les normes techniques en plus des règlements ainsi que les principes édictés par l'organisme comptable et celui du contrôle des institutions financières islamiques représentent notamment les normes d'audit, les normes du contrôle chariatique, et les normes d'éthiques.

Ces normes régissent le travail des conseils de surveillance chariatique d'un point de vue technique. L'auditeur charia est donc tenu de les suivre et les respecter.

3.3. Les normes chariatiques :

Ces normes représentent les normes chariatiques qui reflètent :

- Les dispositions, règlements, principes et contrôles chariatiques qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des opérations et procédures dans une banque islamique.
- Les normes chariatiques approuvées l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) et celles approuvées par le conseil chariatique de l'organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques du Royaume de Bahreïn en sont un exemple.
- Les fatwas et décisions chariatiques émises par le comité d'audit charia de la banque représentent une référence principale à mettre en œuvre par les auditeurs charia tout au long des processus de leurs missions. Elles ont pour objet de :

-Obtenir une symétrie raisonnable dans les règles de la charia appliquées par diverses banques islamiques ;

-Mesurent ce qui doit être mis en œuvre dans chaque procédure.

Dans le cadre du respect des normes chariatiques, l'équipe d'auditeurs charia est tenue de respecter les normes suivantes :

¹رياض منصور الخليفة، استراتيجيات التدقيق للشركات المالية الإسلامية، المؤتمر الرابع للهيئات الشرعية للمؤسسات المالية الإسلامية، 3-4 أكتوبر 2004، البحرين، ص6.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

3.3.1. Normes de qualité du travail professionnel :

Ces normes reflètent ce que devraient être les procédures d'audit de la charia et visent à uniformiser le degré de qualité de la performance dans tous les travaux des équipes d'audit charia. Ces normes mesurent ce qui doit être mis en œuvre dans chaque cas en termes de qualité ou en termes d'objectifs à atteindre.

3.3.2. Les normes d'éthiques et de déontologie de l'AAOIFI¹ :

Ces normes ont pour objet de promouvoir les valeurs éthiques de l'islam et la sensibilisation des auditeurs quant à la noblesse de leur mission et la confiance qu'ils doivent inspirer. A savoir :

✓ **Les valeurs fondamentales :**

Sincérité, perfection, piété, la quête de la bénédiction divine

✓ **Les principes directeurs :**

Objectivité, légitimité, technicité

✓ **Les règles régissant les bonnes valeurs :**

-Refléter l'image exacte de l'entreprise

-Se tenir à la confidentialité des données : pas d'usage personnel des informations

3.3.3. Règles de qualification scientifique et pratique :

Cette déclaration reflète la nécessité d'exiger un niveau minimum de qualifications académiques appropriées pour tout membre qui rejoint l'équipe d'audit charia, en plus d'un certain nombre d'années d'expérience.

3.3.4. Règles de qualification professionnelle continue :

Ces règles traduisent la nécessité d'actualiser les informations scientifiques et les compétences requises dans le cadre de la profession d'audit charia afin de maintenir un certain niveau de compétences dans l'exercice de leurs missions. Ceci, en veillant à ce que l'équipe d'audit charia peut collecter régulièrement un nombre minimum d'heures de formation professionnelle à chaque période de temps.

¹Voir la norme n°1 de l'AAOIFI portant sur les valeurs d'éthiques et de déontologie de l'auditeur charia.

Chapitre II : Fondements théoriques de l'audit interne et l'audit charia.

Conclusion du chapitre

L'audit interne est une fonction obligatoire dans les institutions financières veillant à contrôler fréquemment et régulièrement toutes les activités de l'organisation, dans le but de s'assurer que les dispositions prises sont toujours appliquées, opérantes et efficaces.

La fonction d'audit interne est positionnée dans les normes internationales comme une véritable source d'amélioration continue pour accroître l'efficacité du système global en utilisant ses outils avec une bonne méthodologie menant à réussir la mission et atteindre les objectifs.

L'audit charia de sa part comme nous l'avons déjà vu dans le présent chapitre, est l'aspect de surveillance qui incarne la spécificité de la banque islamique en vérifiant la conformité de toutes ses opérations aux principes et règles chariatiques.

Dans le chapitre suivant, nous allons clarifier tout ce qui est dit auparavant dans un cas d'étude en pratiquant l'audit interne dans une banque islamique.

**Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique
via *Salam*.**

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Introduction du chapitre

Dans ce chapitre, nous essayerons de mettre en pratique toutes les notions théoriques développées dans notre mémoire, dans le but de comprendre la méthodologie et la démarche d'audit interne d'une opération de financement islamique au sein d'Al Salam Bank Algeria.

Pour cela, nous avons effectué notre stage pratique en suivant un programme d'audit bien défini par la direction d'audit interne et en sortant en mission avec les auditeurs internes et l'auditeur charia.

Ce qui nous amène à s'intéresser en premier lieu à la présentation d'Al Salam Bank Algeria dans la première section, puis en second lieu nous allons voir le déroulement d'une opération de financement via le contrat « *Salam سلم* » au sein de la même banque, et enfin nous allons consacrer la troisième section à la pratique de l'audit interne de l'opération de financement via *Salam*.

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

Section 1 : Présentation d’Al Salam Bank Alegria

La création d’Al Salam Bank Algeria n’est que le résultat de la coopération EAU-Golfe-Algérie, pour en savoir plus sur cette banque, dans la présente section nous allons voir l’historique et l’évolution d’Al Salam Bank Algeria en premier lieu , les produits et services en deuxième lieu, et enfin, nous allons voir son organisation.

1. Historique et évolution¹ :

Al Salam Bank Algeria est une banque commerciale de droit algérien et à capitaux privés étrangers. Elle a été créée en juin 2006 par un groupe d’investisseurs arabes. Son actionnariat inclut plusieurs institutions bancaires et financières connues telles que la banque Al Salam Bank Bahreïn, la société d’assurance AMAN et la société immobilière EMAAR.

Al Salam Bank Algeria est une société par actions ayant un capital social de 15 milliards de dinars algériens. Elle représente la plus jeune banque en Algérie.

Par ailleurs, Al Salam Bank se caractérise par sa spécialisation dans la finance islamique dans la mesure où ses produits et services sont conformes aux préceptes de la sharia islamique et sont certifiés par un comité sharia composé d’un groupe de spécialistes dans la sharia islamique, l’économie et la finance.

La banque a démarré son activité le 20 octobre 2008 par l’ouverture de sa première agence à Alger, située à Dely Brahim, au niveau du siège de la direction générale.

Durant ses premières années d’existence, l’activité d’Al Salam Bank se focalisait sur le financement des entreprises qui activaient dans le domaine du commerce notamment l’importation. Aussi, elle servait sa clientèle à travers deux agences situées à Alger, puis elle a commencé à ouvrir de nouvelles agences dans les grandes villes du pays telles que Blida, Sétif et Oran.

A partir de l’année 2016, et avec l’installation d’un nouveau Directeur Général, Al Salam Bank étend son offre de produits au segment des ménages « Retail » par le lancement du crédit à la consommation « Taysir » ainsi que le financement de l’immobilier « Dar Alsalam ».

Aussi, elle a renforcé son offre de financement aux entreprises et aux professions libérales par le lancement de crédit-bail « leasing » destiné à financer des biens d’équipement ou des moyens de transport.

Par ailleurs et afin de renforcer sa présence régionale et de s’approcher davantage de la clientèle, la banque a mis en place un programme ambitieux d’ouverture de 04 nouvelles agences

¹ Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

par an dans les différentes régions du pays, ce qui lui a permis de parvenir à un réseau de 20 agences en 2022, implantées dans les principales villes du pays comme Alger où elle dispose de 06 agences, Oran (2 agences) , Blida, Constantine, Sétif, Annaba, Batna, Béjaia, Biskra, M’sila, Ain Mlila, Djelfa ainsi qu’au sud avec ses agences à Ouargla et Adrar.

Al Salam Bank a également investi dans la mise en place des canaux modernes de distribution par le biais du digital, à travers la mise en place des services internet banking et mobile banking, l’installation des terminaux de paiement électronique dans les grandes surfaces et centre commerciaux et la mise en place de guichets automatique de banque. Ces services ont été complétés en 2021 par le lancement du crédit à la consommation digital « e-Taysir ».

Les principaux indicateurs de gestion de la banque sont présentés ci-après :

Tableau n°4 : les principaux indicateurs de gestion d’Al Salam Bank Algeria

En Millions DA	2017	2018	2019	2020
Total bilan	85 775	110 109	131 019	162 626
Total dépôts	64 642	85 432	103 792	133 248
Total financements	45 454	75 340	95 583	101 772
Résultat Net	1 181	2 418	4 007	3 069
Effectif	325	496	566	590
Nombre d’agences	7	13	17	18

Source : Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

2. Produits et services de la banque ¹:

Les principaux produits et services offerts par Al Salam Bank Algeria sont :

✓ Les produits de financement :

La banque dispose d’un ensemble de produits de financement destinés à répondre aux besoins des entreprises en matière de financements des investissements (nouvel investissement, extension de

¹ Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.

l'activité, renouvellement des équipements), ainsi que pour pallier aux besoins de trésorerie issus du cycle d'exploitation des entreprises.

Aussi, elle propose des financements destinés aux particuliers (ménages) pour leur permettre l'acquisition ou la construction de logements ou l'aménagement/extension de leur habitation, ainsi que pour l'acquisition de véhicules neufs ou d'équipements électroniques et électroménagers à travers le crédit à la consommationTaysir.

La banque propose plusieurs formules de financements, conforme à la sharia islamique :

- Mourabaha ;
- Bai Aajil
- Bai Bittaksit;
- Moucharaka ;
- Moudharaba ;
- Salam ;
- Istisnaâ ;
- Ijaratamlikia.

Les financements accordés par Al Salam Bank Algeria sont évolués comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°5: l'évolution des financements accordés par Al Salam Bank Algeria entre 2017 et 2020

Montants en MDA	2017	2018	2019	2020
Mourabaha	4 506	1 576	1 268	1 185
Bai aadjil	10 696	14 768	21 767	20 125
Bai Bitaksit	3 648	11 545	16 662	12 725
Moudharaba	3 776	4 438	5 675	5 182
Moucharaka	1 405	1 410	1 827	1 121
Salam	13 334	27 496	28 874	41 100
Istisnaa	1 180	1 930	3 749	6 006
IjaraTamlikia	8 331	13 003	16 482	15 474
Total	46 876	76 166	96 304	102 918

Source : Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

✓ Les produits de placement et épargne :

La banque propose à sa clientèle des produits de placement et d'épargne leur permettant de fructifier leur épargne et d'investir leur excédent de liquidité pour tirer des bénéfices. Ces bénéfices leurs sont versés par la banque trimestriellement et représentent leur part dans les bénéfices réalisés par la banque grâce à l'utilisation de leur placements dans ses activités de financement.

La part des bénéfices octroyés à la clientèle augmente suivant la durée du placement. Néanmoins, le rendement est variable, il fluctue en fonction du rendement des opérations de financements réalisées par la banque.

Les produits d'épargne et de placement offerts sont :

- Les livrets d'épargne pour les particuliers, avec les options Hadiyati qui permet d'offrir un carnet d'épargne comme cadeau, et l'épargne Omrati, permettant au client de bénéficier d'une visite aux lieux saints de l'Islam (Omra) par facilité.
- Les bons d'investissements, ce sont des placements matérialisés par un titre financier ayant une valeur unitaire de 100.000 Da minimum par titre. Leur durée va de 03 mois à 05 ans.
- Les dépôts à terme, ce sont des comptes bloqués pour une durée allant de 03 mois à 05 ans.

Tableau n°6 :les produits d'épargne et placements offerts par Al Salam Banque Algeria entre 2017 et 2020

Montants en MDA	2017	2018	2019	2020
Bons d'investissement	9903	14594	18024	21 091
Dépôts à terme	119	1175	1756	4 239
Livrets d'épargne	5927	7580	11680	19 058
Total	15 949	23 349	31 460	61 240

Source : Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

✓ Les produits de commerce international :

La banque met à la disposition de la clientèle qui effectue des opérations de commerce international à l'importation ou à l'exportation un ensemble de produits qui leur permet d'effectuer leurs opérations de manière rapide et efficace grâce aux nouvelles technologies utilisées par la banque et son réseau large de banques correspondantes étrangères.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Ces produits sont :

- Le crédit documentaire
- La remise ou encaissement documentaire
- Les transferts libres
- Les garanties internationales

✓ **Les services :**

La banque offre aussi à sa clientèle un ensemble de services :

- Les services bancaires à distance à travers internet « AlsalamMoubachir » ou via smartphones « Alsalam Smart »
- Le service de messagerie Swift pour informer les clients qui effectuent des opérations de commerce international.
- Les cartes de retrait d'argent sur les distributeurs de billets et paiement électroniques à travers les terminaux de paiement électroniques installés dans les centres commerciaux et les centres d'affaires.
- Les cartes internationales VISA.
- La location des coffres forts à la clientèle pour y préserver des objets de valeur.

3. Organigramme et organisation de la banque¹ :

3.1. L'organigramme de la banque :

Ce qui a attiré notre attention c'est l'existence d'une relation hiérarchique directe entre l'Assemblée Générale et le comité Charia, chose qui caractérise l'organigramme de l'Al Salam Bank Algeria en tant que banque islamique

L'organigramme complet est présenté dans l'annexe n°3.

3.2. L'organisation de la banque :

La banque est organisée en deux grands niveaux :

- **L'assemblée générale des actionnaires** : c'est le plus haut organe de gouvernance de la banque, elle prend les décisions qui concernent l'existence de la banque et la continuité de son activité, telles que l'augmentation du capital social, le choix des membres du conseil d'administration et la fixation de leur rémunération. L'assemblée générale ordinaire se

¹ Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

réunit une fois par an pour examiner et approuver le rapport d'activité de la banque et ses états financiers.

- **Le conseil d'administration** : il est composé d'administrateurs élus parmi les actionnaires ou leurs représentants lorsqu'ils sont des personnes morales. Le conseil d'administration se réunit périodiquement pour examiner la performance de la banque et prendre les décisions stratégiques. Aussi, il assure sa mission à travers deux comités qui sont le comité de financement et comité d'audit.
- **Le comité Charia** : ce comité existe en raison de la spécificité de la banque qui est spécialisée dans la finance islamique. Ce comité oriente, contrôle et supervise l'activité de la banque sur le plan du respect de la sharia islamique.
- **La direction générale** : c'est l'organe exécutif, qui est composé d'un directeur général et deux directeurs généraux adjoints, auxquels sont rattachées un ensemble de directions centrales.
- **Les directions centrales** : la direction générale assure sa mission à travers un ensemble de directions centrales couvrant toute l'activité commerciale et de production bancaire (commercial, financement, commerce extérieur, trésorerie, ...) ainsi que les activités de contrôle telles que le contrôle permanent, l'audit, la gestion des risques. Aussi, il existe un ensemble de directions qui assurent les fonctions de support telles que la logistique, les ressources humaines, les services informatiques, la comptabilité et le contrôle de gestion.
- **Le réseau d'agences** : c'est le principal point de contact avec la clientèle de la banque et le canal de distribution des produits et services de la banque, il est actuellement composé de 20 agences, réparties sur le territoire national et encadrées par une direction centrale désignée direction du soutien au réseau.

4. Présentation des trois structures d'accueil pour le stage pratique :

Comme notre stage pratique s'est déroulé au niveau de trois structures différentes (direction de financement des entreprises, direction du contrôle charia et direction d'audit interne), il nous paraît nécessaire de présenter brièvement chacune d'entre elles :

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

4.1. La direction du financement des entreprises¹:

Afin de comprendre le *Salam*, savoir ses conditions ainsi comment se déroule une opération de financement via ce contrat, on a visité la direction de financement de crédits qui a pour mission principale d'accorder les financements et les facilités aux entreprises après avoir bien étudié leurs situations financières.

L'organigramme de la direction du financement des entreprises est présenté dans l'annexe n°5.

4.2. La direction du contrôle charia² :

Principalement, la direction du contrôle charia a pour missions de s'assurer du respect de la conformité chariatique de toutes les transactions et la bonne application des décisions et fatwas émises par le comité charia.

- **La cellule d'audit charia**, a pour missions de :
 - ✓ Examiner et évaluer le degré de conformité de la banque avec les dispositions et les principes de la charia islamique conformément aux fatwas, indications et directives émises par le comité charia,
 - ✓ Vérification des transactions, documents, modèles de formulaires et procédures afin de détecter les anomalies au regard de la charia et les signaler à la DG pour les corriger ;
 - ✓ Vérifier que chaque produit, activité, service ou contrat en vigueur ont été approuvés par le comité charia ;
 - ✓ Soumettre au comité charia les rapports contenant les résultats de l'audit charia ainsi que les recommandations et les instructions sur les amendements et modifications à effectuer

4.3. La direction d'audit interne³ :

La direction d'audit interne d'Al Salam Bank Algeria fonctionne en conformité au règlement

Interne de la banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers tout en respectant les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA et en appliquant les règlements internes d'Al Salam Bank.

La direction d'AI a pour missions de :

¹ Documents internes à la direction de financement des entreprises et suivi des engagements.

² Documents internes à la direction du contrôle charia.

³ Documents internes à la direction d'audit interne.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

- ✓ Veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne ;
- ✓ Donner à la banque une assurance sur le degré de surveillance et de maîtrise de ses opérations et des risques ;
- ✓ Mener, dans le cadre d'un plan d'audit annuel ou pluriannuel des missions d'audit portant sur les éléments suivants :
 - De fiabilité des informations comptables ;
 - De reportings internes et réglementaires ;
 - D'examen de l'application de procédures et leur respect ;
 - De la régularité et la sincérité des opérations ;
 - De l'efficacité du contrôle permanent et maîtrise des risques ;
 - De la conformité aux lois et règlements en vigueur.
- ✓ Mener des missions d'inspection et des enquêtes dans les cas des irrégularités observées, malversations ou fraudes ;
- ✓ Identifier les risques inhérents aux activités de l'entité auditée au sein de la banque ;
- ✓ Evaluer la qualité du système de contrôle interne et les processus de management des risques ;
- ✓ Vérifier la bonne application des procédures et instructions légales et réglementaires ;
- ✓ Veiller à la prise en compte des exigences du contrôle interne (existence des pistes d'audit...) avant tout développement des projets informatiques organisationnels ;
- ✓ Assurer le suivi des recommandations formulées par la direction de l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour accomplir convenablement les prérogatives, la DAI est organisée comme le montre l'organigramme présenté dans l'annexe n°4.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Section 2 : Le déroulement d'une opération de financement via le contrat « *Salam* سلم » au sein d'Al Salam Bank Algeria .

Le *Salam* est une formule de financement bancaire islamique adoptée principalement par Al Salam Bank.

Pour le mieux comprendre, nous allons voir dans cette section : quelques définitions en premier lieu, les conditions de réalisation d'un contrat *Salam*, et enfin nous allons voir le déroulement du processus de financement via *Salam*.

1. Définitions :

1.1. Le *Salam* :

Le *Salam*¹ est un contrat de vente avec livraison différée d'une marchandise ayant un prix, quantité, délai et modalités de livraison bien définis dans le contrat. Ainsi, la banque intervient comme acquéreur, avec paiement comptant de la marchandise qui lui sera livrée à terme par son client.

La banque avance directement des fonds à son client en se positionnant en tant qu'acheteur au comptant de ses marchandises (versement immédiat du capital), tout en lui concédant un délai pour la livraison des marchandises achetées de chez lui.

1.2. Le *Salam* parallèle² :

C'est un deuxième contrat *Salam* indépendant du premier qui s'effectue entre la banque (vendeur) et un tiers distinct du contrat initial (acheteur) sur une marchandise ayant les mêmes caractéristiques que celle objet du premier contrat *Salam*.

L'objectif de *Salam* parallèle est que la banque puisse vendre la marchandise achetée par le premier contrat *Salam* sans annulation de ce dernier.

1.3. Le contrat de vente par procuration :

C'est un contrat par lequel la banque autorise son client à vendre ou à livrer (selon le cas) la marchandise (objet du contrat *Salam*) à une tierce personne. Le client (vendeur) s'engage, sous sa pleine responsabilité à recouvrer et à verser le montant de la vente à la banque.

¹www.alsalamalgeria.com consulté le 07 Mai 2022 à 14 :20.

² Idem.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

2. Les conditions de réalisation du contrat *Salam* ¹:

- ✓ L'objet du contrat *Salam* doit être clairement défini ;
- ✓ Les caractéristiques, le poids, les quantités et le prix du bien doivent être mentionnés dans le contrat ;
- ✓ La date, le lieu et les modalités de la livraison de l'objet du contrat *Salam* doivent être précisés dans le contrat ;
- ✓ Si le lieu de livraison n'est pas mentionné dans le contrat, la livraison doit avoir lieu à l'endroit où le contrat a été conclu ;
- ✓ A la signature du contrat, il n'est pas obligatoire que le bien objet du contrat soit disponible et propriété du vendeur ;
- ✓ Le bien objet du contrat *Salam*, doit être disponible et négociable dans le commerce à la date de livraison ;
- ✓ Le prix doit être payé d'avance par l'acheteur au vendeur (acquitté au comptant) ;
- ✓ Il est interdit de stipuler de clauses pénales pour retard de livraison de l'objet du contrat *Salam* ;
- ✓ Il est permis de garantir la bonne exécution du contrat *Salam* au profit de l'acheteur par toute garantie conforme à la législation en vigueur ;
- ✓ La banque en sa qualité d'acheteur peut mandater le vendeur à titre onéreux ou à titre gratuit, à l'effet de revendre pour son compte, le bien objet du contrat *Salam* à l'expiration du terme, à un prix déterminé par la banque, à une tierce personne autre que le vendeur dans le contrat *Salam*.

3. Déroulement ²du processus de financement *Salam* au sein d'Al Salam Bank :

3.1. Description des phases du processus :

D'après notre stage pratique au sein d'Al Salam Bank Algeria, on a pu obtenir un dossier d'un client « Eurl A » qui a demandé un financement via *Salam*(Voir l'Annexe N°6). Afin de respecter le principe de confidentialité, nous n'allons pas divulguer quelques informations.

Après notre consultation de son dossier, ainsi les entretiens qu'on a fait avec les responsables (de l'agence, de direction commerciale et celle du financement des entreprises), on a déduit qu'en principe, le processus de financement *Salam*, passe par trois phases : la phase de la demande de

¹ Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

² Informations collectées à partir des entretiens avec les responsables de la banque.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

financement, la phase de l'étude de dossier et la phase de déblocage des fonds dans le cas d'acceptation de dossier.

Ces phases sont illustrées comme suit :

➤ **La phase de la demande de financement :**

Le client (vendeur) dépose une demande de financement *Salam* au niveau de l'agence d'Al Salam Bank, Il accompagne sa demande d'une facture pro-forma ou devis estimatif indiquant la nature, les quantités et le prix des marchandises objet du *Salam*. La demande comprend également une proposition de garantie.

➤ **La phase de l'étude de dossier :**

Dans cette phase :

1. des formalités d'étude, de vérification, d'intervention et d'investigations seront faites par le chargé des dossiers clients au niveau de l'agence.
2. les recommandations de l'agence par rapport à la demande de client seront faites et envoyées à la direction de la gestion des opérations commerciales.
3. la direction de la gestion des opérations commerciales de sa part, et après des vérifications portant essentiellement sur l'éligibilité du bien aux normes du *Salam* élaborées par Al Salam Bank (c'est-à-dire, être un fongible descriptible et substituable), étudie le dossier du client par rapport à son commerce, locale, garanties, afin de rédiger ses propres recommandations qui seront avec celles rédigées par l'agence envoyées à la Direction du financement des entreprises et suivi des engagements d'Al Salam Bank.
4. La Direction du financement des entreprises et suivi des engagements élabore son étude approfondie de la situation du client pendant les trois dernières années pour s'assurer sa bonne situation financière:¹
 - ✓ Client solvable ;
 - ✓ A l'habitude de payer ses dettes vis-à-vis des autres banques (au cas de l'endettement des autres banques) ;
 - ✓ Des mouvements des fonds se réalisent sur son compte bancaire (entrée et sortie d'argent) ;

¹ Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

- ✓ Client ayant une bonne situation fiscale voire juridique.

Après l'étude de toutes les recommandations, la décision finale revient au comité de facilités de paiement

La décision du comité de facilités de paiement :

Après l'étude des recommandations des trois directions (Agence, direction commerciale et la direction de financement), le comité de facilités de paiement décide si le client mérite le financement *Salam* ou non.

➤ **La phase de déblocage :**

Dans le cas d'acceptation de financement du client, et une fois d'accord sur les conditions de la transaction :

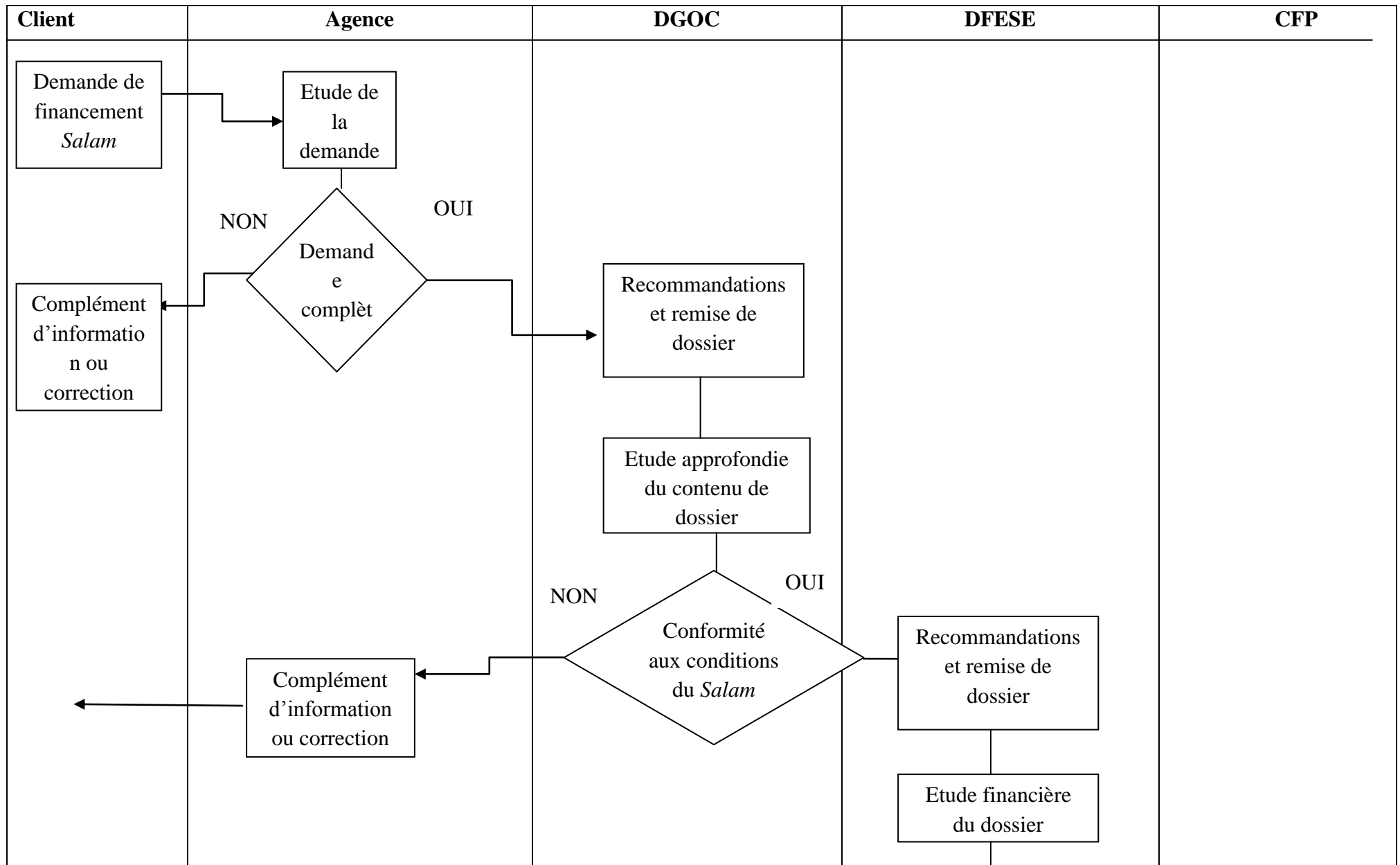
- Le client et Al Salam Bank signent un contrat *Salam* reprenant les clauses convenues (nature des marchandises, quantités, prix, délais et modalités de livraison et/ou de vente pour le compte de la banque, etc.).
- Al Salam Bank fait signer au client des clauses de garanties.
En effet, outre les garanties ordinaires exigées par la banque dans ses activités de financement (cautions, nantissements, hypothèques, etc.), Al Salam Bank peut requérir du vendeur la souscription d'une assurance-crédit pour se prémunir contre le risque de non-paiement des acheteurs finaux de même qu'une assurance couvrant les marchandises avec subrogation au profit d'Al Salam Bank.
- Une fois les formalités de signature du contrat *Salam* et d'inscription des garanties achevées, Al Salam Bank débloque le prix d'achat indiqué dans le contrat en totalité dans le compte du client. Celui-ci dispose alors de la liberté totale de dépenser les sommes versées à sa convenance sans aucune obligation de compte rendu à Al Salam Bank quant à la destination des fonds reçus.

3.2. Diagramme de circulation :

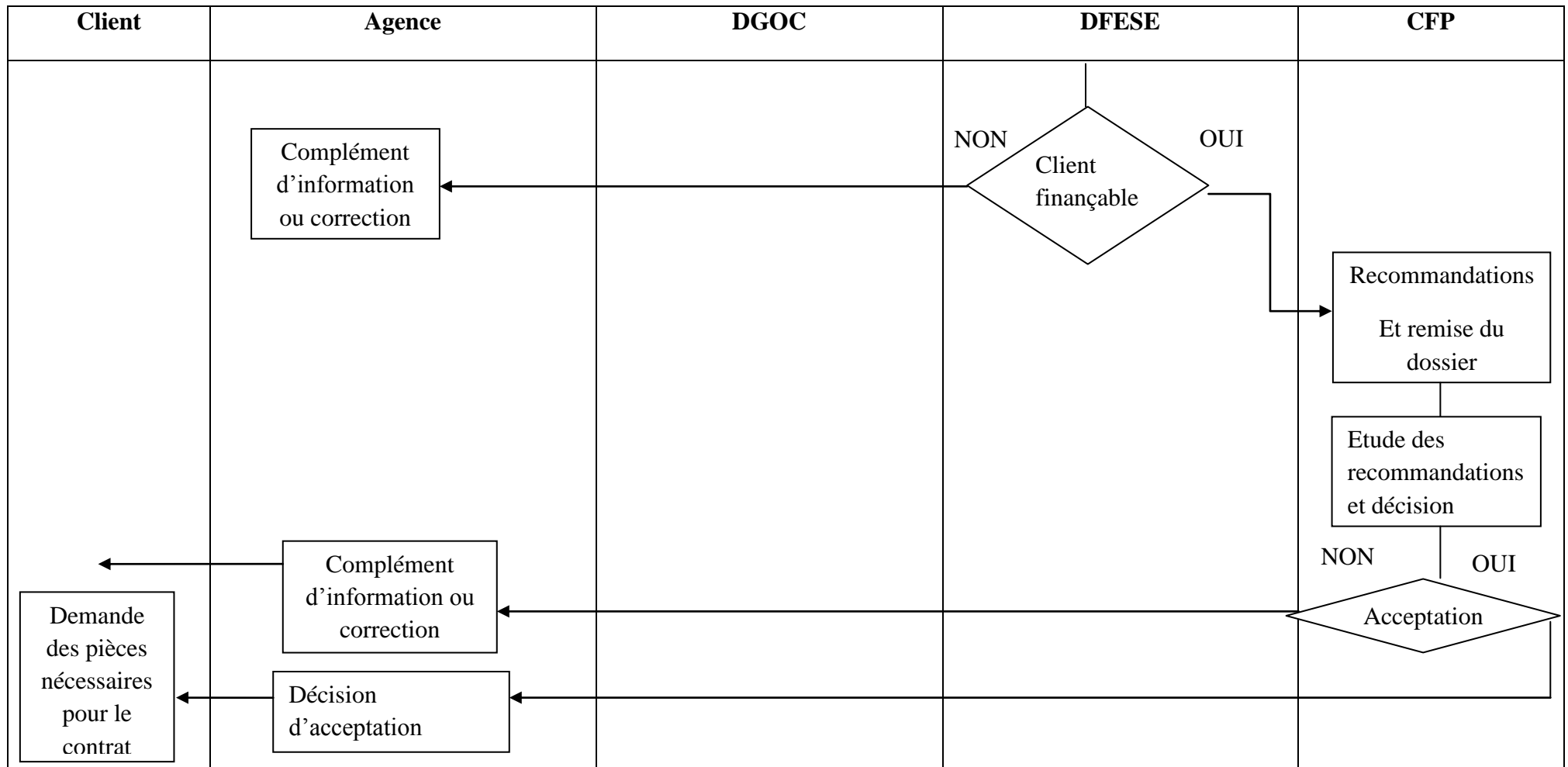
Nous allons illustrer les deux premières phases de processus de financement *Salam* à travers le diagramme de circulation ci-après :

Figure N°3 : demande, étude et acceptation de financement d'un client via *Salam*.

Chapitre III :La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.



Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

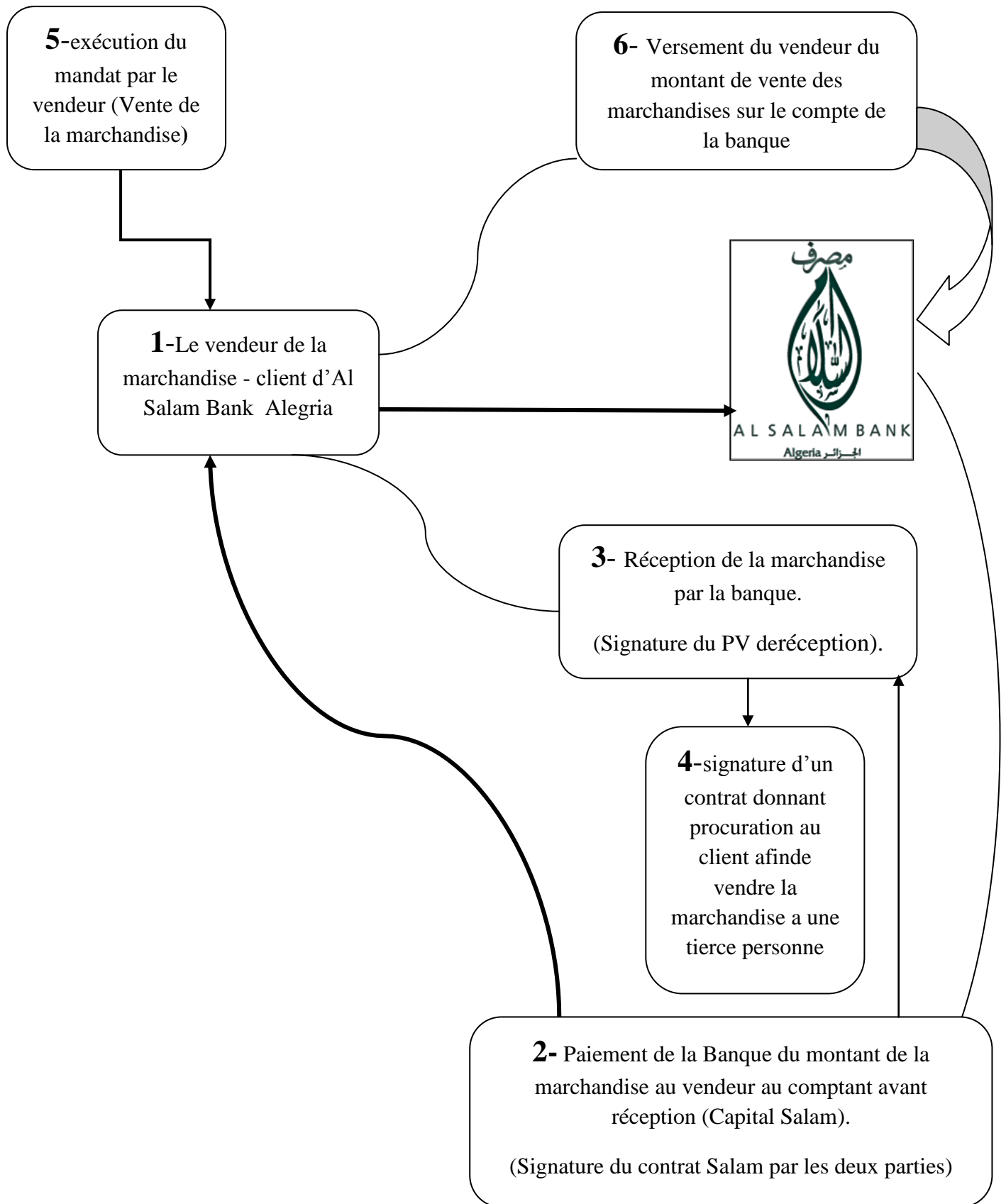


Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Après l'acceptation de financement du client, on peut schématiser la phase de déblocage des fonds et paiement du client comme suit

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.

Figure N° 4 : Schéma récapitulant le principe de financement Salam



Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III :La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

Section 3 : L’audit interne de l’opération de financement via le contrat *Salam*

Pour mener une mission d’audit interne de l’opération de financement *Salam* par Al Salam Bank Algeria, nous allons mettre en pratique toutes nos connaissances théoriques acquises tout en respectant la démarche de l’audit interne (sur le volet traditionnel, et sur le volet Charia) en utilisant tous les outils nécessaires en support.

❖ L’audit interne (traditionnel) de l’opération de financement *Salam* :

A cet effet, le travail est divisé en trois phases qui sont :

1. La phase de préparation :

Cette phase inclue deux étapes :

- L’étape 0 : qui est l’étape du cadrage ;
- L’étape 1 : dans laquelle on a fait un diagnostic de l’existant.

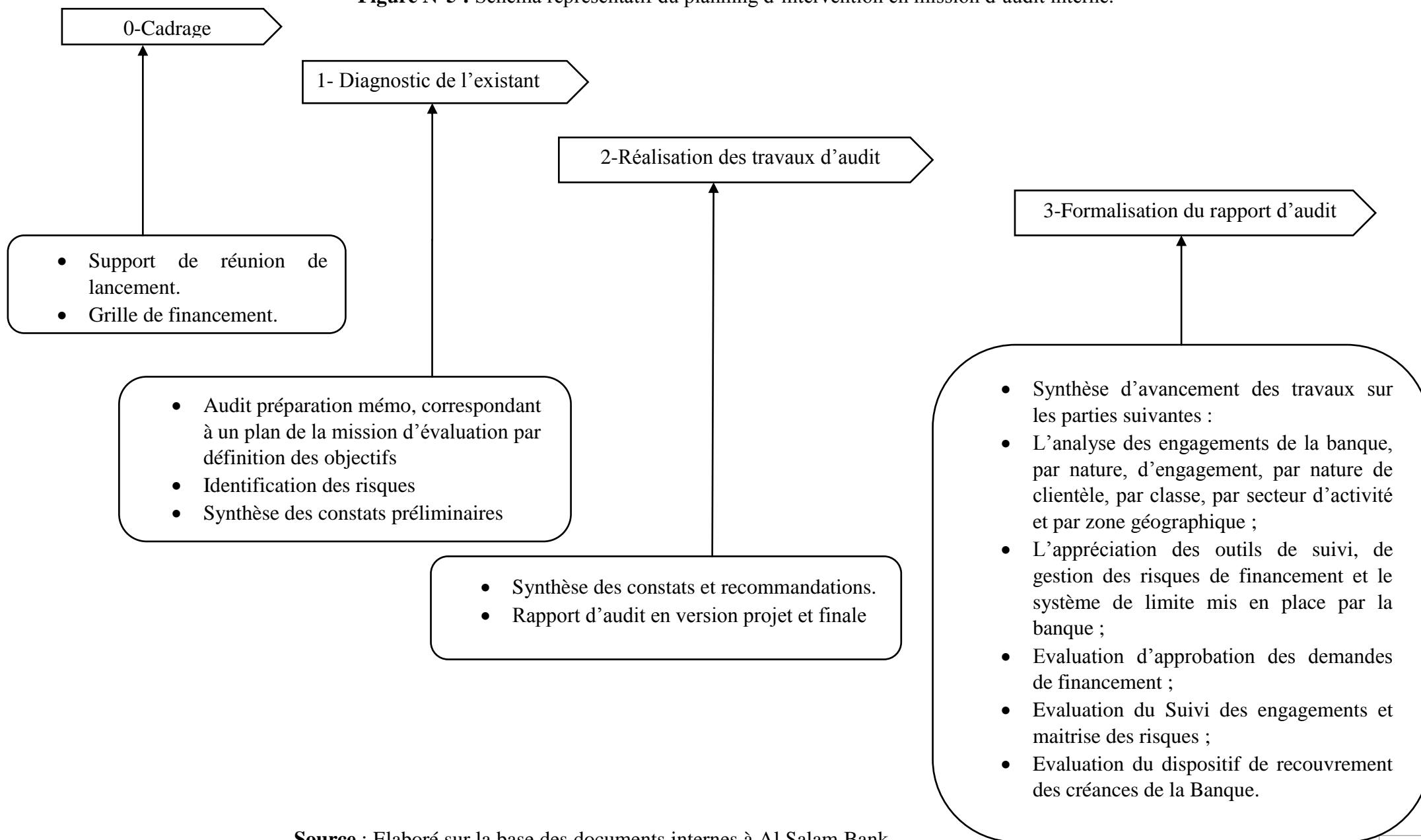
2. La phase de réalisation des travaux d’audit;

3. La phase de formalisation du rapport d’audit.

Le schéma suivant représente le planning de notre intervention, il clarifie les tâches comprises dans chaque phase :

Chapitre III :La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Figure N°5 : Schéma représentatif du planning d'intervention en mission d'audit interne.



Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank

Chapitre III :La mission d’audit interne du financement islamique via Salam.

1. Phase de préparation :

La phase de préparation est la première étape où nous avons réalisé les travaux préparatoires avant de passer à l’action. Elle contient les éléments suivants :

1.1. La lettre de mission :

Afin de pratiquer l’audit interne de l’opération de financement *Salam*, Nous avons reçu une lettre de mission qui est un mandat du 24/03/2022, c’est un document qui fait déclencher la mission d’audit, signé par le PDG et le PDGA. Il s’agit d’un document d’information qui nous a donné le droit d’accès à Direction du Financement des Entreprises et Suivi des Engagements pour réaliser la mission d’audit interne. (Voir l’annexe n°7).

Après le déclenchement de la mission d’audit, pour bien mener notre mission, nous allons passer par :

1.2. La prise de connaissance du domaine audité (Direction du financement des entreprises et suivi des engagements) :

Notre travail s’appuie sur les outils et les techniques d’audit interne pour que nous puissions prendre connaissance du domaine (DFESE) à auditer. Ces techniques sont les suivantes :

1.2.1. Questionnaire de prise de connaissance:

On a élaboré ce questionnaire afin de vérifier le respect ou non des principes du contrôle interne principalement la séparation des tâches. Dans l’établissement des questions, on en a basé sur les dossiers qu’on a traité (voir annexe n° 6 et n°8).

Tableau n°7 : Questionnaire du Contrôle Interne (prise de connaissance).

Questions	Oui	Non	Observations
Existe-il un manuel de procédures internes ?	X		
Existe-il un respect des répartitions des tâches dans les départements suivants ?			
➤ Département analyse et études	X		
• Service analyse du financement des grandes entreprises et clients très importants (VIP).	X		
• Service analyse du financement des petites et moyennes	X		

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

<p>entreprises (PME).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Département administration des financements des entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Service de gestion administrative des financements • Service d'évaluation des garanties immobilières. • Service de recueil et validation des garanties. 	X		
<p>Est-ce que tout le personnel des de la direction est satisfait des procédures d'Al Salam Bank Algeria ?</p>		X	
<p>Est-ce que tous les moyens sont mis à la disposition des départements suivants pour l'accomplissement de leurs fonctions ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Département analyse et études <ul style="list-style-type: none"> • Service analyse du financement des grandes entreprises et clients très importants (VIP). • Service analyse du financement des petites et moyennes entreprises (PME). ➤ Département administration des financements des entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Service de gestion administrative des financements • Service d'évaluation des garanties immobilières. • Service de recueil et validation des garanties. 	X X X X X X		
<p>La procédure de demande de financement <i>Salam</i> est toujours respectée ?</p>		X	
<p>Le dossier du client demandeur de financement <i>Salam</i> est-il reçu par la DFESE ?</p>	X		
<p>Existe-il une demande de financement datée ?</p>		X	
<p>Les recommandations préparées par l'agence et celles préparées par la DGOC sont elles reçues par la DFESE ?</p>	X		
<p>Existe-il des garanties pour le financement du client ?</p>	X		

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

La marchandise objet du contrat Salam est-elle reçue ?	X		
Existe-il un PV de constatation de cette marchandise ?		X	
La facture définitive est-elle présente ?		X	
Ces garanties sont elles évaluées par le service d'évaluation des garanties immobilières et validées par le service de recueil et validation des garanties ?	X		
Existe-il une procédure de suivi de financement via <i>Salam</i> ?	X		
Le système du contrôle interne mis en place dans le département administration des financements des entreprises assure-t-il toujours un niveau de sécurité suffisant et satisfaisant ?		X	
Les procédures mises en place permettent-elles d'atteindre toujours les objectifs de le DFESE.		X	

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

1.2.2. La collecte des documents :

La collecte a porté sur les documents suivants :

- **Documents internes :**

- L'organigramme actualisé de la direction des financements des entreprises et suivi des engagements (voir l'annexe n°5) ;

- Liste des directives, instructions, procédures, notes et normes internes d'Al Salam Bank Algeria régissant la gestion des opérations de financement dans la DFESE ;

- L'ensemble des états tenus au niveau de la structure ;

- La liste des outils, applicatifs, extractions et autres états (manuels ou paramétrés) utilisés dans le cadre de la gestion des opérations de financement dans la DFESE.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

- **Procédures internes :**

- Guide procédurale des opérations du financement au niveau d'Al Salam Bank Algeria.

- Procédure de traitement des opérations de financement des entreprises.

- **Documents externes :**

- Règlement n°2018-02 du 04 Novembre 2018 portant les conditions d'exercice des opérations de banque relevant de la finance participative par les banques et établissements financiers.

- Règlement n°2020-02 du 15 Mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.

1.3. Définition des objectifs de la mission :

Notre réalisation de la mission d'audit interne au sein d'Al Salam Bank Algeria avait pour objectifs d' :

- Auditer pour améliorer le traitement et la gestion des financements via *Salam* de la banque au regard des dysfonctionnements constatés.
- Analyser les différentes étapes du processus de gestion des financements via *Salam* afin de connaître les risques y afférents et de faire un traitement prioritaire des risques majeurs.
- Appréciation des outils de suivi, de l'évaluation, de gestion des risques de financement via *Salam* et le système de limite mis en place par la banque ;
- Evaluer le provisionnement des créances, au regard des règles prudentielles édictées par l'autorité monétaire ;
- Evaluer le dispositif de recouvrement des créances de la Banque.

Ce que nous avons jugé nécessaire à réaliser dans cette phase, nous l'allons présenter dans le tableau ci-dessous :

Chapitre III :La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

Tableau n°8 : Tableau illustratif de la phase de préparation pour la mission d’audit interne.

Phase de Préparation.	Objectifs	Travaux	Contribution
Etape 0 : Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les modalités d’organisation de la mission. • Anticiper les demandes de documents et d’entretiens pour disposer de toutes les informations nécessaires lors de la phase de diagnostic. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des interlocuteurs en amont du lancement de la phase ; • Préparation de la grille d’entretiens; • Identification des documents de contexte; • Sélection des échantillons de dossiers de financements via le <i>Salam</i> pour la revue. 	Responsable de la Structure de financement.
Etape 1 : Diagnostic de l’existant	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser un diagnostic opérationnel et Organisationnel des processus liés à ce volet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation des outils de suivi, de l’évaluation, de gestion des risques de financement et le système de limite mis en place par la Banque; • Evaluation d’approbation des demandes de financement via <i>Salam</i>. • Evaluation le Suivi des engagements et maîtrise des risques. 	

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

2. Phase de réalisation des travaux d'audit :

Dans cette phase, on passe par deux étapes :

- La réunion d'ouverture ;
- L'intervention/le travail sur le terrain.

2.1. La réunion d'ouverture :

La phase de réalisation débute par une réunion d'ouverture. Dans notre stage pratique, la réunion d'ouverture a eu lieu le 28/03/2022 à 10h avec le directeur de DFESE. Nous avons commencé par nous présenter, ensuite, une présentation de la direction, objectif et plan du travail a été faite.

Après cette réunion, nous avons réalisé plusieurs autres réunions et entretiens avec les responsables notamment le directeur adjoint chargé de l'activité financière, le directeur du département d'analyse et étude, le directeur du département d'administration des financements des entreprises.

La réunion d'ouverture fut sanctionnée par un procès verbal qui se présente comme suit :

Figure N°6 : Modèle du procès verbal de la réunion d'ouverture

Mission d'audit des opérations de financement <i>Salam</i>	Le 28/03/2022
Direction des financements des entreprises et suivi des engagements	
PROCES VERBAL	
Objet : Réunion d'ouverture.	
Ordre de jour : Examen du « rapport d'orientation »	
Participants :	
-Les auditeurs :	
A	
B	

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

-Les audités :

La direction des financements et suivi des engagements

La réunion d'ouverture a eu lieu le 28/03/2022 à 10h au siège social de la banque.

Les auditeurs Les audités

Source : Nous-mêmes.

2.2. Intervention/Travail sur le terrain :

Après la réunion d'ouverture qui nous a réuni avec les audités afin de marquer le début des opérations de réalisation de notre mission, nous avons procédé à des vérifications jugées nécessaires et avons décelé des dysfonctionnements, ceux-ci sont analysés pour déterminer leurs causes et évaluer leurs conséquences avant de pouvoir formuler des recommandations pour les corriger.

Tout d'abord on a préparé le QCI d'achat de la marchandise auprès du client ainsi que la grille de séparation des tâches au niveau de l'agence et au niveau de la DFESE, puis on a mis en place le programme pour réaliser les travaux de notre mission d'audit. Ainsi :

2.2.1. Le questionnaire du contrôle interne (achat de la marchandise auprès du client) :

Ce questionnaire va nous permettre d'apporter un jugement de qualité sur l'ensemble de mesures de sécurité mises en œuvre pour la maîtrise du fonctionnement des activités, et par conséquent apporter des améliorations susceptibles de rendre le contrôle interne plus performant.

Tableau n°9 : Questionnaire du contrôle interne (achat de la marchandise auprès du client).

Questions	Oui	Non	Observations
Existe-il des PV de constatation des stocks accompagnés de photos de la marchandise achetée ?		X	
Existe-il le PV de réception et de livraison et le bon de livraison de la marchandise achetée ?		X	
La facture pro forma est elle reçue par la DFESE ?	X		
La facture définitive existe-elle dans le dossier du client ?		X	

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Existe-il un contrat de financement Salam ?	X		
Y a-t-il une vérification de la convention ?	X		
Est-ce que la convention est bien présentée ?	X		
La voie hiérarchique est elle respectée ? <ul style="list-style-type: none"> • Réception du dossier client par l'agence ; • Réception du dossier avec les recommandations de l'agence par la DGOC ; • Réception du dossier avec les recommandations de l'agence et de la DGOC par la DFESE ; • Validation par le comité de facilités du paiement. 	X X X		
Le prix, la quantité et la qualité de la marchandise achetée, sont ils bien définis dans le contrat du <i>Salam</i> ?	X		

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

2.2.2. La grille s'analyse et de séparation des tâches :

C'est l'un des outils que l'auditeur utilise pour réaliser sa mission. Cette grille permet de retracer les fonctions, la nature et les personnes concernées. On a préparé trois grilles, ainsi :

Tableau n°10 : la grille de séparation des tâches au niveau de l'agence.

Tâches	Acteurs			
	Client	CC	CD	DA
Remettre les documents nécessaires à l'établissement du contrat Salam.	X			
Accueil de la clientèle.		X		

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.

Réception de la demande de financement via Salam ainsi que le dossier.		X		
Entretien préliminaire avec le client.		X		
Assistance et conseil du client.		X		
Conformité aux conditions du financement Salam:				
S'assurer que le financement sollicité rentre dans le rayon d'activité d'Al Salam Bank Algeria.		X		
S'assurer que le financement sollicité se conforme à la Charia		X		
Sinon : Demander au le complément d'information ou les corrections nécessaires.				
Si Oui : Procéder au contrôle de la conformité des documents contractuels				
Contrôle préliminaire des documents fournis, et ce en présence du client.		X		
Si un document est non conforme : Demander au client les corrections nécessaires.		X		
Si tous mes documents sont conformes : Transférer le dossier au CD.		X		
Procéder au contrôle de la conformité des documents contractuels.			X	
S'il existe des dossiers non conformes : Relancer le chargé de clientèle pour les corrections nécessaires.			X	
L'avis de financement.				X
Archiver les documents.			X	
Transmettre le dossier à la DGOC.			X	

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Tableau n°11 : la grille de séparation des tâches au niveau de la DGOC.

Tâches	Acteurs	
	CSC	CEAC
Réception du dossier du client.	X	

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

Vérification du dossier.	X	
Enregistrement du dossier.	X	
Etude et sanction du dossier.		X
Etablissement des recommandations.		X

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Tableau n°12 : la grille de séparation des tâches au niveau de la DFESE.

Tâches	Acteurs		
	CSF	CEAF	CFP
Réception du dossier du client.	X		
Vérification du dossier.	X		
Enregistrement du dossier.	X		
Etude de garanties.			
Vérification du respect des conditions du financement Salam.			
Etablissement des recommandations.		X	
Décision du financement du client			X
Envoi d’invitation du client à suivre les procédures restantes à l’agence	X		

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

2.2.3. Le programme de réalisation des travaux d’audit :

Notre programme de réalisation des travaux d’audit au niveau de cette phase était comme l’illustre le tableau suivant :

Tableau n°13 : Le programme de réalisation des travaux d’audit.

	Objectifs	travaux	contribution
--	-----------	---------	--------------

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

<p>Programme de Réalisation des travaux d'audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse du portefeuille engagements ; • Etablir une évaluation des procédures et outils mis en place pour l'évaluation et le suivi des dispositifs de gestion du risque de financement, du provisionnement et du recouvrement des créances. 	<p>Revue des dossiers de financements via le contrat <i>Salam</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse des outils de suivi, d'évaluation et de gestion des risques de financement et le système de limite ; ✓ Analyse du provisionnement et classement des créances, au regard des règles prudentielles ; ✓ Analyse du dispositif du recouvrement des créances. 	<p>Le personnel de la structure de financement.</p>
--	---	--	---

Source : Nous-mêmes.

2.2.4. La constitution d'échantillon :

Comme échantillon de clients ayant demandé le financement via le contrat Salam auprès d'Al Salam Bank, nous avons eu l'accès aux dossiers des clients « Eurl A » et « Eurl M », leurs documents sont présentés dans l'annexe n°6 , l'annexe n°8 et l'annexe n°9 .Comme nous l'avons déjà mentionné, par respect du principe de confidentialité nous n'allons pas divulguer quelques informations.

2.3. Les constats et remarques préliminaires :

Tableau n°14 : Constats et remarques préliminaires.

Tâche	Au niveau de	Constats et remarques préliminaires
Vue ensemble	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des postes vacants • Absence d'un système d'information permettant une gestion de tout le

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

		<p>« Workflow ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de synthèse en forme de « Workflow » décrivent l'exhaustivité de processus.
Evaluation approbation des demandes de financement	Formalisations dossiers financements	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un système de notation interne. (Tenue du canevas de notation sous une feuille Excel permet aux analyses d'apporter des modifications sur la grille).
Mise en place des autorisations	Mise en place des autorisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket autorisation : Difficultés d'identifier un lien entre le ticket d'autorisation et les références des mobilisations systèmes. • Pas de revue approfondie de la demande financement ponctuels. • Absence de blocage système pour les financements ponctuels.
Suivi des engagements et maitrises des risques	Suivi des engagements	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers ne sont pas attribués par une charge au niveau central. • Il n'existe pas un contrôle bloquant sur les comptes clients débiteurs.
Revue des engagements	Outils de mesure de la rentabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une comptabilité analytique et une analyse de la performance du portefeuille.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Evaluation du dispositif de recouvrement	dispositif recouvrement	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'une revue critique sur les commentaires de la direction commerciale en charge de contacter les clients ayant un impayé.
--	-------------------------	---

Source : Nous-mêmes.

2.4. La fiche de constats par rapport à l'échantillon audité de « financement via le contrat *Salam* »

D'après notre évaluation de quelques dossiers de financement type *Salam&Salam* BaiAjel

On est arrivé à établir une fiche de constats sous la direction et la supervision du chef de mission.

Tableau n°15 : La fiche de constats par rapport à l'échantillon audité de « financement via le contrat *Salam* ».

Chapitre III :La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.

FICHE DE CONSTATS		
Direction Audit Interne	Intitulé du contrôle	Financement <i>Salam</i>
Préparée par : M ^{lle} H.ZAARER	Date : 18/04/2022	
Référence de la fiche de contrôle	F 01/Salam	
Validée par le D.A.I.	23/04/2022	
Processus	Traitement des opérations du financement <i>Salam</i>	
Référentiel cible	Guide procédurale des opérations du financement. Procédure de traitement des opérations de financement des entreprises	
Constats	<p>La revue de ce volet a permis de formuler les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Absence La date sur la demande de financement. ✘ Absence du PV de constatation des stocks accompagnés de photos. ✘ Absence du PV de réception et de livraison & Bon de livraison dans les dossiers traités, ✘ Absence la facture définitive dans le dossier. ✘ Absence de signature du client sur l'échéancier de remboursement. ✘ Absence le timbre fiscal sur le billet à ordre dans la totalité des dossiers, ✘ Absence le timbre fiscal sur les actes et conventions dans la totalité des dossiers, ✘ Absence de procéder à l'enregistrement de la convention de financement et les actes dûment signée par le client auprès des 	

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

	<p>services d’enregistrement,</p> <ul style="list-style-type: none">✘ Absence numéro de l’acte <i>Salam</i> (cas de la relation EurlA LD190410ZMV3& LD190240ZMV5),✘ Discordance entre le taux de ticket d'autorisation et le taux enregistré dans le système (sur Logiciel Système bancaire est de 20% et sur le taux de ticket d'autorisation soit de 25%, cas de la relation EURL A).✘ Présence plusieurs tableau d’échéanciers éditer a une date récente, au lieu d’imprimer le jour de la signature de contrat avec le client,✘ La convention de financement <i>Salam</i> non signée par la banque le cas du LD210960PLK1 et LD210330PZR5 client EURL M.✘ Absence d'un workflow dédié à la gestion des crédits Corporate, afin de faciliter et organiser le traitement des dossiers, et simplifier l'accès aux différents documents y relatifs.✘ Les actes <i>Salam</i> renferment unedisposition inadaptée à leurs modes de financement«<i>مصانع مستصنع</i>» au pied de page au lieu de «<i>المصرف و المتعامل</i>».✘ Discordance du mode de financement entre le Ticket d’autorisation stipulant «<i>Istisna</i>», et le Contrat établi par l’agence reprenant un financement <i>SALAM</i>.✘ Non utilisation du bon menu de système lors de la validation des mobilisations des contrats
--	--

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.

	LD. En effet, sept (7) références IS datées de l'exercice 2020 demeurent en instance sur système. A noter que les financements mobilisés par contrat LD portent les références IS suscitées
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque de Non-respect des exigences réglementaires. ✓ Risque de litige avec la clientèle. ✓ Risque de non traçabilité des opérations. ✓ Risque d'erreur. ✓ Risque de contrepartie.
Cotation du risque*	M
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se conformer strictement aux procédures validées par la Direction Générale ; ✓ Veuillez au strict respecter les conditions du ticket d'autorisation. ✓ Régulariser les anomalies identifiées.
Validée par la structure Auditée	

* High (H) , MEDIUM (M), Low (L)

Source: élaboré par l'étudiante et validée par le chef de mission.

3. Phase de formalisation du rapport d'audit :

A l'issue de nos travaux d'audit nous avons pour tâche de rédiger un rapport d'audit qui sera communiqué aux responsables pour la revue et commentaires ;

Pour cela, la contribution de différents responsables d'Al Salam banque nous a été bénéfique.

Chapitre III :La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

Figure N°7 : rapport d’audit interne.

Rapport d’audit

Structure auditée : -Agence

-DFESE

Mission d’audit : Audit des opérations de financement via *Salam*.

Date du rapport : 28/04/2022

Destinataires :

-Direction Générale.

-Agence

-Direction des Financements des Entreprises et Suivi des Engagements.

Rédigé par : Validé par : Approuvé par :

M^{lle}. ZAARER Hadjer

Comité d’audit interne Chef de mission

Suite à l’avis favorable émis par la Direction Générale de la banque pour procéder à l’audit des opérations de financements via *Salam*, notre travail consistait à donner une opinion sur les services participant au déroulement de ces opérations notamment au niveau de l’agence et au niveau de la DFESE.

Notre mission a concerné tous les services et structures susceptibles d’être sollicités tout au long de l’opération de financement via le *Salam*, à savoir l’agence, la DGOC et la DFESE.

Plusieurs visites sur le terrain ont été effectuées, des QCI ont été établis et des entretiens avec les responsables sont tenus.

Durant notre mission nous avons évalué la procédure de financement des entreprises notamment celles bénéficiant d’un contrat *Salam*, et nous avons relevé un certain nombre de constats accompagnés des recommandations que nous vous invitons à lire et à y faire attention et les prendre en considération afin de minimiser les risques et corriger les anomalies significatives. (voir fiche de constats établie dans la deuxième phase de cette mission).

Source : Nous-mêmes.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

❖ L'audit interne Charia de l'opération de financement Salam :

L'audit Charia, est le deuxième type d'audit par lequel Al Salam Bank doit passer après que fasse l'audit interne traditionnel. Et comme ce dernier, l'audit Charia passe par trois phases :

1. Phase de préparation;
2. Phase de réalisation ;
3. Phase de formalisation de la conclusion d'audit Charia.

1. Phase de préparation :

Dans cette phase, l'auditeur Charia précise le domaine à auditer tout en passant par deux étapes :

1.1. La prise de connaissance du domaine à auditer :

A cet effet, plusieurs tâches¹ sont destinées à l'auditeur charia :

- ✓ Avoir connaissance de toutes les opérations effectuées dans la structure à auditer (DFESE dans la période de l'audit charia ;
- ✓ Consultation des politiques et procédures mises en œuvre pour chaque opération effectuée au niveau de la DFESE ;
- ✓ Consultation des recommandations et décisions du comité d'audit charia afin de connaître l'étendue de sa force ou faiblesse ;
- ✓ Connaître la durée de l'AC ;

1.2. La planification :

Dans cette étape, l'auditeur charia a pour objet les deux éléments suivants:

- **La mise en œuvre d'un programme de travail**, pour cela il faut :
 - ✓ Préciser le domaine à auditer, pour notre cas le domaine à auditer c'est l'opération de financement via *Salam* ;
 - ✓ Préciser le lieu à auditer, pour notre cas c'est la DFESE bien qu'il devait normalement être les trois structures par lesquelles le dossier du client demandeur du financement *Salam* passe. Faute de temps, et par respect du principe de confidentialité, nous n'avons pas pu visiter toutes les trois structures ;
 - ✓ Préciser la durée nécessaire pour l'AC de chaque opération de financement ;

¹ Documents internes à la cellule d'audit charia.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

- ✓ Préciser le volume d'échantillon à auditer, pour notre cas, on a pratiqué l'audit charia sur le même échantillon sur lequel on a pratiqué l'audit interne sur le volet traditionnel (les dossiers des clients Eurl « A » et Eurl « M » demandeurs de financement via le *Salam*).
- **L'établissement des questionnaires d'AC :**
- ✓ L'auditeur charia doit les établir après la consultation des recommandations ainsi que des Fatwas émises par le comité charia d'Al Salam Bank Algeria ;
- ✓ Ces fatwas vont devenir les règlements chariatiques et les procédures officielles à appliquer par les responsables voire tout le personnel d'A Salam Bank Algeria.

2. Phase de réalisation :

Dans cette phase, l'auditeur charia doit :

- ✓ Informer la structure à auditer de la date et le domaine d'application des travaux d'audit :
 - La structure à auditer : La DFESE.
 - Date : 01/05/2022.
 - Le domaine à auditer : l'opération de financement via *Salam*.
- ✓ La pratique des travaux d'AC sur les opérations visées et selon l'échantillon choisi ;
- ✓ S'assurer que les documents, règlements et procédures sont présents et assurant un niveau d'audit suffisant et efficace ;
- ✓ Présentation des résultats des travaux d'AC au responsable de la DFESE ;
- ✓ Etablissement de la fiche de constats.

Dans notre stage pratique au niveau de la cellule d'audit charia, comme nous l'avons déjà mentionné, par confidentialité on n'a pas pu disposer de toutes les données qui suffisent pour la pratique complète de l'AC.

➤ **Le Questionnaire du contrôle charia :**

Pour avoir les procédures de la validité du contrat *Salam* présenté dans l'annexe n° 9, et sur la base des données dont nous avons pu disposer, on a essayé d'établir le questionnaire du contrôle charia (QCC) suivant, dans le quel :

Le symbole « √ » représente la réponse par « Oui » tant que le symbole « X » représente la réponse par « Non » :

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Tableau^o16 : Procédures de la validité chariatique du contrat *Salam* avec l'Eurl A.

Nom du client : Eurl A	N° de compte - - - - - N° d'opération : LD2022.	
Etape	Procédure	Réponse
Avant de commencer les investigations	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les questionnaires sont approuvés par le comité charia. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • Les questionnaires sont conformes aux règlements du comité charia. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les questionnaires sont remplis par toutes les données nécessaires. 	√
S'assurer de la conformité de l'objet de financement avec les exigences du financement via <i>Salam</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La marchandise doit être descriptible, vendable et conforme à la charia. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de la facture au nom d'Al Salam Bank, ou d'autre document qui décrit la marchandise de façon détaillée sans aucune ambiguïté. 	√
Avant le contrat	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la marchandise n'est pas d'or ni d'argent. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la marchandise ne constitue pas une dette. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la marchandise et le prix sont exempts du Riba ou d'usure. 	√
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la possibilité de livraison de la marchandise dans les délais convenus dans le contrat. 	√

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

A l'établissement du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les données du contrat Salam sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> -les données du client. -le prix vente. -numéro de a facture. -délai de livraison. -la signature des deux parties. 	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>√</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'existence d'un PV de constatation et de réception de la marchandise. 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un bon de livraison. 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les garanties sont valides. 	√
Après la conclusion du contrat <i>Salam</i>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du déblocage du montant de vente de la marchandise à l'issue du contrat <i>Salam</i> et dans un délai qui ne dépasse pas les 3 jours à compter de la date de conclusion du contrat. 	√
Procuration pour la vente	<ul style="list-style-type: none"> • Singe le contrat de procuration pour la vente de la marchandise objet du <i>Salam</i>. • S'assurer que le prix de vente= le montant à rembourser. • Précision de la durée de procuration. • Signature du client sur l'échéancier de remboursement. • S'assurer qu'Al Salam Bank n'a pas pris une marge précomptée qui dépasse les dommages réels lors d'une violation dans le cas d'une promesse contraignante. 	<p>√</p> <p>√</p> <p>√</p> <p>X</p> <p>√</p>

Source : Elaboré sur la base des documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Chapitre III : La mission d’audit interne du financement islamique via *Salam*.

➤ La fiche de constats :

Tableau n°17 : la fiche de constats par rapport à l’audit charia de l’opération de financement Salam avec l’Eurl A.

FICHE DE CONSTATS			
Cellule d’Audit Charia	Intitulé du contrôle	Conformité Chariatique du financement <i>Salam</i>	
Préparée par M ^{lle} .H ZAARER	Date : 10/05/2022	Référence de la fiche du contrôle	F 02/Salam
Validée par le Comité d’Audit Charia	Le 15/05/2022		
Constats	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Inexistence d’un PV de constatation et de réception de la marchandise. ✗ Inexistence d’un bon e livraison. ✗ Absence de signature du client sur l’échéancier de remboursement. ✓ Toute l’opération de ce contrat Salam est conformes aux principes charia notamment les fatwas et règlements mis en places par le comité charia. 		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque de non traçabilité des opérations. ✓ Risque de litige avec le client. 		
Cotation du risque*	M		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régulariser les anomalies identifiées. ✓ Se conformer strictement aux procédures validées par la Direction Générale 		

* High (H) , MEDIUM (M), Low (L)

Source: Nous-mêmes.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

3. Phase de formalisation de la conclusion d'audit charia :

D'après notre contrôle charia, effectué le 01/05/2022 au niveau de la DFESE, et concernant l'opération *Salam* n° LD2022 qui s'est effectuée entre Al Salam Bank et son client Eurl A, nous confirmons que dans le cadre de notre contrôle , et dans la limite des documents, procédures et systèmes audités, cette opération est conforme aux principes chariatiques et règlements émises par le Comité Charia.

Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via *Salam*.

Conclusion du chapitre

Notre stage pratique effectué à Al Salam Bank Algeria, qui est présentée dans la première section, nous a donné la chance de mettre en pratique les notions théoriques que nous avons appris.

Grâce à ce stage pratique nous avons pu mettre l'accent sur les produits financiers islamiques offerts par Al Salam Bank Algeria, puis nous avons vu le déroulement d'une opération financière islamique « *Salam* », et on en a terminé par la pratique de la mission d'audit interne sur cette opération sur les deux volets : traditionnel et chariatique.

Conclusion générale.

Conclusion générale

A la lumière de ce qui a été exposé dans ce mémoire, et qui a pour objectif de répondre sur la problématique précédemment soulevée concernant le dispositif de l'audit interne mis en place et sa démarche au sein d'Al Salam Bank Algeria, on a déduit que la fonction d'audit interne est la seule fonction qui peut détecter si l'organisation a rempli ses missions avec efficacité et efficacie, en s'assurant de la fiabilité des informations, le respect des règles et procédures en vigueur et en assurant une bonne maîtrise des risques à travers l'amélioration du dispositif du contrôle interne mis en place.

La diversité des activités bancaires, nécessitent une surveillance rigoureuse afin d'atteindre les objectifs avec le moindre risque possible, ce dernier peut être affecté par des erreurs de conception, de jugement ou d'interprétation du facteur humain mais aussi d'incertitude de l'environnement.

Contrairement aux autres institutions, la banque doit avoir une structure d'audit interne. Cette dernière composée des auditeurs et praticants de la mission, doit suivre une démarche bien définie afin d'auditer les opérations, structures et responsables de la banque et leurs proposer des solutions au cas d'erreurs significatives.

La banque islamique quant à elle, et comme nous l'avons déjà vu dans notre pratique, se différencie de la banque conventionnelle en audit interne, cela veut dire, que la banque islamique est obligée de mettre en place un autre dispositif d'audit interne qui est l'audit charia, qui a lui-même sa propre démarche, ses propres outils, on propre cadre de référence et bien évidemment ses propres objectifs qui se dérivent principalement du respect des règles et principes chariatiques.

D'après notre stage pratique qui s'est effectué au sein de la banque islamique Al Salam Bank Algeria, on a appris que le déroulement et le traitement des opérations financières au sein des banques islamiques sont différents qu'au sein des banques conventionnelles. La différence réside dans le type de finance adoptée par chacune des deux banques, celle conventionnelle ne prend pas en considération les principes religieux, par contre, la banque islamique les prend en considération, chose que l'audit charia contrôle sa conformité dans tous les processus, toutes les transactions et dans tous les domaines de ses activités.

Conclusion générale

Constats et tests d'hypothèses :

On a constaté donc que :

- L'audit interne voire chariatique, jouent un rôle majeur au sein d'Al Salam Bank Algeria ;
- Ils constituent un véritable outil d'aide à la gestion des risques du processus de financement et l'amélioration du contrôle interne ;
- L'appréciation de ce dispositif s'avère indispensable pour mettre en exergue les forces et les faiblesses de ce processus ;
- Le suivi d'une bonne démarche de cette mission aide la banque à se développer en restant toujours dans le contexte islamique en combinant les deux types d'audit interne.

Pour nos hypothèses :

- L'utilité de la structure d'audit interne d'Al Salam Bank Algeria réside dans l'identification des anomalies et la gestion des risques. **Confirmée.**
- La structure d'audit interne est bien organisée et suivant un organigramme bien structuré. **Confirmée.**
- La démarche d'audit interne est adaptée aux normes internationales, aux règlements et procédures mises en œuvre par la Direction Générale d'Al Salam Bank Algeria. **Confirmée.**

Les difficultés rencontrées :

- La confidentialité au sein de la direction d'audit interne et la cellule d'audit charia d'Al Salam Bank Algeria.

1. Le Saint Coran :

- ✓ Sourate Al Baqara, Versets : 275, 278 et 279.
- ✓ Sourate At-Tawba, Versets: 34 et 60.

2. Ouvrages :

➤ Ouvrages en arabe :

- ✓ خلف فليح حسن ، البنوك الإسلامية، الطبعة الأولى، عالم الكتب الحديث للنشر، 2006.
- ✓ الدكتور الهيتي عبد الرزاق ، المصارف الإسلامية بين النظرية والتطبيق، الطبعة الأولى، دار أسامة للنشر، الأردن، 1998.
- ✓ شحاتة حسين حسين ، دليل إرشادات الرقابة الشرعية على المصارف الإسلامية، القاهرة، 2002.
- ✓ شيحة مصطفى رشدي ، النقود والمصارف والائتمان، طبعة، دار الجامعة للنشر ، 1999.
- ✓ الصيرفي محمد عبد الفتاح ، إدارة البنوك، الطبعة الأولى، دار المناهج للنشر، الأردن.2006.
- ✓ عبد الحميد عبد المطلب ، العولمة واقتصاديات البنوك، بدون طبعة ، الدار الجامعية للنشر والتوزيع، الإسكندرية، 2001.
- ✓ عبد الحميد عبد المطلب ، النظرية الاقتصادية وتحليل جزئي وكلي للمبادئ ، الدار الجامعية للنشر والتوزيع، الإسكندرية، 2003.
- ✓ عساف غسان ، إدارة المصارف، الطبعة الأولى، دار صفاء للطباعة والنشر والتوزيع، الأردن، 1993.
- ✓ غول فرحات، الوجيز في اقتصاد المؤسسة، الطبعة الأولى، دار الخلدونية للنشر والتوزيع، الجزائر 2008.
- ✓ الفريع محمد عواد ، دليل إجراءات التدقيق الشرعي، مجلة الشريعة والقانون، العدد الحادي والأربعون، جانفي 2010.
- ✓ لطرش الطاهر ، تقنيات البنوك، الطبعة السابعة، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، 2010.
- ✓ النجار أحمد عبد العزيز وآخرون ، مائة سؤال ومائة جواب حول البنوك الإسلامية ، الطبعة الأولى، الاتحاد الدولي للبنوك الإسلامية، القاهرة، 1978.
- ✓ الوادي محمود حسين وزملاؤه، الاقتصاد الكلي، الطبعة الأولى، دار المستقبل للنشر والتوزيع، الأردن.
- ✓ يونس محمد وآخرون، أساسيات علم الاقتصاد، الطبعة الأولى، الدار الجامعية للنشر، مصر.

➤ Ouvrages en français :

- ✓ Beaugé Gilbert, **Les capitaux de L'Islam**, 1^{ère} édition, CNRS éditions, Paris, 2001.
- ✓ Bertin Elisabeth, **Audit interne enjeux et pratiques à l'international**, éditions d'organisation, Paris, 2007.
- ✓ Boudriga Zied, **L'audit interne : Organisation et pratiques**, édition Collection Azurite, Tunisie, 2012.
- ✓ Broquet Geneviève Cause, **La finance islamique**, 2^{ème} édition, Revue Banque Edition, Paris, 2009.

Bibliographie

- ✓ Dhafer Saidane , la **finance islamique à l'heure de la mondialisation**, 2ème édition, RB éditions, Paris, 2011.
- ✓ Garsuault Philippe et Priami Stéphane, **La banque fonctionnement et stratégie**, Economica, Paris, 1997.
- ✓ Guéranger François, **Finance islamique une illustration de la finance éthique**, édition DUNOD, Paris, 2009.
- ✓ IFACI, **Les outils de l'audit interne : 40 fiches pour conduire une mission d'audit**, éditions Eyrolles, Paris, 2013.
- ✓ Jacques Renard, **Théorie et pratique de l'audit interne**, 7^{ème} édition, éditions d'Organisation, Paris, 2009.
- ✓ Jouini Elyès, Olivier Pastré, **La finance islamique-une solution à la crise ?** , édition Economica, 2009.
- ✓ K.H. Spencer Pickett, **The essential handbook of internal auditing**, John Wiley and Sons Ltd editions, England, 2005.
- ✓ Khellassi Reda, **L'audit interne : audit opérationnel**, 3^{ème} édition, édition Houma, 2010.
- ✓ Lamarque Eric et Vincent Maymo, **Economie et gestion de la banque**, DUNOD éditions, Paris, 2015.
- ✓ Lévy Aldo, **Finance islamique : Opérations financières autorisées et prohibées vers une finance humaniste**, 1^{ère} édition, Lextenso éditions, Paris, 2012.
- ✓ Olszak Norbert, **Histoire des banques centrales**, 1^{ère} édition, PUF éditions, France, 1998.
- ✓ Scialom Laurence, **Economie bancaire**, 3^{ème} édition, la découverte Paris, 2007.
- ✓ Smith Herbert, **Guide de la finance islamique**, édition Groupe Finance Islamique Monde, Paris, 2009.
- ✓ Vaurs Louis, **L'audit interne : une profession au service des organisations**, revue politiques et management public, 2002

3. Thèses et mémoires:

- ✓ Alkandari Mohammed, **Les banques islamiques en droit koweïtien** « étude juridique à la lumière de la Charia », Thèse de doctorat au droit science politique et histoire, université de Strasbourg, France, 2015.
- ✓ Benabdelmoula Faiza, **Les déterminants de l'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique**, Thèse de doctorat en gestion et management, université Côte d'Azur, France, 2017.

Bibliographie

- ✓ Khechine Yacoub, **L'audit interne dans la maitrise des risques : cas d'audit de crédit-bail**, mémoire de master en sciences financières et comptabilité, Ecole Supérieure de Commerce, Alger, 2013.
- ✓ Madkhali Aasem, **Le rôle de la supervision des banques islamistes approche islamo-juridique**, thèse de doctorat en droit, université Côte d'Azur, Nice, 2016..

4. Articles, documents et revues scientifiques :

➤ En arabe :

- ✓ جاسر محمد عمر ، **التدقيق الشرعي الخارجي**، تقرير مؤتمر المدققين الشرعيين، شركة شورى للاستشارات الشرعية، الكويت، ماي 2009،.
- ✓ جاسر مطلق ، **التدقيق الشرعي الداخلي في المؤسسات المالية الإسلامية**، ورقة عمل مقدمة إلى مؤتمر المدققين الشرعيين الذي تنظمه شركة شورى للاستشارات الشرعية، أبريل 2009.
- ✓ الخليفة رياض منصور ، **استراتيجية التدقيق الشرعي الخارجي المفاهيم وألية العمل**، المؤتمر الرابع للهيئات الشرعية للمؤسسات المالية الإسلامية، 3-4 أكتوبر 2004، البحرين
- ✓ مشعل عبد الباري ، **استراتيجية التدقيق الشرعي الخارجي: المفاهيم والية العمل**، ورقة عمل مقدمة إلى مؤتمر التدقيق الشرعي، ماليزيا، 10 ماي 2011

➤ En français :

- ✓ Albarracin Javier et Cusi Paula, **Economic Agendas of Islamic Actors**, European Institute of the Mediterranean , Barcelona, 2012.
- ✓ Ben Ouhiba Hassen, **les banques islamiques : Etude de positionnement, spécificités règlementaires et particularités d'audit.**
- ✓ Berdaoui Badr, **Principes de base de l'audit Chariatique**, Journal of Geopolitics and Geostrategic Intelligence, Vol. 3,n° 3, septembre 2021
- ✓ Document pdf illustrant les points abordés dans la formation des auditeurs de la banque islamique Al Salam Bank Algeria.
- ✓ Elmelki Anas, **Le principe de partage des profits ou des pertes dans le cadre des banques islamiques : illustration modélisée des contrats de financement participatifs Moudaraba et Moucharaka**, Global Journal Inc, USA, 2011.

5. Lois et règlements :

- ✓ Décret législatif n° 93-08 du code des sociétés

Bibliographie

- ✓ Instruction n° 03-2020 du 02 Avril définissant les produits relevant de la finance islamique et fixant les modalités et caractéristiques techniques de leur mise en œuvre par les banques et établissements financiers
- ✓ La norme n°3 de l'AAOIFI portant sur les conditions d'exercice de l'audit charia.
- ✓ L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- ✓ La norme n°1 de l'AAOIFI portant sur les valeurs d'éthiques et de déontologie de l'auditeur charia.
- ✓ Loi n° 05-02 du 6 février 2005, portant code de commerce, modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975.
- ✓ Règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire, article n° 17.
- ✓ Règlement n°2020-02 du 15 Mars 2020 définissant les opérations relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers.

6. Sites internet:

https://en.m.wikipedia.org/wiki/Bai_Salam

www.albaraka-bank.com

www.alsalamalgeria.com

www.dib.com

www.ifaci.com

www.kantakji.com

www.larousse.fr

www.theiia.org

Table des matières

Table des matières

<i>Dédicace</i>	I
REMERCIEMENTS	II
Chapitre I : Généralités sur la banque conventionnelle et la banque islamique.	2
Introduction du chapitre	3
Section 1 : La banque conventionnelle	4
1. Définition de la banque :	4
1.1. Définition historique :.....	4
1.2. Définition économique :	5
1.3. Définition juridique :	5
2. Les caractéristiques de la banque :	6
2.1. Le capital bancaire :.....	6
2.2. La banque est réputée commerçante :.....	6
2.3. Le nom et l'adresse de la banque :.....	6
2.4. Le nombre d'associés:	6
2.5. L'acquisition de la personnalité morale par la banque :	7
2.6. La responsabilité limitée de l'associé :.....	7
2.7. La banque est une société par actions :.....	7
2.8. La banque est une entreprise économique :.....	7
3. Les principes de la banque :	7
3.1. La confidentialité :.....	8
3.2. Le bon traitement des clients :.....	8
3.3. Le confort et la rapidité :	8
3.4. La multitude des agences :.....	8
4. Les catégories de banques et leurs fonctions :.....	9
4.1. Les banques centrales :	9
4.2. Les banques commerciales :	10
4.3. Les banques spécialisées :	10
4.4. Les banques généralistes :	11
Section 2 : La banque islamique	12
1. Aperçu historique:	12
2. Définition de la banque islamique et son rôle :	13
2.1. Définition de la banque islamique :.....	13
2.2. Rôle de la banque islamique :.....	14

Table des matières

2.2.1. L'exclusion de l'intérêt :	14
2.2.2. L'orientation des activités vers l'investissement Halal :	15
2.2.3. Unir le développement économique avec le développement social :	15
2.2.4. Récolter les fonds inactifs et les verser dans le domaine d'investissement :	16
2.2.5. La gestion et la mise en action de l'échange commercial entre les pays islamiques :	16
2.2.6. L'établissement de la <i>Zakat</i> :	16
2.2.7. L'abolissement du monopole que les entreprises d'investissement imposent :	17
2.2.8. La non participation de ces banques aux causes d'inflation monétaire :	17
3. Les points de convergence et de divergence entre la banque islamique et la banque conventionnelle :	17
3.1. Les points de convergence :	18
3.2. Les points de divergence :	18
Section 3 : La finance islamique.....	21
1. Les principes fondamentaux de la finance islamique :	21
1.1. L'interdiction du prêt à intérêt (<i>le Riba</i>) :	21
1.2. L'interdiction du risque excessif (<i>Al Gharar</i>) :	22
1.3. L'interdiction de la spéculation (<i>Le Maysir</i>) :	22
1.4. L'interdiction de la thésaurisation :	22
1.5. L'interdiction de financement des activités et produits illicites :	23
1.6. La présence d'un actif sous-jacent :	23
1.7. La participation aux pertes et aux profits :	24
2. Les techniques de financement dans les banques islamiques :	24
2.1. La Mourabaha :	24
2.2. La Moucharaka :	25
2.3. La Moudaraba :	25
2.4. Le Bai Salam :	26
2.5. L'Istisn'a (bien à fabriquer) :	27
2.6. L'Ijara :	28
3. Les défis de la finance islamique :	28
3.1. Le problème d'image :	29
3.2. Le manque de transparence :	29
3.3. Le handicap des besoins de liquidité:	29
3.4. Le dilemme de la concurrence :	29
3.5. L'absence des produits de substitution :	29
3.6. L'innovation :	30
3.7. La carence des marchés financiers islamiques :	30
3.8. La pénurie du personnel qualifié :	30

Table des matières

Conclusion du chapitre	31
Chapitre II : Fondements théoriques de l’audit interne et l’audit charia.	32
Introduction du chapitre.....	33
Section 1 : Généralités sur l’audit interne.....	34
1. Définition et caractéristiques de l’audit interne :	34
1.1. Définition de l’audit interne :	34
1.2. Les caractéristiques de l’audit interne :	35
1.2.1. L’audit interne est une activité indépendante :	35
1.2.2. L’audit interne est une activité objective :	36
1.2.3. L’audit interne est une activité universelle :	36
1.2.4. L’audit interne est une activité permanente et continue :	37
1.2.5. L’audit interne est une activité qui apporte de valeur :	37
2. Les objectifs d’audit interne :	38
3. Les types des missions d’audit interne:	38
3.1. Selon les objectifs :	38
Section 2 : Principes fondamentaux de l’audit interne	42
1. le cadre de référence de l’audit interne :	42
1.1. La définition de l’AI :	42
1.2. Les principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l’audit interne :	42
1.3. Le code de déontologie :	43
1.3.1. Les principes fondamentaux :	43
1.3.2. Les règles de conduite :	43
1.4. Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l’audit interne :	44
1.4.1. Les normes de qualification :	44
1.4.2. Les normes de fonctionnement :	45
1.4.3. Les normes de mise en œuvre :	45
2. Les outils et techniques de l’audit interne :	45
2.1. Les outils d’interrogation :	45
2.1.1. Les sondages (échantillonnages statistiques) :	45
2.1.2. Les interviews :	45
2.1.3. L’interrogation des fichiers informatiques :	46
2.1.4. La confirmation par des tiers:	46
2.1.5. Le questionnaire de contrôle interne (QCI) :	46
2.2. Les outils de description :	46
2.2.1. La narration :	46
2.2.2. Le diagramme de circulation (Flow Chart) :	46

Table des matières

2.2.3. L'observation physique :	47
2.2.4. L'organigramme fonctionnel :	47
2.2.5. La grille d'analyse/séparation des tâches :	47
2.2.6. La piste d'audit :	47
3. Positionnement de l'audit interne par rapport à quelques fonctions voisines :	47
3.1. L'audit interne et l'audit externe :	47
3.2. L'audit interne et l'inspection :	49
3.3. L'audit interne et le contrôle interne :	49
Section 3 : l'audit de conformité Charia	51
1. Les éléments théoriques de base de l'audit de conformité Charia :	51
1.1. Définition et caractéristiques de l'audit de conformité Charia :	51
1.2. L'étendu de la mission :	52
1.3. Les objectifs, principes et les périmètres de l'audit charia :	52
1.4. L'importance de l'audit charia au sein d'une banque islamique :	53
1.5. Typologie de l'audit charia :	54
1.5.1. Audit charia interne :	54
1.5.2. Audit charia externe :	58
2. Les conditions d'exercice de l'audit charia :	59
2.1. Les conditions d'exercice de la mission:	59
2.2. Les conditions requises pour être un auditeur charia :	60
Les auditeurs de la charia sont considérés comme les mains exécutives du processus du contrôle de la charia au sein de la banque islamique, par conséquent il faut faire attention à leur sélection, préparation, formation et développement de leurs compétences.	60
3. Les normes à suivre par l'auditeur charia :	60
3.1. Les normes juridiques :	61
3.2. Les normes techniques :	61
3.3. Les normes chariatiques :	61
3.3.1. Normes de qualité du travail professionnel :	62
3.3.2. Les normes d'éthiques et de déontologie de l'AAOIFI :	62
3.3.3. Règles de qualification scientifique et pratique :	62
3.3.4. Règles de qualification professionnelle continue :	62
Conclusion du chapitre	63
Chapitre III : La mission d'audit interne du financement islamique via Salam.64	
Introduction du chapitre.....	65
Section 1 : Présentation d'Al Salam Bank Alegria.....	66
1. Historique et évolution :	66

Table des matières

2. Produits et services de la banque :.....	67
3. Organigramme et organisation de la banque :.....	70
3.1. L'organigramme de la banque :.....	70
3.2. L'organisation de la banque :.....	70
4. Présentation des trois structures d'accueil pour le stage pratique :.....	71
4.1. La direction du financement des entreprises:.....	72
4.2. La direction du contrôle charia :.....	72
4.3. La direction d'audit interne :.....	72
Section 2 : Le déroulement d'une opération de financement via le contrat « Salam سلم » au sein d'Al Salam Bank Algeria	74
1. Définitions :.....	74
1.1. Le <i>Salam</i> :.....	74
1.2. Le <i>Salam</i> parallèle :.....	74
1.3. Le contrat de vente par procuration :.....	74
2. Les conditions de réalisation du contrat <i>Salam</i> :.....	75
3. Déroulement du processus de financement <i>Salam</i> au sein d'Al Salam Bank :.....	75
3.1. Description des phases du processus :.....	75
3.2. Diagramme de circulation :.....	77
Section 3 : L'audit interne de l'opération de financement via le contrat <i>Salam</i>	81
□ L'audit interne (traditionnel) de l'opération de financement <i>Salam</i> :.....	81
1. Phase de préparation :.....	83
1.1. La lettre de mission :.....	83
1.2. La prise de connaissance du domaine audité (Direction du financement des entreprises et suivi des engagements) :.....	83
1.3. Définition des objectifs de la mission :.....	86
2. Phase de réalisation des travaux d'audit :.....	88
2.1. La réunion d'ouverture :.....	88
2.2. Intervention/Travail sur le terrain :.....	89
2.3. Les constats et remarques préliminaires :.....	93
2.4. La fiche de constats par rapport à l'échantillon audité de « financement via le contrat <i>Salam</i> »....	95
3. Phase de formalisation du rapport d'audit :.....	98
□ L'audit interne Charia de l'opération de financement <i>Salam</i> :.....	100
1. Phase de préparation :.....	100
1.1. La prise de connaissance du domaine à auditer :.....	100
1.2. La planification :.....	100
2. Phase de réalisation :.....	101
3. Phase de formalisation de la conclusion d'audit charia :.....	105

Table des matières

Conclusion du chapitre	106
Conclusion générale.	107
Bibliographie.....	Erreur ! Signet non défini.
Table des matières	114
Annexes.....	120

Annexes.

Annexes

Annexe N° 1 : Les normes de qualification

Normes	Intitulés
1000	Mission, pouvoirs et responsabilités
1010	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance des dispositions obligatoires dans la charte d'audit
1100	Indépendance et objectivité
1110	<ul style="list-style-type: none">• Indépendance dans l'organisation
1111	<ul style="list-style-type: none">• Relation directe avec le conseil
1112	<ul style="list-style-type: none">• Rôles du responsable de l'audit interne en dehors de l'audit interne
1120	<ul style="list-style-type: none">• Objectivité individuelle
1130	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte à l'indépendance ou à l'objectivité
1200	Compétence et conscience professionnelle
1210	<ul style="list-style-type: none">• Compétence
1220	<ul style="list-style-type: none">• Conscience professionnelle
1230	<ul style="list-style-type: none">• Formation professionnelle continue
1300	Programme d'assurance et d'amélioration qualité
1310	<ul style="list-style-type: none">• Exigences du programme d'assurance et d'amélioration qualité
1311	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations internes
1320	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations externes
1320	<ul style="list-style-type: none">• Communication relative au programme d'assurance et d'amélioration qualité
1321	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la mention « Conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne »
1322	<ul style="list-style-type: none">• Indication de non-conformité

Source : Document IFACI, **Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles**, édition 2017, www.ifaci.com, p4-14

Annexes

Annexe N° 2 : Les normes de fonctionnement

Normes	Intitulés
2000	Gestion de l'audit interne
2010	<ul style="list-style-type: none">• Planification
2020	<ul style="list-style-type: none">• Communication et approbation
2030	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des ressources
2040	<ul style="list-style-type: none">• Règles et procédures
2050	<ul style="list-style-type: none">• Coordination et utilisation d'autres travaux
2060	<ul style="list-style-type: none">• Rapports à la Direction Générale et au Conseil
2070	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité de l'organisation en cas de recours à un prestataire externe pour ses activités d'audit interne
2100	Nature du travail
2110	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernance
2120	<ul style="list-style-type: none">• Management des risques
2130	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle
2200	Planification de la mission
2201	<ul style="list-style-type: none">• Considérations relatives à la planification
2210	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs de la mission
2220	<ul style="list-style-type: none">• Périmètre d'intervention de la mission
2230	<ul style="list-style-type: none">• Ressources affectées à la mission
2240	<ul style="list-style-type: none">• Programme de travail de la mission
2300	Réalisation de la mission
2310	<ul style="list-style-type: none">• Identification des informations
2320	<ul style="list-style-type: none">• Analyse et évaluation
2330	<ul style="list-style-type: none">• Documentation des informations
2340	<ul style="list-style-type: none">• Supervision de la mission

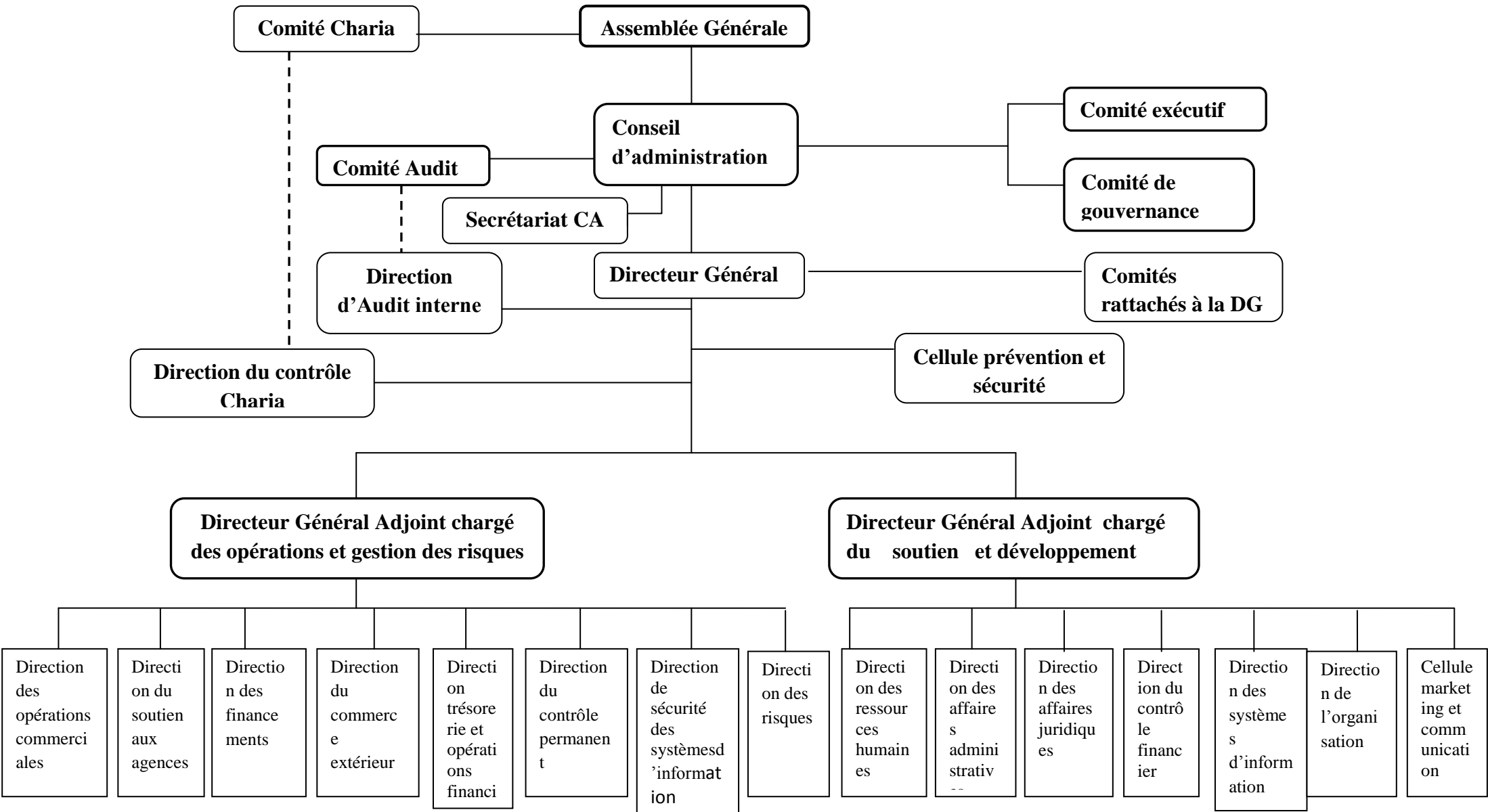
Annexes

2400	Communication des résultats
2410	<ul style="list-style-type: none">• Contenu de la communication
2420	<ul style="list-style-type: none">• Qualité de la communication
2421	<ul style="list-style-type: none">• Erreurs et omissions
2430	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la mention « Conduite conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelles de l'audit interne »
2431	<ul style="list-style-type: none">• Indication de non conformité
2440	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des résultats
2450	<ul style="list-style-type: none">• Les opinions globales
2500	Surveillance des actions du progrès
2600	Communication relative à l'acceptation des risques

Source : Document IFACI, Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles, édition 2017, www.ifaci.com, p15-31.

Annexes

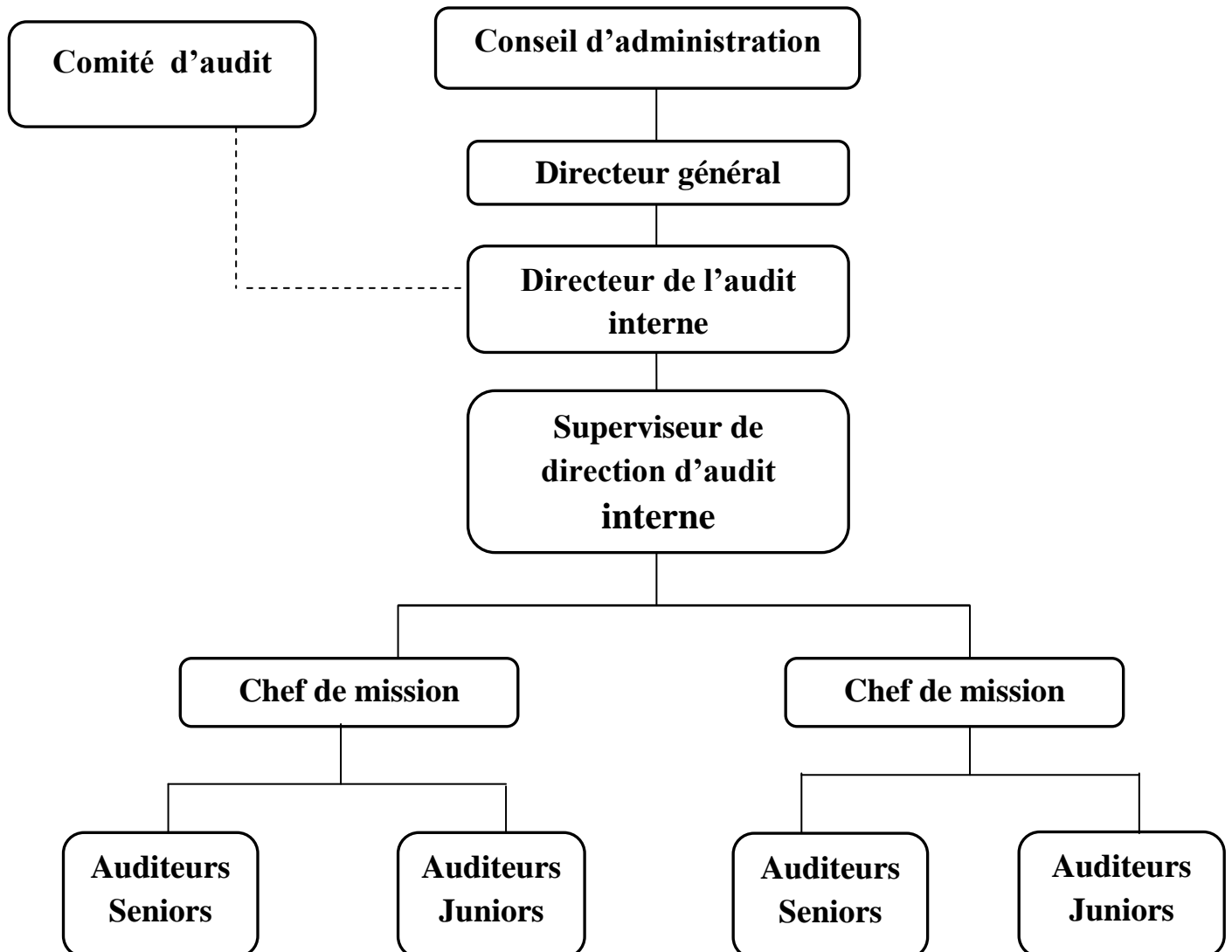
Annexe N°3 : L'organigramme d'Al Salam BankAlgeria



Annexes

Source : Documents internes à Al Salam Bank Algeria.

Annexes N°4 : L'organigramme de la direction d'audit interne d'Al Salam Bank Algeria

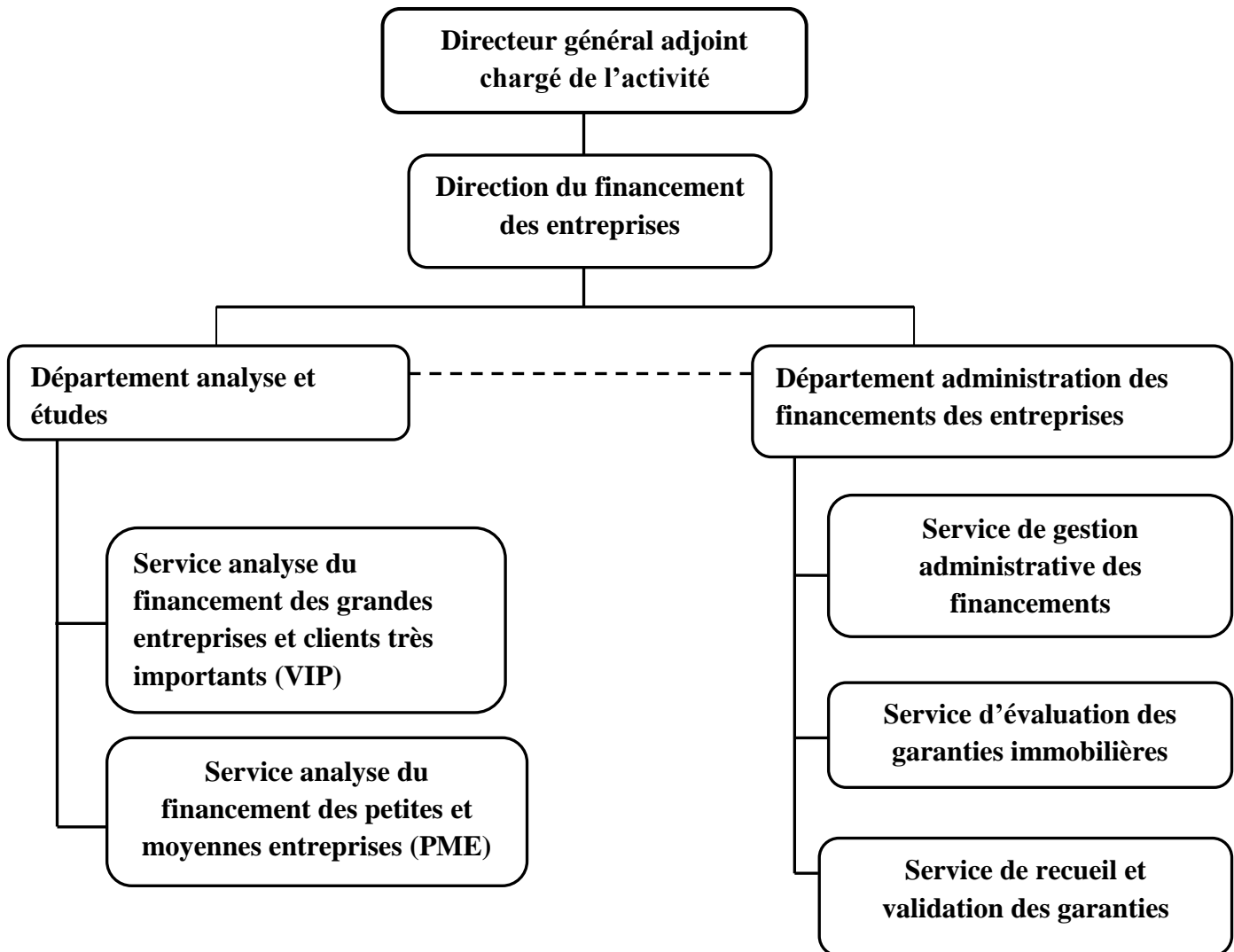


———— Relation hiérarchique

----- Relation Fonctionnelle

Source : Document délivré par la direction d'audit interne.

Annexe N°5 : L'organigramme de la direction du financement des entreprises.



Source : Document délivré par la direction du financement des entreprises.

Annexes

Annexe N°6 : Dossier de l'Eurl « A » bénéficiaire de financement via Salam.

دراسة طلب تسهيلات	
نقاط الضعف	نقاط القوة
علاقة حديثة تراجع رقم الاعمال سنة 2020	التوازن المالي وخزينة موجبة رغبة المتعامل في التعامل مع المصرف اقتراح رهن عقاري

توصية الفرع

من خلال جلسات العمل التي أمضيناها مع مسير الشركة واستنباط متطلباتها واحتياجاتها الشركة ونظر أن الشركة كخذا اتا الصلة موطنه حاليا الدينك B
Alger حيث لا تملك الترامات.

نظرا لرغبة المتعامل في التعامل مع المصرف من خلال توطين جل رقم أعمالها.

نظر الرغبة المتعامل توطين عملية الاستيراد اللاحقة لشركتها الثانية مع مصرف السلام.

نظرا لخبرة المتعامل في الميدان ورغبته في تحقيق أرباح كبيرة،

نظرا لكون المتعامل مستقطب من طرف البنوك الزميلة.

نوصي بالموافقة على طلب المتعامل من خلال منحه:

سقف بسلم بمبلغ 50 مليون دج يسدد لمدة 150 يوم.

بالشروط والضمانات التالية:

- رهن عقار من الدرجة الاولى بقيمة 120 مليون دج.
- امضاء سفتجة بإجمالي التسهيلات.
- الكفالة الشخصية بإجمالي التسهيلات.
- هامش الربح: 8.5% سنويا.

توصية إدارة الاعمال التجارية

بالنظر إلى تزكية الفرع ، البيانات المالية للشركة و الضمانات المقترحة ، نوصي بمنح المتعامل ما يلي :

(1) **سقف سلم** بقيمة 37 مليون دج، يسدد لمدة 150 يوم.

بالشروط والضمانات التالية :

- الرهن العقاري من الدرجة الأولى يغطي صافي التسهيلات بنسبة 120 %
- الكفالة التضامنية للشريك الوحيد بإجمالي التسهيلات.
- إمضاء سند لأمر بأجمالي التسهيلات.
- هامش الربح: 9% سنويا

اقتراح ادارة التمويلات
<p>بالنظر إلى ماسبق ذكره،نوصي بمنح المتعامل ماييلي:</p> <p>(2) <u>سقف سلم بقيمة 37 مليون دج</u>،يسدد لمدة 150 يوم.</p> <p>بالشروط و الضمانات التالية :</p> <ul style="list-style-type: none"> • الرهن العقاري من الدرجة الاولى يغطي صافي التسهيلات بنسبة 120% • الكفالة التضامنية للشريك الوحيد بأجمالي التسهيلات. • امضاء سند لأمر بأجمالي التسهيلات. • تجبير بوليصة التأمين الشامل على جميع المخاطر لصالح المصرف • تقديم شهادة جبائية وشبه جبائية محينه قبل التفعيل (أقل من ثلاثة أشهر) • هامش الربح: 9% سنويا.

قرار لجنة التسهيلات		
لجنة: 2021/06/21		
مدير إدارة التجارية	مدير إدارة الخزينة	أعضاء لجنة التسهيلات
عضوا	عضوا	الوظيفة
		التوقيع
نائب المدير العام	مدير إدارة الائتمان	أعضاء لجنة التسهيلات
عضوا	عضوا	الوظيفة
		التوقيع

Source : Délivré par le responsable d'agence

Annexes

Annexe N°7 : Lettre de mission d'audit.

Direction de l'Audit Interne

Référence : DAI/MM/2022



A Monsieur le Directeur d'agence Dely Ibrahim

Lettre de Mission

Objet : Mission d'audit du 24/03/2022.

Conformément au planning de contrôle, nous vous informons qu'une mission d'Audit, visant la Direction du financement des entreprises et suivi des engagements, se déroulera du 24/03/2022 et sera effectuée par M^{lle} HADJER ZAARER chef de mission.

Nous vous remercions d'instruire vos services à l'effet de nous fournir tous renseignements et documents nécessaires à l'exercice de notre mission.

Copie P/I : Monsieur le Directeur Général.

Monsieur le Directeur Général Adjoint .

Source : Délivré par la direction d'audit interne.

Annexes

Annexe N°8 :Dossier de l'Eurl « M »demandeur du financement via Salam.

دراسة طلب تسهيلات دائمة						
تسهيلات جديدة	X	تجديد تسهيلات	تعديل تسهيلات	إلغاء تسهيلات	تعديل الشروط	

نقاط القوة	نقاط الضعف
<ul style="list-style-type: none"> • اقدمية الشركة في ميدان النشاط. • تحقيق رقم اعمال جيد سنة 2020 • مؤشرات سنة 2021 جيدة. • خبرة المسير في ميدان النشاط. • توظيف نسبة جيدة من رقم الاعمال لدى المصرف. 	<ul style="list-style-type: none"> • الضمانات الحالية لا تغطي كليا • الالتزامات القائمة • نسبة مديونية مرتفعة. • حقوق ملكية ضعيفة. • الازمة الاقتصادية الحالية.

اقتراح ادارة الاعمال التجارية
بحكم أن الضمانات العينية الحالية لا تغطي كل الألتزامات القائمة و و بما أن نسبة المديونية مرتفعة ونظرا للازمة الاقتصادية الحالية النتيجة للركود التي تعيشه كل القطاعات نوصي بالإبقاء على السقف الإستغلالي الحالي بنفس الشروط و الضمانات

اقتراح ادارة التمويلات
بالنظر الى عدم وجود تغطية عقارية 100%, نسبة مديونية كبيرة جدا, حقوق ملكية ضعيفة, تسجيل عجز هيكل مالي, توصي إدارة التمويلات بمنح المتعامل مايلي: الإبقاء على السقف الاستغلالي الحالي بنفس الشروط و الضمانات.

توصية رئيس القطاع التجاري

قرار لجنة التسهيلات لجنة 2022/02/10	
رئيس لجنة التسهيلات	أ.ب
الوظيفة	رئيس اللجنة
التوقيع	

Source : Délivré par le responsable d'agence.

Annexes

Annexe N°9 : Echantillon d'un contrat *Salam* établi entre Al Salam Bank Algeria et son client.

FACTURE				
Adressée à		N°012		
BANQUE ALSALAM CITE LARARSA SETIF		N° REGISTRE N° FISCAL Article d'imposition :		Du : 01/03/2020
Règlement :				
Désignation	QT	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Verre S SOL BLEU 5MM	M2	18 869.3659	1100.00	20 756 302.52
				TOTAL HT 20 756 302.52
				TVA 3 943 697.48
				TIMBRE 0.00
				TOTAL TTC 24 700 000.00

Arrêtée la présente facture à la somme de vingt-quatre million sept cent mille de dinars et 00 cts.

سعطيف في: 2020/05/04

معرض معاينة تسليم واستلام

بالتاريخ الميّن أعلاه، قمنا نحن السيد قرنا في علاء الدين مندوب التمويل على مستوى مصرف السلام، فرع سطيف 1901، بالتأكد من توفر التسلعة المبينة في الفاتورة النهائية المرفقة للعقد تحت رقم 012 المؤرخة في 2020/03/01 مع السيد ممثل مؤسسة الشخص الوحيد ذات المسؤولية المحدودة [REDACTED] على مستوى مخازن هذه الأخيرة بمدينة سطيف و منه تم تسليم التسلعة من طرف المتعامل و استلامها من قبل المصرف على يحتفظ بها المتعامل في مخازنه بمدينة سطيف ليتولى بيعها وكالة عن المصرف.

توقيع البائع

توقيع ممثل المصرف

عقد سلم

عقد رقم : _____

مبين:

مصرف السلام - الجزائر - كة مساهمة رأسيها 10.000.000.000 دج، ولكان مقره الاجتاعي بـ 233 شارع أحمد وأكّد دالي إبراهيم الجزائر، والممثل من قبل السيد _____ مدير فرع سطيف

من جهة أخرى وبشار إليه فيما يلي "المصرف / الطرف الأول" ولكان مقرها الاجتاعي _____ ولاية سطيف، والمثلة من طرف السيد عرامة أحمد المين بموجب القانون الأساسي الشركة

من جهة أخرى وبشار إليه فيما يلي "المعامل / الطرف الثاني" وقد تم الاتفاق على أن يكون التسليم في: مدينة سطيف بتاريخ 04 ماي 2020

موضوع: بالإشارة إلى اتفاقية الحساب الجاري الموقعة بين المصرف والمعامل عند فتح الحساب والتي تعتبر جزء لا يتجزأ من هذا العقد.

والمشترط في اتفاقية التمويل الموقعة بين الطرفين والتي تعد جزء لا يتجزأ من هذا العقد.

بالإشارة إلى طلب التمويل عن طريق السلم المتقدم من قبل المتعامل، والذي بعد جزء لا يتجزأ من هذا العقد.

حيث إن المتعامل عرض على المصرف أن يبيع له سلما السلع الموصوفة والمبين كتيبا في المرفق رقم 012 بهذا العقد والتي يعتبر جزء لا يتجزأ من العقد.

بما أن الطرفين خضعان لكامل الأهلية القانونية للتعاقد فقد تم الاتفاق على ما يلي:

المادة الأولى: الموضوع يبيع المتعامل بموجب هذا العقد سلما السلع الموصوفة والمبين كتيبا في المرفق رقم 012 بهذا العقد والتي يعتبر جزء لا يتجزأ منه، إلى المصرف الذي قبل ذلك ووافق عليه.

المادة الثانية: رأس مال السلم هو مبلغ 24.700.000,00 دج - (أربعة وعشرون مليون وسبعمائة ألف دينار جزائري)، ويقر البائع بأنه قد تسلمه من المصرف كاملا في مجلس العقد.

المادة الثالثة: تسليم السلع يلتزم المتعامل بتسليم السلع محل هذا العقد إلى المصرف أو إلى من عينه المصرف، على أن يكون ذلك شهرين على الأقل من تاريخ توقيع العقد.

وبناء على ما تقدم جرى توقيع هذا العقد بتاريخ: 2020/03/01 م

الطرف الثاني / المتعامل
وق يوافق عليه (اليد)

الطرف الأول / المصرف



عقد ومخالة لبيع الملح

عقد رقم : 2018/ _____

أبرم هذا العقد بين كل من:

مصرف السلام - الجزائر - كة مساهمة رأسيها 10.000.000.000 دج، ولكان مقره الاجتاعي بـ 233 شارع أحمد وأكّد دالي إبراهيم الجزائر، والممثل من قبل السيد _____ مدير فرع سطيف

من جهة أخرى وبشار إليها فيما يلي "المصرف / الطرف الأول" الموكّل" ولكان مقرها الاجتاعي _____ ولاية سطيف، والمثلة من طرف السيد عرامة أحمد المين بموجب القانون الأساسي الشركة

من جهة أخرى وبشار إليه فيما يلي "المعامل / الطرف الثاني" المتعامل / الطرف الثاني / الوكيل "

موضوع: بالإشارة إلى عقد التمويل عن طريق سلم الموقع بين الطرفين بتاريخ 2020/03/01 م، والذي بعد جزء لا يتجزأ من هذا العقد.

و بما أن الطرفين خضعان لكامل الأهلية الشرعية والقانونية للتعاقد، فقد تم الاتفاق والتراضي على ما يأتي:

المادة الأولى: الموضوع يوكل المصرف بموجب هذا العقد المتعامل في القيام بما يلي:

1 - تخزين السلع المبنية أوصافها وكمياتها في عقد سلم المشار إليه في المرفق أعلاه بعد قبض المصرف لها حين بيعها.

2 - إعادة بيع وتسويق وتخصيل ثمن تلك السلع لصالح المصرف.

المادة الثانية: أجل التنفيذ وكيفية

1 - يلتزم المتعامل بتسويق وتخصيل ثمن بيع السلع في أجل لا يتعدى تاريخ 2020/08/31.

2 - يلتزم المتعامل بتحويل ثمن تلك السلع عند ما أو عن طريق شيكات، أو أوامر بالدفع أو أي طريق من طرق التخصيل، وتودع هذه المبالغ في حساب خاص بتمويلات سلم.

المادة الثالثة: ثمن بيع السلع اتفق الموكّل والوكيل على أن لا يبيع الوكيل السلع موضوع هذا العقد بثن إجمالي يقل عن 26.161.485,28 دج، (سنة وعشرون مليون ومائة وواحد وستون ألف وأربعمائة وخمسة وثمانون دينار جزائري وثمانية وعشرون سنتيم).

في حال تجاوز المبالغ المحصلة مبلغ البيع الإجمالي، عدت عمولة مستحتها المتعامل.

وبناء على ما تقدم جرى توقيع هذا العقد بتاريخ: 2020-05-04 م

الطرف الثاني / المتعامل / الوكيل

الطرف الأول / المصرف / الموكّل

"توقيته ووافق عليه"





Billet à Ordre

Relatif au dossier de financement N° : LD2006100017

Dely Brahim, Le 01/03/2020

DATE ECHEANCE : 31/08/2020	MONTANT : 26,161,485.28 D.A
----------------------------	-----------------------------

Nous paierons contre le présent BILLET
 A l'ordre de : AL SALAM BANK ALGERIA
 La somme de : **Vingt Six Millions Cent Soixante et Un Millés Quatre Cent Quatre Vingt Cinq
 Dinars Vingt Huit Centimes**
 Valeur : Remboursement du Montant du financement

Souscripteur [Redacted] Siège Social [Redacted] SETIF	Timbre (Signature, Nom et Prénom)
Domiciliation AL SALAM BANK ALGERIA - Hai monaouarati LAARARSA lot No 143 COMPTE N° : [Redacted]	[Redacted] [Redacted] [Redacted]



ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Edité le : 30-03-2020

Nom du Client : [Redacted]
 Code Client : [Redacted]
 N° Contrat : [Redacted]

Montant Financement : 24,700,000.00
 Taux de Marge : 10.00%
 Nombre d'Echeance : 1

DATE	TISSEMENT	MARGE (HT)	PRINCIPALE	TVA	ECHEANCE (HT)	ECHEANCE (TTC)
31-08-2020	0.00	1,228,138.89	24,700,000.00	233,346.39	25,928,138.89	26,161,485.28
TOTAL		1,228,138.89	24,700,000.00	233,346.39	25,928,138.89	26,161,485.28



AL SALAM BANK
 الجزائر

Page 1 sur 1

Source : Délivré par le chef du service de la direction d'audit interne.